

134093

20. 10. 23  
Cyprien

**DAVID RIVALT**

**DE FLEURANCE**

**ET LES AUTRES PRÉCEPTEURS DE LOUIS XIII**



Extrait du *Bulletin Historique et Archéologique de la Mayenne*.  
2<sup>e</sup> série. Tome sixième (1893).

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

---

DAVID RIVAULT  
DE FLEURANCE

ET

LES AUTRES PRÉCEPTEURS DE LOUIS XIII

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE-FRANÇOIS ANIS

Licencié ès-lettres

Membre de la Société historique et archéologique du Maine  
et de la Commission historique et archéologique  
de la Mayenne.

*Pour et afin qu'on soit mémoratif  
Du temps passé...*

*(Guillaume Le Doyen).*



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, rue Bonaparte.

LAVAL

H. LEROUX, IMPRIMEUR,

2, rue du Lieutenant.

AUGUSTE GOUPIL, LIBRAIRE

2, Basse-Grand'Rue.

1893

*A la mémoire de M. Jules Le Fizelier, ancien secrétaire général de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, qui, plusieurs années durant, avec un savant ami<sup>1</sup>, recueillit les meilleurs documents de cette étude ; — à tous ceux qui m'ont honoré et aidé de leurs bienveillantes communications<sup>2</sup>. — A. F. A.*

1. M. Bertrand de Broussillon.

2. Qu'il me soit permis de remercier spécialement ici, d'une part M. le secrétaire général de la Commission historique et archéologique de la Mayenne et M. le conservateur de la Bibliothèque publique de Laval ; d'autre part M<sup>me</sup> la marquise de la Rochelambert et M<sup>me</sup> la comtesse de Valon, arrière-petites nièces de David Rivault, qui ont si obligeamment mis à notre disposition leurs archives du château de Thévalles.



# DAVID RIVAULT

## DE FLEURANCE

ET LES AUTRES PRÉCEPTEURS DE LOUIS XIII

---

### CHAPITRE I

Un portrait. — David Rivault de Fleurance. — Sa naissance. — Sa famille : Gilles Rivault ; — Mathieu Rivault vient habiter à Laval. — Education de David Rivault. — Ses « *Estats*. »

Dans la riche galerie de portraits du château de Thévalles<sup>1</sup> il en est un qui ressort singulièrement et attire l'attention.

Il représente un personnage moitié clerc, moitié laïque, portant soutane, manteau long et collerette, assis dans un fauteuil cramoisi, appuyant légèrement la main droite sur une table où l'on voit quelques livres, et la gauche nonchalamment posée sur un volume debout, dont l'extrémité repose sur l'un des genoux. Cette main

1. Résidence des la Rochelambert en Cheméré-le-Roi (Mayenne).

est assez courte, forte et potelée, avec des doigts élégamment effilés. Elle est également propre à tenir la plume et l'épée. Le corps est bien pris. Entre les épaules, larges sans trop de saillie, la tête est solidement campée. Les traits sont réguliers, les sourcils marqués, mais séparés, les lèvres fines. Le front est droit, moyen, encadré de cheveux naturels et disposés sans prétention ni afféterie. La barbe, rare, apparaît à la moustache et au menton. L'œil clair, ni trop vif ni éteint, promène sur la salle un regard assuré. Le teint, fortement coloré, tenant du rouge et du bronzé, dénote un tempérament sanguin-bilieux. Il y a de l'aisance et de l'aplomb à cette fenêtre du Louvre dont une colonne est là, à gauche, supportant un ample rideau et laissant apercevoir, dans une échappée par delà la Seine, le palais de l'Institut. L'ensemble exprime la fermeté, la résolution, la réflexion et le sérieux. Ce n'est pas un poète inspiré ni un philosophe de race, mais un bon esprit, largement ouvert, qui a beaucoup vu, appris, compulsé et classé : c'est David Rivault de Fleurance, conseiller d'état et précepteur de Sa Majesté Louis XIII<sup>1</sup>.

David Rivault, seigneur de Fleurance<sup>2</sup>, naquit dans le troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, très probablement

1. Qu'il ait pris ou non son sujet sur nature, l'artiste a au moins admirablement compris David Rivault. On peut contester l'authenticité des traits ; mais la physionomie morale est parfaitement rendue, telle qu'elle nous est apparue, à travers la vie et les écrits de cet érudit de mérite. Une inscription, placée dans un des côtés du tableau, est postérieure à David Rivault. — Il est d'ailleurs certain que ce portrait existe depuis longtemps dans la famille de la Rochelambert.

2. C'est le nom d'une ferme de Saint-Léger (Mayenne). — On écrit aussi Fleurance et Flurance. Nous nous conformons à l'orthographe la plus usuelle.

3. D'après Ménage (*Obs. sur Malherbe*), qui fixe sa mort en 1616, à l'âge de 45 ans, il serait né exactement en 1571.

à la Cropte<sup>1</sup>, où son père, Pierre Rivault<sup>2</sup>, fut gouverneur du château<sup>3</sup>. Il eut pour mère Magdeleine Gautier, fille de Julien Gautier, sieur des Coyers, bailli de Sainte-Suzanne<sup>4</sup>.

Il avait trois frères et une sœur : deux aînés, Pierre, sieur de Beauvais, établi à Sillé, et Jean, sieur de la Clémencerie ; un plus jeune, Gabriel, dit le capitaine de la Rallais, et enfin Marie, qui épousa Raoul Planche, demeurant à Laval<sup>5</sup>.

Sa famille est ancienne et originaire de Bretagne<sup>6</sup>. Dès 1375 un Guillaume Rivault faisait partie d'une montre d'Olivier de Clisson en qualité d'écuyer<sup>7</sup>. Nous trouvons encore Guillaume et Perrotin Rivault dans la montre de février en la même année. Le nom de Rivault est ainsi mentionné bien des fois pendant presque un siècle<sup>8</sup>.

Cette maison est noble. Les armoriaux de Bretagne

1. Cf. Ménage, *Observations sur Malherbe*, liv. IV. *Œuv. de Malherbe*, t. II, Paris, Barbou, 1722. — Jules Le Fizelier, *Mémoires chronologiques de Maucourt de Bourjolly*, II, n° 1, p. 36 ; Laval, Moreau, 1886 ; — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. III, in-8°, 1852. — Sur un acte de prise de possession par un nouveau titulaire du prieuré de la Cropte figure la signature de Pierre Rivault. (Présentation par Etienne Lebreton, procureur-syndic de l'église, paroisse et paroissien de la Cropte, par Gilles Jardin, curé, Jean Rahier, Pierre Laurens, Pierre Masson, Jean Lemoyne, Jean Guichard, Sylvestre Gilles prêtre, *Pierre Rivault*, fermier de la seigneurie, de la chapelle de Chênevelle en l'église de la Cropte. — Acte passé devant Chalopin, notaire à Cossé-en-Champagne, 19 septembre 1568 (Comm. par M. l'abbé Angot).

2. Décédé en 1592 et enterré dans l'église de Vaiges (Cf. Pièces just. A, général. des Rivault et des Douart).

3. Il ne reste du château de la Cropte que deux salles voûtées, presque souterraines, servant de caves, recouvertes d'arbres et de broussailles. — La Cropte, com. de 630 hab. à 24 kilom. E. de Laval (Mayenne).

4. Cf. Pièces justificatives A.

5. *Ibid.*

6. Cf. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, Preuves, passim. Paris, 1744.

7. *Id.*

8. *Ibid.*, p. 101.

et les lettres de relief et rétablissement obtenues en 1604 par Jean et David Rivault le prouvent assez<sup>1</sup>.

Le plus illustre des Rivault de Bretagne fut Gilles, sieur de Kérissac près de Guingamp. A la mort de Marguerite d'Orléans, mère du duc François II, il figure déjà dans le deuil annoncé aux grands seigneurs de la cour (1466), et en 1484 il est au nombre des seigneurs qui poursuivent Pierre Landais. « Gilles Rivault, » à la suite de François de Laval, va les rejoindre à Ancenis, après leur échec devant le château de Nantes<sup>2</sup>.

Soit qu'il ait craint une situation difficile à la cour du duc, même après la grâce accordée par François II, à la chute de Pierre Landais, ou qu'il ait préféré prendre du service ailleurs, Gilles Rivault se mit à la disposition de Charles VIII.

Il profita habilement des intentions du roi, qui voulait se créer des partisans en Bretagne, et se poussa dans ses bonnes grâces<sup>3</sup>. Bientôt il est fait capitaine de cent hommes, s'emploie auprès de Mérien Chéro pour lui faire rendre la place de Guingamp (1487)<sup>4</sup>, et est nommé maître d'hôtel du roi<sup>5</sup>. C'est un homme de confiance que la cour de France envoie en 1490 avec Gilles du Mâs et le seigneur d'Apremont, dit le Canonzac, au pays « du Maine, d'Anjou et lizières prochaines de la

1. Cf. Pièces justif. B. *Lettres de relief et rétablissement de noblesse de Jean et David de Rivault* (Arch. de Thévalles) et *Réform. de 1543*, Rivault s<sup>r</sup> de Kérissac et de Kermelven, paroisse de Plouisy, év. de Tréguier. — Les Rivault portent : *D'argent à la fasce d'azur surmontée d'une fleur de lys de gueules* (Pottier de Courcy, *Nobil. et Arm. de Bretagne*, 2<sup>e</sup> éd.).

2. Cf. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, I, p. 41, in-f<sup>o</sup>, Paris, 1707.

3. Cf. *Ibidem* et A. Dupuy, *Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France*, II, Paris, Hachette, 1880.

4. Cf. Dom Lobineau, *op. cit.*, I, p. 771.

5. Cf. Extrait collationné du compte de 1492, délivré à David Rivault en 1614 (Arch. de la Renaudière), et *Lettres de Relief*, Pièces justif. B. ci-infra.



frontière de Bretagne du côté d'Anjou, le Maine et Poitou » pour visiter les garnisons et les forteresses<sup>1</sup>. Un peu plus tard, Jean, évêque d'Angers, donnait à ce même « Gilles Rivault, maistre d'hostel du roi, » la « garde et capitainerie » de son château de Chalonnnes<sup>2</sup>.

C'était un homme en vue, considéré, capable de faire honneur aux siens et de bien établir ses enfants, Mathieu, son fils, et sa fille, qu'il maria au seigneur de la Botteleraye, près de Redon en Bretagne.

Mais le fils, compromis à Poitiers dans une bagarre où le sang coula, fut deshérité par son père au profit de sa sœur et se retira à Laval, où, pour vivre, il se livra au commerce<sup>3</sup>. Il mourut dans cette ville, en 1522, laissant quatre enfants, dont l'aîné, Gabriel, se livra au commerce comme son père.

Toutefois Pierre Rivault, sieur de la Rallais, fils aîné de Gabriel, reprend le métier des armes et sert sous Coligny, d'Andelot et le comte de Laval, qui le nomme gouverneur du château de la Cropte<sup>4</sup>. Pierre Rivault fut le père de David Rivault, précepteur de Louis XIII.

Pierre et Gabriel, frères de David Rivault, périrent dans les troubles « ez armées de Bretagne<sup>5</sup>. »

Malgré l'autorité de la supplique de 1614<sup>6</sup>, il est certain que Gabriel Rivault, dit la Rallais, combattit au moins un moment dans les armées de la Ligue. En récompense de ses services, le 15 août 1589, le duc de Mercœur lui donne pour une année les revenus du prieuré

1. Commission du 2 mars 1490 (Arch. du château de la Renaudière).

2. *Mandement du 12 mars 1491* (Archives de Thévalles). — Chalonnnes, auj. ch.-l. de canton (Maine-et-Loire) à 18 kilom. S. O. d'Angers.

3. Cf. Pièc. just. B.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Voir pièces just. B.

de Vaiges ; et le 15 novembre 1591 le seigneur de Bois-Dauphin autorise son chirurgien René Joubert à prélever l'équivalent d'une somme de 80<sup>#</sup> qui lui reste due par « defunt Rallais, l'un de ses capitaines<sup>1</sup>. »

Il ne faudrait du reste pas s'étonner que des membres d'une même famille aient, pendant ces époques troublées, porté les armes dans des camps opposés.

Pour David Rivault, nous ne le voyons figurer dans aucun des combats qu'on se livre çà et là. Elevé près de Guy XX<sup>2</sup>, François de Coligny, fils de Paul de Coligny et d'Anne d'Alègre, il fut néanmoins, comme tout bon gentilhomme de ce temps, formé à porter les armes<sup>3</sup>. Mais ce fut sans négliger l'étude des lettres et des sciences. On sent que son instruction et son éducation avaient été très soignées. A un âge où d'ordinaire l'on ne fait guère qu'apprendre, il était déjà en mesure de composer et il en donnait des preuves<sup>4</sup>.

Quels ont été ses maîtres ? Où a-t-il fait ses études ? Aucun document ne nous l'apprend. Profita-t-il des leçons données au jeune comte de Laval ? On pourrait le conjecturer d'après les historiens qui affirment qu'il fut élevé auprès de lui<sup>5</sup>. Cependant le choix de précepteurs

1. Pièces just. C.

1. Nous nous conformons à cette manière de compter en usage, bien qu'elle manque d'exactitude. — Anne d'Alègre, mère de Guy XX, se maria au maréchal de Fervaques.

2. Cf. Hauréau, *op. cit.* — Couanier de Launay, *Hist. de Laval*, p. 379. — Ménage, *Observations sur Malherbe*, liv. IV, *Œuvres de Malherbe*, t. II, p. 230 et s. Paris, Barbou, 1722. — Il faut entendre l'expression *élevé* dans un sens très large. D. Rivault avait environ dix ans à la naissance de Guy XX. Nous n'entendons du reste pas parler du temps où Anne d'Alègre emmena son fils à Sedan pour l'y faire élever plus commodément et plus sûrement dans le protestantisme. David Rivault se montra toujours bon catholique et ne fut peut-être pas complètement étranger à la conversion de Guy XX, le 21 avril 1605. Ci-infra.

3. Témoin la publication des « *Estats*, » qui avaient été précédés d'un poème, resté probablement manuscrit. Voir ci-après.

4. Cf. infra.

fait par Anne d'Alègre, ardente protestante, et une notable différence d'âge<sup>1</sup> semblent combattre l'hypothèse de maîtres communs au comte et à David Rivault, même si l'on considère, comme cela est vrai, que François de Coligny « à seize ans, avait appris ce que savent à peine ceux qui ne font profession que d'étude<sup>2</sup>. »

Quoi qu'il en soit, David Rivault passa peut-être, vers 1595, quelque temps à Lyon où il publia ses « *Estats*<sup>3</sup>. »

« C'est, dit M. Hauréau, une œuvre d'un jeune homme qui a peu réfléchi sur les principes<sup>4</sup>. »

De fait, l'auteur n'avait guère que vingt-cinq ans ; mais il possédait une érudition qui s'affirme par un vrai luxe de citations, et il n'était probablement pas un débutant dans le monde des lettres. Lui-même nous dit<sup>5</sup> qu'il avait écrit un poème « *Le Fasché amoureux*, » dont il extrait ces vers : — ils en valent bien d'autres de l'époque :

« C'est le rayon de la divine essence,  
« Qui donne à l'homme une telle puissance,  
« Le saint cachet du visage éternel  
« Empraint au front de tout homme mortel,  
« Portrait lequel toute autre créature  
« Craint et honore en l'humaine nature.  
« Tout ce qui vit sous le céleste essieu  
« Respecte l'homme effigi' de son Dieu.  
« Pour ce respect sur l'éléphant il monte  
« Grand animal, l'attrape, prend et domte,

1. François de Coligny, Guy XX de Laval, naquit le 5 mai 1585.

2. L'abbé A. Angot, *op. cit.*, p. 38.

3. « *Les Estats esquels il est discouru du prince, du noble et du tiers-estat, conformément à notre temps*. Au grand Henry, roy de France et de Navarre, par D. J. R. de Flurance. A Lyon, par Benoist Rigaud. » 1 vol. in-16 1595.

4. *Hist. litt. du Maine*, III, p. 333.

5. *Les Estats*, p. 239.

« Vainc la fierté du lyon rugissant,  
« Tire secours du cheval bondissant .

Le poème avait-il été imprimé ? ou bien était-il resté manuscrit pour être communiqué à quelques amis privilégiés ? Nous ne saurions le dire, mais celui qui avait ainsi compris la dignité de l'homme et son rang dans la création, avait bien quelque qualité pour apprécier les conditions des personnes, et écrire « les *Estats*. »

Dans ce traité philosophico-politique il se montre sans conteste royaliste convaincu. « Le souvenir des maux causés par l'anarchie<sup>2</sup> » n'en est sans doute pas l'unique raison. Royaliste, monarchiste, tout le monde l'était alors en France. Nous ne sommes donc aucunement surpris de voir David Rivault abonder en ce sens. Il faut même lui savoir gré, au temps où les idées des Pères de Bâle avaient encore trop cours chez nous, d'une certaine modération dans les questions politico-religieuses. Est-ce prudence ? Est-ce modestie ? il ne dit rien du clergé considéré comme corps. La place de celui-ci était pourtant naturellement marquée dans un ouvrage de ce genre.

Certainement l'auteur voulait être agréable au Roi, et ne pouvait complètement échapper à des préjugés de caste<sup>3</sup>. Nonobstant ce, il se permet quelquefois des façons de voir très personnelles et généreuses. Le désir, non dissimulé, de travailler à cimenter une paix qui allait au relèvement de la France, aurait fait pardonner ces hardiesses — si hardisse il y eut — par Henri IV et les seigneurs. Le lecteur du XIX<sup>e</sup> siècle doit à son

1. Cf. *Le Fasché Amoureux*, par R. de Fleurance, livre III.

2. Hauréau, *Op. cit.*, III, p. 333.

3. Si son grand-père avait dérogé, David Rivault, par ses relations personnelles, pouvait néanmoins se considérer comme faisant partie de la noblesse dans les rangs de laquelle il devait bientôt rentrer officiellement. V. *infra*.

tour de l'indulgence à un écrivain qui peut le choquer pour des raisons différentes.

On jouissait des bienfaits d'un règne réparateur avec un contentement qui doit rayonner en ces pages. Heureux, David Rivault l'était; enivré et ébloui, nous ne le croyons pas. La satisfaction lui laisse toute sa liberté d'esprit, voire d'appréciation, et le roi de ses rêves, dont il trace le portrait, est un Saint Louis encore plus qu'un Henri IV.

Ce prince ne méprise pas même la voix du peuple, qui est redoutable quand elle crie à Dieu contre les mauvais rois :

« Comme pain ils nous moulent et nous mangent,  
« Sans que vers toy un moment ils se rangent...<sup>1</sup>.

Il doit surtout se souvenir des menaces terribles de Dieu contre les tyrans<sup>2</sup>. Oui, « Dieu tonne sur les testes eslevées qui l'excitent à courroux, lesquelles il rase de l'éclat foudroyant plustost beaucoup que les basses et bien peu eslevées de fleur de terre<sup>3</sup>. »

La piété du roi ne sera ni feinte ni instrument factice de gouvernement : « Il faut que la ferveur et le zèle précèdent et qu'après le roi serve Dieu<sup>4</sup>. » Le bon prince possède et exerce la puissance nécessaire à ses hautes fonctions ; mais « il permet qu'elle passe sous la justice des lois<sup>5</sup>. » Il n'est ni despote ni tyran ; « il ne débande point sa cruauté sur le peuple<sup>6</sup>. »

Ce n'est point un être à part et séparé. « Le parfait roy et celuy qui est le plus recevable pour chef du com-

1. *Les Estats*, p. 85. — Cf. ps. 53, 5.

2. Cf. *Ezéchiel*, 21, et *Osée* 6, 7, cités par David Rivault.

3. *Les Estats*, p. 87.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 26.

6. *Ibid.*, p. 6.

mandement est partie de la République et comme premier citoyen de son empire<sup>1</sup>. » Il a le respect de la probité et des bonnes mœurs. A ce point de vue, « il est homme réduit et resserré ès conditions d'un humain individu<sup>2</sup>. » Il n'est point colère, point « précipitant. » A tous il donne « l'exemple d'une parfaite gentillesse, sagesse et grandeur de courage<sup>3</sup>. « Son commandement est comme du père aux enfants, c'est-à-dire plein de charité et de dilection<sup>4</sup>. » Le bon roi est clément<sup>5</sup>, équitable, même au prix de quelque sacrifice d'amour-propre :

« Indigne n'est d'un grand roy d'appaiser  
« L'homme privé qu'il a fait offenser<sup>6</sup>. »

Les honneurs et les récompenses, qu'il dispense avec discernement, lui servent à stimuler l'ardeur et à glorifier le mérite. Il ménage les richesses publiques. La magnificence sied bien sur le trône. Pourtant là encore point ne faut d'excès ; « ils espuisent les trésors qui doivent rester toujours prêts à la nécessité<sup>7</sup>. » Quinze ans plus tard la leçon eût mérité d'être entendue de la reine-mère.

Au jugement sûr du moraliste-philosophe, s'ajoutent déjà chez David Rivault les grandes vues, qui décèlent la compétence du futur précepteur d'un roi.

Qui mieux que lui comprit la dignité que doit avoir un prince ? Dignité non pas d'apparence, non une sorte de vêtement extérieur, mais bien celle qui ressort de la

1. *Les Etats*, p. 28.

2. *Ibid.*, p. 65.

3. *Ibid.*, p. 77.

4. *Ibid.*, p. 88.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, p. 92. — Cf. Homère, *Iliade*, Ch. XIX.

7. *Les Etats*, 2<sup>e</sup> disc. p. 92.

vertu « et semble plustost honorer la dignité du trône que d'estre honoré d'icelle<sup>1</sup>. » Une dignité enfin qu'orne la culture de l'esprit. Car « le prince ou tout autre qui méprise l'embellissement de l'esprit se prive de la plus grande et plus délicate volupté qu'on puisse goûter<sup>2</sup>. » La moindre parcelle de science est louable<sup>3</sup>. Au contraire, l'ignorance « est mère de couardise ou pour le moins d'insuffisance ès grands princes<sup>4</sup>. » Regrettables chez les particuliers, ces défauts deviennent inqualifiables chez le roi, qui n'existe que pour le bien des siens et de l'humanité. Or, avec eux, il n'a plus ni prestige ni autorité, partant plus d'influence salutaire.

Sans doute le peuple doit obéir, même au souverain dépourvu des qualités qui lui conviennent ; mais celles-ci facilitent singulièrement chez les sujets l'exercice d'une vertu toujours difficile à observer, et qui pourtant s'impose. Rivault ne connaît qu'une raison qui puisse « esmouvoir un peuple à briser la foi envers le prince » : « la persécution évidente de la vraie religion<sup>5</sup>. » Va-t-il jusqu'à admettre les précautions et les résistances de la Ligue ? Non<sup>6</sup>. Du reste il se tient dans une grande réserve à se sujet. Mieux valait parler « des cœurs réunis par un général oubly du passé, des volontés rassemblées et des forces rejointes<sup>7</sup> ; » car voilà la paix, voilà l'ordre qui est la base des doctrines politiques de l'auteur.

L'exercice et la stabilité de l'ordre expliquent et justifient l'institution de la noblesse<sup>8</sup>. Les rois, ne pouvant entrer directement en relation avec tous leurs sujets, se

1. *Ibid.*, p. 110.

2. *Ibid.*, p. 114.

3. *Ibid.*, p. 115.

4. *Ibid.*, p. 117.

5. *Les Etats*, p. 168.

6. *Ibid.*, p. 168.

7. *Ibid.*, p. 162.

8. Cf. *des Etats*, *passim*, 4<sup>e</sup> discours du Noble.

servirent de ministres et d'intermédiaires, qui, par délégation, exercèrent en partie l'autorité royale<sup>1</sup>. D'autre part, les armes sont, principalement dans les temps troublés, une garantie de sécurité pour les princes et les États. Il était bon qu'une classe d'hommes fût là, toujours prête à les prendre en mains, et capable de supporter les frais de la guerre. Telle était la raison d'être de la noblesse. L'utilité la fit instituer et la vertu la conserve. « Noblesse n'est autre chose qu'une reconnaissance honorable de la qualité des hommes vertueux<sup>2</sup>. » Elle « vit en honneur<sup>3</sup>. » Des traditions de famille concourent à l'entretenir<sup>4</sup>, et le temps la grandit<sup>5</sup>. Voici comment. — C'est Rivault qui parle et non pas Saint-François de Sales, dont on croirait aisément reconnaître la voix :

« Ainsi que l'ibis ou cigogne noire, devenue vieille, a exhalé tout ce qu'il y avait de forte et pesante aleine, et lors commence à l'avoir douce et aromatique devenant suave plus elle vieillit. Ainsi l'ancienne noblesse<sup>6</sup>. »

Mais cet heureux résultat n'est obtenu qu'au prix d'efforts de vertus. Autrement le noble déchoit. « S'il vient d'aventure à défaillir, nécessairement la race donne du nez en terre<sup>7</sup>. » Le vice est même d'autant plus « laid et salle en luy » que ses ancêtres lui « donnent exemple de bien faire<sup>8</sup>. » Aussi qu' « aucun ne se donne par le nez d'une vaine persuasion que toutes choses luy soient licites

1. *Ibid.*

2. *Les Etats*, p. 266.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 272.

5. *Ibid.*, p. 279.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, p. 73.

8. *Ibid.*, p. 282.



pour ce qu'il soit né d'une race antique<sup>1</sup>. » Il doit même s'attendre à d'autant plus de sévérité devant l'opinion qu'on est en droit d'attendre davantage de lui. Noblesse oblige. C'est pourquoi qu'il ait toujours en vue ses devoirs d'état. Il ne sera ni trop dépensier ni trop retenu en la « chicheté, » car il ne pourrait ou ne voudrait subvenir à des charges qui parfois lui incombent<sup>2</sup>.

L'un perd sa noblesse par vice et vilénie, et l'autre devient noble « après avoir bien mérité des armes ou des lettres<sup>3</sup>. » Pour renouveler le corps de la noblesse la matière ne peut manquer en France ; elle n'est autre « que la vertu de l'homme d'honneur<sup>4</sup>, » de cet honneur, dis-je, « qui doit premièrement estre mesuré à la conscience comme à la bauge universelle<sup>5</sup>. »

Après cela dénierait-on à l'auteur l'indépendance de la pensée et des vues parfois très justes ? Cette partie des « *Estats* » est cependant l'une des plus faibles et la plus remplie de lieux communs.

Le « *Discours du Tiers-Estat* » est semé çà et là d'idées plus neuves.

Il s'ouvre par une longue dissertation sur le commerce auquel se livrait cet ordre à l'exclusion des autres. A ce propos Rivault émet son opinion sur la découverte de l'Amérique qu'il assimile à Tharsis : « Que Tharsis, écrit-il, fust l'Amérique..., nous le pouvons asseurer<sup>6</sup>. »

Certes on ne peut plus soutenir qu'avant Christophe Colomb personne n'avait rencontré le nouveau continent, ou du moins quelques îles qui l'avoisinent<sup>7</sup>. Mais pour le

1. *Ibid.*, p. 284.

2. *Ibid.*, p. 234.

3. *Les Estats*, p. 286.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Id. ibid.*, p. 347.

7. On sait que des navigateurs scandinaves abordèrent en Amérique du Nord longtemps avant le XV<sup>e</sup> siècle.

chemin du Brésil<sup>1</sup> et des terres de l'Amérique méridionale, où David Rivault veut que soient allées les flottes d'Hiram, il faut bien avouer qu'on l'avait profondément oublié, si jamais on l'avait connu dans le bassin méditerranéen. Loin d'être de l'avis de notre auteur, les interprètes bibliques entendent plutôt, par Tharsis, l'ancienne Tartessus de la côte d'Espagne<sup>2</sup>.

Si le géographe est en défaut, le penseur reparaît bientôt avec avantage : c'est pour blâmer un préjugé que Colbert lui-même ne parviendra pas à détruire entièrement. La noblesse se contentait d'« avoir l'ornement de ceste vie<sup>3</sup>. » L'industrie et le commerce étaient abandonnés au tiers-état. Pourtant « au commerce des marchands il y a des choses belles et ceste vocation employée en grandes affaires approche de l'honneur<sup>4</sup>. » Au tiers aussi étaient laissées la plupart des carrières libérales, et, le plus souvent, le culte des lettres et des sciences. « Car au grand malheur de ce siècle, ajoute Rivault, la noblesse dédaigne tellement cest enrichissement de l'esprit, ceste illustration de l'âme, que rien ne luy semble plus vil et moins à priser<sup>5</sup>. »

Le tiers état, qui s'y adonne, a en main « la religion, la justice et la médecine ; » les « armes même ne luy sont pas ostées<sup>6</sup>. » Dans ces charges et emplois, il mérite bien de l'état et du peuple, et « n'est point à mespriser tant et à dédaigner qu'on le doive mettre sous le pied<sup>7</sup>. » A

1. *Les Estats*, p. 347.

2. Cf. *Sainte Bible*, III, Rois X, 22. — Le texte hébreu est susceptible d'une autre interprétation. Il dit seulement que les vaisseaux étaient des vaisseaux de Tharsis. (Cf. *Sainte Bible*, III, Rois, X, 22, Paris, Lethielleux, note au verset 22 par M. Clair, et M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, III, p. 522, n. 5<sup>e</sup>).

3. *Les Estats*, p. 351.

4. *Id.*, p. 353.

5. *Les Estats*, p. 357.

6. *Id. ibid.*

7. *Id.*, p. 360.

force de travail, d'énergie et de services rendus « les petits deviennent grands, et les hauts — qui ne font rien — s'abaissent <sup>1</sup>. »

Néanmoins il est une classe intéressante et sympathique que son labeur, même le plus opiniâtre, ne peut préserver des souffrances et des rigueurs de la triste nécessité : celle des paysans. Pour eux, David Rivault n'a point de ces mots d'une brutale exagération que trouvera La Bruyère<sup>2</sup>. Il n'en constate pas moins chez eux un état déplorable, qui de loin rappelle celui des ilotes. Nos métayers, dit-il, « osté le nom d'esclave, sont en effet bien peu moins misérables que proprement serfs <sup>3</sup>. » « Le cours humain a retenu le paysan aux nécessités, le marchand à l'utilité et le noble à l'honneur et à la gloire de cette vie<sup>4</sup>. » Cette phrase résume le traité. « Elle n'eût pas été sans doute écrite par Sieyès, dit M. Hauréau ; mais elle serait à sa place dans l'*Esprit des lois* <sup>5</sup>. »

Tel quel, l'ouvrage prouve déjà chez Rivault une grande maturité d'esprit et un talent précoc. Assurément ne lui demandons pas la perfection du style que ne pouvaient donner ni un auteur de vingt-cinq ans, ni l'état de la langue. Ecrivain sérieux, David Rivault « voulait plustost contenter l'âme que délecter l'oreille et plustost sonner à l'entendement que frétiller à l'ouïe <sup>6</sup>. » Avouons qu'il aurait pu moins bien réussir.

1. *Id. ibid.*

2. « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent, etc. (*Les caractères de ce siècle. — De l'homme*). — La Bruyère, répondra-t-on avec raison, ne se sert de termes si forts que pour mieux faire voir le triste sort des laboureurs.

3. *Les Etats*, p. 365.

4. *Idem.*

5. *Hist. litt. du Maine*, III, p. 333.

6. D. Rivault, *Les Etats*, épître, sans pagination.



## CHAPITRE II

Premiers voyages de David Rivault. — Ses relations avec le monde savant. — Il est nommé gentilhomme de la chambre du Roi. — Les « *Eléments de l'Artillerie*. » — Expédition en Hongrie avec Guy XX de Laval. — Voyage à Lisieux. — Deuxième édition des « *Eléments de l'Artillerie*. » — L'arquebuse à air comprimé et le canon qui ne se charge que d'eau pure. — *L'Art d'embellir*.

Pour les cinq ou six années qui suivirent la publication des *Estats*, nous sommes, au sujet de l'auteur, réduits à de rares documents d'un laconisme désolant.

Nous savons que David Rivault fit un voyage en Italie, où il s'éprit de plus en plus de l'amour de l'étude ; puis, un autre en Hollande, vers la fin de l'an 1602. A Leyde il visita le docte Scaliger, qui l'accueillit avec bienveillance<sup>1</sup>.

Rivault entra ainsi en relations avec le monde savant qui l'apprécia<sup>2</sup>. A Paris il s'était déjà lié avec Casaubon ; il ne fut pas complètement étranger à la publication d'une traduction d'Abou-Abaid<sup>3</sup> par le célèbre orientaliste Erpénus.

A son retour de Hollande, notre Lavallois fut nommé, par Henri IV, gentilhomme ordinaire de sa chambre, par brevet du 20 novembre 1603<sup>4</sup>. On peut croire que le roi voulait récompenser l'auteur des *Estats* ; mais il n'est pas défendu de voir en cette marque de distinction

1. Cf. *Epistolæ J. Scaligeri*, de Leyde, 1604, liv. II.

2. Erpenius l'appelait « vir clarissimus doctissimusque. » Cité par Hauréau, *op. cit.*, III, p. 334.

3. Arabe, auteur d'un *Recueil de proverbes*.

4. Cf. Brevet de nom, aux pièces justif. ci-inf. E.

la reconnaissance d'autres « bons et agréables services<sup>1</sup> » et le dessein, du reste avoué, d' « approcher<sup>2</sup> » le jeune Rivault de sa personne.

Ces encouragements ne restèrent pas sans effets. Le jeune savant se remit à l'œuvre, et, trois ans plus tard, il livrait au public et principalement aux hommes de guerre, ses « *Éléments de l'Artillerie*<sup>3</sup>. »

L'ouvrage est dédié « à messire Maximilian de Béthune<sup>4</sup>, grand maistre de l'artillerie, » de la famille de Conon de Béthune, « maréchal de Constantinople et grand maistre de l'artillerie » au temps de l'empereur « Bauldouyn de Flandre<sup>5</sup>. »

L'avant-propos renferme des idées que nous retrouvons dans une préface de la traduction d'Archimède<sup>6</sup> : le symbole de la sagesse est le fer chez les Hébreux ; Minerve, chez les Grecs et les Romains, qui donnent encore à la même, pour attribution, de protéger les lettres. C'est que les armes et l'étude n'ont rien d'incompatible, ou plutôt ce sont des sœurs, qui vont la main dans la main et se prêtent un mutuel appui. « Les lettres enseignent ce qu'il faut vouloir<sup>7</sup> ; » mais, pour mettre la volonté à exécution, « il faut de la force, qui s'emprunte des armes<sup>8</sup>. » « Qu'on ne dise » donc « point qu'un homme d'espée ne soit capable de toutes sciences ou que l'homme

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Les Éléments de l'Artillerie, concernant tant la première invention et théorie que la pratique du canon*, par le sieur de Flurance Rivault. A Paris, chez Adrian Beys, rue Saint Jacques, ioignant la Rose blanche, M. DCV.

4. Plus connu sous le nom de Sully.

5. C'est-à-dire au temps de l'empire français de Constantinople. — Cf. Ville-Hardouin, *Conquête de Constantinople* et l'historien grec Nicétas Coniates.

6. Cf. Ici même, *infra*.

7. *Avant-propos*, sans pagination.

8. *Ibidem*.

de lettres ne puisse avoir le courage : l'un et l'autre est faux<sup>1</sup>. »

L'auteur prouvait par son propre exemple la vérité de son affirmation. A peine avait-il déposé la plume et le compas<sup>2</sup> qu'il prenait en main la lance et le mousquet et s'en allait « apprendre par expérience quelles estoient les armes de Hongrie<sup>3</sup>. »

A la cour, David Rivault avait pu rencontrer Guy XX de Laval, qui revenait d'un voyage en Italie. Le jeune comte de Laval avait été frappé à Naples du miracle de Saint Janvier, et reçu à Rome avec une grande bonté par le pape Clément VIII. De retour en France, après avoir été préparé par le P. Cotton et M. de Bérulle, il fit solennellement abjuration de l'hérésie, le 21 avril 1605<sup>4</sup>.

« Le nouveau catholique ne crut pouvoir moins faire pour la foi qu'il venait d'embrasser que d'aller combattre pour elle<sup>5</sup>. »

Il résolut donc d'aller en Hongrie porter les armes contre les Turcs. Il en obtint la permission du Roi, qui l'« honora de la dignité de son conseiller d'état et privé<sup>6</sup>, » et lui donna « pour modérer et diriger son ardeur M. de Marolles, un de ses vieux compagnons d'armes<sup>7</sup>. »

David Rivault de Fleurance fit partie de l'expédition

1. *Ibidem*. — L'auteur fait ensuite avec force érudition l'histoire de la découverte de l'artillerie et de ses premiers emplois, puis aborde enfin son sujet. Il le traite en trois livres où il procède par théorèmes et scholies.

2. Les *Éléments de l'artillerie* sont illustrés.

3. *Éléments de l'artillerie*, 2<sup>e</sup> édit., 1608, Liv. IV, p. 3.

4. Cf. L'abbé A. Angot, *Guy XX de Laval, sa conversion, son expédition en Hongrie, sa mort*. Broch. in-8°, 39 p. Laval, Goupil, 1891.

5. *Id. ibid.*, p. 10. — Cf. David Rivault lui-même. *Éléments de l'artillerie*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1608, Liv. IV, p. 6.

6. *Mémoires de Bourjolly*, II, p. 35. Laval, Moreau, 1886.

7. Abbé Angot, *op. cit.*

du comte de Laval. Il remplit les fonctions de trésorier et tint un journal des dépenses, qui est, avec des billets souscrits par lui et conservés dans les archives de M. le duc de La Tremoille, la source la plus sûre d'informations sur cette campagne<sup>1</sup>.

Grâce donc à David Rivault, nous pouvons suivre l'expédition qui, partie de Paris le 29 août 1605, passe par Bondy, Ville-en-Parisis, Fresnes, Meaux, Châlons et Toul, et arrive à Nancy le 1<sup>er</sup> septembre. Le duc de Lorraine fait au jeune seigneur et à sa suite une gracieuse et honorable réception comme les chevaliers lavallois vont en trouver auprès de tous les seigneurs en cette Allemagne qu'ils doivent traverser.

Mais un pareil voyage ne va pas sans grandes dépenses. David Rivault eut fort à faire pour y subvenir. Elles ne furent qu'augmentées par un séjour d'un mois à Vienne, d'où nos croisés repartirent le 8 octobre. Enfin le 16 le comte de Laval se présentait au camp de Georges Baht, généralissime des armées de l'empereur en Hongrie.

A partir de ce moment, le journal de David Rivault et tout document contemporain sérieux<sup>2</sup> nous font défaut au sujet de l'expédition lavalloise. Nous savons cependant que le jeune Guy reçut de l'Empereur le commandement d'une compagnie de mille hommes<sup>3</sup>, et qu'il

1. David Rivault écrit aussi pour M<sup>me</sup> de Fervacques, *alias* Anne d'Alègre, mère du comte de Laval, une relation de cette expédition : « *Lettre à Madame la maréchalle de Fervacques*, contenant un bref discours du voyage en Hongrie de feu le comte de Laval, son fils. Paris 1607, in-12. Cet opuscule paraît être perdu. M. l'abbé Angot l'a vainement cherché dans les bibliothèques de Paris. Nous l'avons fait chercher aussi là et ailleurs et n'avons pas été plus heureux.

2. Un chanoine de Lisieux, Le Rebours, fit imprimer à Rouen en 1606 un opuscule contenant la « *Consolation funèbre à Madame la maréchalle de Fervacques, sur la mort de M<sup>gr</sup> le comte de Laval, son fils.* » C'est, dit M. Angot, « un défi au bon goût et au bon sens. »

3. *Plaidoyers de Servin*, ap. Angot, *op. cit.*

fit bravement son devoir au combat de Comorn, où il fut mortellement blessé, le 3 décembre 1605.

David Rivault, blessé lui-même et loin de son pays, se trouva dans de graves difficultés. La fortune du comte de Laval était très obérée. Ayant fait déjà de fortes avances, le trésorier allait avoir à se débattre avec les créanciers du feu comte et sa mère, Madame de Fervacques. Celle-ci, mécontente de la conversion de son fils et se consolant dans les plaisirs de secondes noces auxquelles elle « convola avec le maréchal de Fervacques<sup>1</sup>, » et la perspective de recueillir un héritage que lui donne un testament fait en sa faveur par le feu comte<sup>2</sup>, nous apparaît avec une figure aussi répugnante que le jeune et héroïque seigneur, son fils, en a une sympathique devant les contemporains et l'histoire.

Les restes de Guy XX furent ramenés à Laval<sup>3</sup>.

Après avoir rendu ce dernier devoir « au corps d'iceluy<sup>4</sup> », David Rivault reprenait toute sa liberté. Sa mission était finie. Pourtant, en 1607, il se rendit encore à Lisieux où s'était retirée Madame de Fervacques. Dans une page touchante<sup>5</sup>, qui vaut à elle seule toute une oraison funèbre, il expose l'objet de ce voyage ; il voulait rendre compte à la mère de Guy XX « du service qu'il avait fait à Monsieur le comte de Laval, depuis que

1. *Mémoires de Bourjolly*, II, p. 41. Laval, 1886.

2. Cf. *Id.*, p. 40.

3. Cf. *Plaidoyers de Servin*, op. Angot, op. cit., et David Rivault, *Eléments de l'artillerie*, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1608, Liv. IV, p. 6. Guy XX fut inhumé dans l'église des Jacobins. En raison des compétitions qui s'élevèrent à cette occasion entre les Frères-Prêcheurs et le Chapitre de Saint-Tugal, et par la négligence impardonnable de madame de Fervacques, les funérailles solennelles de François de Coligny (Guy XX) n'eurent lieu que le 26 février 1609. L'oraison funèbre fut prononcée par Olivier de Cuilly, docteur en théologie, prieur des Jacobins.

4. Cf. David Rivault, *Eléments de l'artillerie*, 2<sup>e</sup> édit. 1608, Liv. IV, Avant-propos, p. 5.

5. *Id. ibid.*



sa piété singulière et entière générosité, qui le conduisirent en une guerre estrangère contre les ennemis de Jésus, luy eurent faict rechercher les périls esquels très-honorablement il succomba<sup>1</sup>. » Il voulait « aussi faire entendre, » s'il lui « estoit possible, à cette affligée mère, que pour l'entier acquit de l'affection » qu'il avait « si saintement vouée à son enfant unique durant sa vie et si volontiers ioincte aux derniers efforts de son courage; » il n'en avait « abandonné l'ombre, que quand l'effroy du sépulchre » lui en avait « osté du tout la vue<sup>2</sup>. »

Dans le même voyage Rivault se renseigna sur une découverte qu'un mot de sa préface, dans la première édition des *Eléments de l'artillerie*, avait déjà annoncée<sup>3</sup>.

Obligé de partir pour la Hongrie, il n'avait pu alors vérifier ce qu'on lui disait « d'une nouvelle invention d'artillerie dont l'effet, qui estoit très impétueux, s'emportoit du vent<sup>4</sup>. » L'occasion d'éclairer l'affaire se présentant, David Rivault la saisit. Donc « curieux de prendre langue<sup>5</sup> » il profita de sa présence à Lisieux pour visiter l'inventeur, qui demeurait en cette ville, et l'interroger. C'était un sieur Marin Bourgeois, qui avait trouvé le moyen de charger une arquebuse avec de l'air comprimé.

Après un premier échec, parce que le Roi avait, paraît-il, défendu à Bourgeois de communiquer son secret, David Rivault finit par obtenir de l'inventeur toutes les explications désirables et « la figure » même de son arquebuse. Il décrit cette arme à son tour et explique scientifiquement les résultats obtenus.

1. *Id. ibid.*

2. *Id. ibid.*

3. Cf. *Les Eléments de l'art.*, 1605, Avant-propos. *sub fine*.

4. *Id. Les Eléments de l'artillerie*, 1<sup>re</sup> édit. 1605. Av. p.

5. *Id. Les Eléments de l'artillerie*, 2<sup>e</sup> édit. 1608, Liv. IV, Av. pr., p. 4.

Mais, ce qui est d'un intérêt plus piquant, il démontre encore, — toujours d'après Bourgeois, — qu'on peut faire partir un canon en se servant d'eau pure. Cette double invention et une recette pour faire de la poudre sont l'objet d'un livre qu'il ajoute aux trois premiers de ses « *Eléments d'Artillerie*, » dans une nouvelle édition en 1608<sup>1</sup>.

Tous les cabinets de physique possèdent aujourd'hui des arquebuses à air comprimé. Le canon qui ne « se charge que d'eau pure » est plus rare. Il mérite du reste une attention spéciale parce qu'on a voulu y voir une sorte de découverte de la machine à vapeur. « C'est bien à tort, dit le P. Colombier<sup>2</sup>. » Arago<sup>3</sup> est moins éloigné d'y reconnaître quelque chose comme une lueur de la vraie découverte. Pour avoir une réponse juste il faudrait poser autrement la question. Parlons seulement d'une force de la vapeur, constatée déjà dans l'antiquité et appliquée au début du XVII<sup>e</sup> siècle à ce curieux canon, et nous pouvons affirmer que David Rivault en a eu incontestablement connaissance.

Écoutons plutôt l'auteur lui-même.

D'abord il pose ses principes : Le résultat de la chaleur, écrit-il, est de deux sortes : tantôt la matière échauffée « s'en va en sec et se dit exhalaison ; » tantôt la chaleur « attire quant et elle l'humide, dont elle se nomme vapeur<sup>4</sup>. »

1. « *Les Eléments de l'artillerie*, concernant tant la théorie que la pratique du canon, augmentés en cette nouvelle édition et enrichis de l'invention, description et démonstration d'une nouvelle artillerie qui ne se charge que d'air ou d'eau pure, et a néanmoins une incroyable force. Plus une nouvelle façon de poudre à canon très violente qui se fait d'or par un excellent et rare artifice non communiqué jusques à présent, etc. Le tout par le sieur de Florence Rivault. A Paris chez Adrian Beys, rue Saint Jacques, ioignant la Rose blanche. M. DCVIII, 1 vol. Petit in-8°.

2. *Revue du Maine*, IV. p. 402.

3. *Notice sur James Watt*. — Notices biog., t. I, p. 394, et t. II, p. 19.

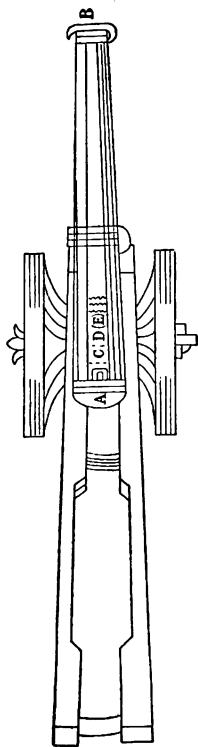
4. *Eléments de l'art.*, 2<sup>e</sup> éd.. Liv. IV, p. 21.

Huit ans avant Salomon de Caus, il constate encore, après Aristote, que l'eau monte dans un vaisseau échauffé<sup>1</sup>.

Mais c'est surtout dans la description du canon de Bourgeois qu'il reconnaît et décrit ainsi la force expansive de la vapeur :

« Avec de pure eau, on peut faire tirer un canon.

« Hypothèse. Soit le canon AB qui soit rempli d'eau  
« depuis A jusques en D. Il faut bien fermer le trou de la lumière sur laquelle  
« soit coulé un quartier de bois E qui soit  
« bien du calibre du canon, sans qu'il y  
« aye aucun vent ny iour. Soit après mis  
« le bout du canon AD au feu, tant que AD  
« s'eschauffe, et l'eau qui est dedans. »



« Conclusion. Je dy que le canon tirera.  
« Démonstration. Car le feu est plus rare  
« que l'eau : par conséquent le feu agissant en l'eau, l'estend par sa chaleur : or  
« la pénétration des dimensions est impossible. Donc pour donner à l'eau rarefiée lieu où s'estendre, il faut que E  
« s'enfuye, voire avec violence. Donc le  
« canon tire<sup>2</sup>. »

C'est le principe même de la loi reconnue par l'expérience de la marmite de Papin. Mais Denis Papin, en appliquant son levier de compression, pouvait mesurer la force de pression exercée sur la soupape de son vase clos, ce qui est impossible avec le canon de Marin Bourgeois. Enfin

Denis Papin, en procédant à de nouvelles expériences

1. Aristote, *De Cælo*, c. 5, cité par D. Rivault, *op. cit.*, p. 16.

2. *Les Eléments de l'artillerie*, 2<sup>e</sup> éd., Livre IV, p. 69. Paris, 1608.

et parvenant à faire redescendre par le refroidissement et la condensation de la vapeur le piston que la force expansive de l'eau chauffée avait soulevé d'après la loi reconnue antérieurement par Rivault et Papin lui-même, arriva le premier à un résultat qui permet de le considérer comme le véritable inventeur de la machine à vapeur, perfectionnée depuis par Newcomen, Cawley, Watt et bien d'autres.

Cependant, par l'intérêt qu'il porta à l'invention de Marin Bourgeois et les explications scientifiques qu'il en donne, David Rivault n'en mérite pas moins la reconnaissance de la postérité. L'attention qu'il attira sur « une nouvelle artillerie » et ce point de physique appliquée, ne put que préparer et avancer la belle découverte de Denis Papin.

L'année même où il donnait la deuxième édition de ses « *Eléments d'artillerie*, » David Rivault publiait son « *Art d'embellir*<sup>1</sup>. »

Avec lui nous passons « du grave au doux » et parfois retrouvons l'un et l'autre : *utile dulci*. La critique, obligée de suivre l'auteur à travers ses nombreuses compositions, le constate et s'en réjouit. Ce petit volume, que je vois là sur mon bureau, paré, coquet, frais de ton et d'aspect, malgré ses trois cents ans<sup>2</sup>, nous promet d'agréables découvertes.

La poésie, par l'entremise de Malherbe, le présente au public avec une grâce, une délicatesse et un à-propos que chacun remarquera :

« Voyant ma Caliste si belle  
« Que rien ne s'y peut désirer,

1. « *L'art d'embellir, tiré de ce sacré paradoxe : La sagesse de la personne embellit sa face*, par le sieur de Flurance Rivault. A Paris chez P. Louys Febutier, au Clos Bruneau, à l'image Sainte Catherine. M. DCVIII. Avec privilège du roy. » 1 vol. in-16. Cabinet de M. L. Garnier.

2. Exactement 285 ans.

- « Je ne me pouvois figurer  
« Que ce fust chose naturelle.  
« J'ignoroyz que ce pouvoit estre  
« Qui luy coloroit ce beau teint  
« Où l'Aurore mesme n'atteint  
« Quand elle commence de naistre.  
« Mais, Flurance, ton docte escrit  
« N'ayant fait voir qu'un sage esprit  
« Est la cause d'un beau visage :  
« Ce ne m'est plus de nouveauté  
« Puisqu'elle est parfaitement sage  
« Qu'elle soit parfaite en beauté.

Cette fois l'ouvrage, par une délicate attention de l'auteur, est offert à Marie de Médicis. — Au Roi, les « *Estats*, » ou les sciences politiques ; à Sully, grand maître de l'artillerie, « les *Eléments de l'artillerie* » et les canons ; à la Reine la beauté, ou de moins l'art de la procurer. Aussi bien les qualités qui ornent la vie et la font douce et agréable sont l'honneur et la beauté<sup>1</sup>. Sa Majesté la reine « partage indivisiblement avec le roy la plus belle couronne de la terre, et quant et quant y met avecques luy l'ornement de ces deux qualités<sup>2</sup>. » Tous les deux relèvent la France et « luy redonnent la vie : la réputation et la face, la gloire et la contenance : le Roy en entreprennent principalement l'honneur : Sa Majesté la Reine « y fournit la beauté<sup>3</sup>, » dont elle est un vivant modèle. « Ces divins compartiments qui » lui « relèvent la taille, ces clairs linéaments qui » lui « forment la face, cet alabastré et coral qui par un délicat meslange » lui « adoucissent le teint, ces compassés mouvements qui » lui donnent la grâce, sont roses que poulse la sagesse qui » lui « eschauffe l'âme<sup>4</sup>. »

1. Cf. D. Rivault, *L'Art d'Embellir. Epistre à la Reine*, sans pagination.

2. *Id. ibid.*

3. *Id. ibid.*

4. *Id. ibid.*

Possédant le précieux secret du beau, la reine en fera bénéficier « notre nation, qui est celle de tout l'univers qui chérit le plus la beauté. De curiosité d'estre belle elle aymera la sagesse, modérera les subites passions qu'on blasme en elle, et ainsi tiendra » de Sa Majesté la Reine « l'affermissement et les délices de sa durée <sup>1</sup>. »

Qu'on dise encore après cela que la haute galanterie naquit un jour à Versailles sous les auspices de Louis XIV ! Certes on pourra bien trouver quelques-unes de ces expressions forcées, mal à leur adresse<sup>2</sup>, désirer un tour plus discret ; mais ce ne sera pas sans regretter cette grâce, ce respect et cette politesse ingénieuse des vieux temps.

Ne prenons du reste pas l'*Art d'embellir* pour un ouvrage de pure fantaisie, pour un produit spontané d'une verve spirituelle et humoristique. Sous une forme vive, alerte, enjouée même à l'occasion, David Rivault entend être sérieux au fond. Son but est noble et élevé. Il attend un heureux résultat. « L'utilité sera que les yeux qui, quels habiles qu'ils soient, n'aperçoivent la sagesse, la voiront à clair et en face et en allumeront en nous des désirs incroyables <sup>3</sup>. » Nos yeux enfin se dessilleront et « nous ne chercherons plus » en beauté « des couleurs menteuses ny des figures nuagées <sup>4</sup>. » Aussi dirons-nous d'avance avec l'auteur que « l'harmonie qui est entre la sagesse et la beauté n'est d'inutile recherche, ny le concert de leur consonance de petit appareil <sup>5</sup>. »

Il appuie sa thèse générale sur des données philosophiques et des textes révélés d'une valeur et d'une autorité incontestables. Il fait œuvre de moraliste ; mais il

1. *Ibid.* sub fine.

2. Comparer le portrait de Marie de Médicis au Louvre.

3. *L'art d'embellir*, p. 2, Paris, 1608.

4. *Ibid.*, p. 2 (bis).

5. *Ibid.*, p. 4 (bis).

le fait avec une naïveté charmante, en écrivain aimable, fin observateur, pittoresque et érudit. C'est un précheur de morale dont les exigences ne rebutent pas, dont la mine, ni renfrognée, ni austère, n'effraie pas ; c'est un sermonneur fort bien venu dans un salon, très goûté des dames, qui ne sauraient se désintéresser de la question traitée, et apprécié des hommes d'esprit et de gai savoir.

Sans doute l'antiquité lui fait un cortège bien nombreux et un peu encombrant. Elle apporte des témoignages multipliés à l'excès et de valeur inégale, des ornements trop touffus. Mais on est de son temps. Il en est de la mise des livres comme de celle des individus. Tel qui jadis enlevait tous les suffrages dans les soirées de Versailles ou de Trianon, passerait aujourd'hui pour Arlequin dans les bals contemporains. Cependant on trouverait des gens pour soutenir, voire prouver, que, par leur grâce intrinsèque, les tenues de marquis étaient bien à la hauteur de nos habits noirs.

Quant au sujet lui-même, qui nous est présenté ici sous une forme quasi paradoxale, il repose sur un fondement très solide, et, dégagé de quelques développements de détail, de quelques emprunts faits à une science expérimentale erronée ou incomplète — comme elle l'était alors, — il se trouve conforme à l'enseignement de la philosophie bien entendue. On en trouverait aisément les principes dans Platon<sup>1</sup> et dans les auteurs chrétiens. De fait le principal élément de la beauté physique chez l'homme est sans conteste le reflet d'une belle âme sur la physionomie. L'union intime de notre corps avec notre principe de vie le permet et l'explique.

Sans doute une constitution naturelle, parfois défectueuse et beaucoup de causes accidentelles, peuvent altérer notablement sur un visage les reflets de l'âme ;

1. Cf. Platon, *Phédon*, — *I. Alcib* ; — *Timée*, *passim*.

mais ses traits en sont toujours ennoblis à quelque degré. Puis il faut prendre le beau dans l'humanité d'une façon large. David Rivault n'écrit pas un traité uniquement à l'usage des ateliers d'artistes, et n'a pas l'intention de donner des modèles de forme plastique. Il s'agit plutôt de quelque expression de qualités morales qui se révèlent à l'extérieur. Encore, même sur ce terrain, n'y aurait-il pas des contradicteurs ? La Fontaine pousse la boutade :

« Que le bon soit toujours camarade du beau,  
« Dès demain je chercherai femme...<sup>1</sup>. »

Il est vrai que ce « toujours » vient bien à propos pour ne pas mettre le fabuliste complètement aux prises avec Platon et David Rivault, qui affirment, avec force bonnes raisons « que le Beau n'est point sans le Bon et qu'il en tire son origine<sup>2</sup>. »

D'ailleurs il suffirait peut-être, pour se mettre d'accord, de définir exactement ce qu'il faut entendre par la sagesse qui engendre le beau.

Par la sagesse, qui produit la beauté, nous « ne prenons, dit Rivault, ny la parfaite maistrise qu'un artisan acquiert de son métier<sup>3</sup>, » ni l'industrie en vertu de laquelle on accroît ses richesses<sup>4</sup>, ni un clair jugement, ni un âge « consumé » en expérience, ni la puissance de conformer ses mœurs au milieu où l'on se trouve, ni l'absence même de folie, ni mille autres manières d'être de l'âme et de l'esprit<sup>5</sup>, mais cette sagesse qui « consiste en toute espèce de congnoissance et de vertu<sup>6</sup>. »

1. Livre VII. fab. II, Paris, Didot, in-8°, 1877.

2. *Art. d'Embel.*, p. 3 et Platon *I Alc.*, et *Timée*, cit. par D. Rivault.

3. *Art d'embel.*, p. 3 (bis).

4. *Ibid.*, p. 4.

5. Cf. *Id. ib.*, p. 4, 5, 6.

6. *Id. ibid.*, p. 6.



Elle « comprend le ciel et la terre : c'est elle qui les a bastis, qui les soutient et gouverne<sup>1</sup>. » Pour ce qui est de l'homme, elle le rend heureux et le « remplit de jugement et d'intelligence; elle est la sainte règle des mœurs et la claire lumière de la congnoissance. » « La beauté du corps, le lustre du visage, la grâce que nous en aymons et admirons est un effect de la sagesse, et une fumée de ce feu, une odeur de ceste rose<sup>2</sup>. »

Aussi le visage qui nous paraît beau trompe nos sens, « si la sagesse n'en a tiré les traits, n'en darde les raiz. n'en soutient les linéaments et n'en rehausse les couleurs<sup>3</sup>. »

Nous commençons peut-être d'y voir clair. L'épousée, qui exerce la verve impitoyable de La Fontaine, n'est en réalité point belle; nous en convenons; et les deux charmants écrivains s'embrassent dans une complète conformité de jugement et de vue.

Le pauvre « Mal marié<sup>4</sup> » s'était simplement fourvoyé devant des grâces de circonstance et de commande qui ne se pouvaient soutenir « pour n'estre point venues de leur propre origine<sup>5</sup>. » Car « combien voyons-nous de beautés pour n'avoir au-dedans une âme qui la vivifie dignement, se défaire si tost que l'aurore en touche le vespre. »

- « C'est une forme passagère ;
- « Un bien douteux pour les humains ;
- « Un présent d'estoffe légère
- « Qui prompt s'escare de nos mains<sup>6</sup>.

1. *Id. ibid.*

2. *Id.*, p. 7.

3. *Art d'emb.*, p. 7.

4. Lafontaine, liv. VII, f. II.

5. *Art d'emb.*, p. 8.

6. D. R. *Ibid.*

L'auteur va continuer de traiter de la beauté et de la sagesse en général en des pages où abondent l'esprit sémillant, la grâce et la fraîcheur. Il parle ensuite de la beauté du corps et de la voix ; puis il étudie les beautés spirituelles et celles de l'âme. Enfin, dans son sixième et dernier « *Discours*<sup>1</sup>, » « il se restreint aux moyens dont le corps humain retire son embellissement ; la proportionnée figure de ses membres, l'agréable couleur de son teint, des vertueux mouvements de la sagesse de l'âme<sup>2</sup>. Le tout est écrit « en stile un peu serré, » et « les témoignages de son dire » sont « marqués en marge du commandement de quelques sages belles de la cour.... C'est obéissance qu'il leur doit, non vanité qui le meine<sup>3</sup>. »

1. Le traité est divisé en six discours.

2. D. Rivault, *Art d'embellir*, av. prop.. *Le dessein de l'art*.

3. *Ibid.*, sub fine.



## CHAPITRE III

*L'Art d'embellir (suite et fin).* — David Rivault en Italie. — Il combat sur la Méditerranée. — Son retour à Florence. — Sa réception à l'Académie des Humoristes à Rome. — Discours qu'il prononce. — Son retour en France. Il est nommé sous-précepteur du Dauphin.

David Rivault avait donc rencontré le beau sous ces formes aimables et concrètes. Il ne se borne pas à le reconnaître ; envisageant la question de plus haut, il en demande le pourquoi et le comment à une philosophie très élevée, et trouve, comme Trismégiste, que « les excellences de la princesse Beauté sont autour de l'essence du bon<sup>1</sup>. »

Le bon, soit réel, soit d'apparence, seul est désirable. Il tient intimement à l'être et vient de la cause première qui est Dieu<sup>2</sup>. Or le bon, apparaissant sous une certaine lumière, devient le beau qui est l'objet de l'amour. Le bon se rapporte plutôt à l'essence, et le beau, à ce qui « est connaissable et aimable<sup>3</sup>. » Le beau tire sa perfection de l'idée du créateur. Plus il s'en rapproche, plus il entre en possession des qualités de sa nature. C'est « la fleur de la forme et le naïf symbole de l'espèce divine sur laquelle la chose est moulée<sup>4</sup>. »

« La beauté est » encore « une lumière rayonnante de chaque forme en la fleur d'icelle d'autant plus bril-

1. *In Pinand.* Cité par D. Rivault, *Art d'embellir*, p. 8.

2. Cf. *Art d'emb.*, p. 12.

3. *Id.* p. 12 bis.

4. *Art d'emb.*, p. 14 bis.

lante que la chose est divinement taillée sur le portrait qui en est dans la pensée, soit de Dieu, pour les naturelles, soit de l'homme, pour les artificielles<sup>1</sup>.

« Simple et naïve figure du bien mesme la beauté est divinement pénétrable ès âmes<sup>2</sup>. » Mais toutes ne sont pas également aptes à la reconnaître. Seules les âmes très élevées peuvent envisager les beautés de l'ordre intellectuel, avec « l'océan de ses plus frétilantes délices<sup>3</sup>. » D'autres perçoivent et goûtent mieux celles qui frappent davantage les sens. Enfin il en est de si grossières et corrompues qu'elles ne peuvent « soutenir la clairté des raiz divins qui flambent en un beau sujet<sup>4</sup>. »

Considérée en elle-même, l'âme est d'autant plus belle qu'elle est plus pure et conforme à sa condition d'être, c'est-à-dire qu'elle est plus sage ; et selon ses qualités natives ou acquises « la fleur éclattera plus agréablement sur le front et rendra tout le corps plus beau<sup>5</sup>. »

Le corps a sa beauté. Les aveugles seuls en doutent. Mais qu'est donc précisément la beauté du corps ? Affaire de convention ou de préjugé, disent les uns ; réalité, disent les autres. La vérité est qu'il y a là quelque chose de relatif et quelque chose d'absolu. Après Montaigne David Rivault le constate. Il y a même en cela quelque chose de subjectif. « Nous faisons les formes du beau selon nos appétits<sup>6</sup>. » Qui y demande de la mi-gnardise et de la douceur, qui de la force et de la majesté<sup>7</sup>. » Assurément le débauché n'en juge pas toujours

1. *Art d'emb.*, p. 19.

2. *Ibid.*, p. 14 bis.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. *Ibid.*, p. 15.

5. *Ibid.*, p. 19.

6. Montaigne, *Ess.*, Amsterdam, 1781, t. II, p. 270.

7. *Ibid.*, p. 271.

comme le médecin<sup>1</sup>. D'un pays à l'autre la mode en diffère. Beauté en deçà de la Méditerranée, laideur au-delà. « Les Mores » aiment « les grosses lèvres, le nez camus, la couleur noire<sup>2</sup>. » Nous sommes d'un goût tout autre.

Cependant la beauté existe. Qu'on soit d'avis différent sur la couleur de son costume, nous en convenons ; mais nous savons aussi qu'elle n'est ni un mythe ni un pur produit de notre imagination. C'est même « une pièce de grande recommandation au commerce des hommes<sup>3</sup>. » C'est une véritable puissance. Pas n'est besoin d'en appeler à Montaigne, qui retira, dit-il, tant d'avantage de la beauté de son visage<sup>4</sup> ; l'expérience journalière permet de se passer du témoignage de ce gascon.

Dès qu'elle apparaît, la beauté s'impose et enlève la position. Tout le monde subit son ascendant sans en demander le pourquoi que dégage enfin notre auteur. « Il faut, dit-il, s'en rapporter à ce qui est le plus conforme aux desseins de la nature<sup>5</sup>. » Or d'après elle « l'agir suit l'essence. » Belle est donc la créature qui « rend bien toutes les actions auxquelles elle est née<sup>6</sup>. » C'est alors qu'elle plait. « Or les actions humaines partent de l'âme comme de la cause principale, et du tempérament qui y contribue quelque chose, pour le mode seulement<sup>7</sup>. » « Le corps bien tempéré est un luth de Padouë qui bien monté et accordé, touché d'une scavante main, pincé d'un doigt délicat et mignard, rend

1. Cf. *Art d'emb.*, p. 22.

2. *Ibid.*, p. 23. — Cf. Montaigne, II, p. 270 : « Au Pérou, les plus grandes oreilles sont les plus belles... »

3. Montaigne, II, p. 560.

4. Cf. *Essais*, III, p. 275.

5. *Art d'emb.*, p. 23 bis.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*, p. 24.

une divine harmonie<sup>1</sup>. » C'est donc l'action qui « met la beauté à prix<sup>2</sup>. Nous nous représentons la beauté svelte, alerte, accorte, agissante. « Elle n'est aymable qu'autant qu'elle est vive, brillante, gentille et toute pleine d'âme<sup>3</sup>. »

Du reste il y a des beautés propres à chaque âge ; la jeune fille, « espendant les fleurs et les odeurs de son printemps, brille de millé gaietez, assaisonnées d'honneste pudeur ; la femme qui garde le haut de son jour plain et clair, fait montre des fruits d'un riche été<sup>4</sup>. » Il y a aussi la beauté du jeune homme, celle de l'homme fait et celle du vieillard.

L'auteur étudie ensuite la chose par le menu ; et comme le corps se renouvelle sans cesse par les aliments qu'il absorbe et l'air qu'il respire, il se voit contraint d'entrer dans des détails qui relèvent de l'hygiène et de l'anatomie. Les lecteurs n'en seront ni rebutés ni effarouchés. « La curiosité de scavoir d'où partent l'embonpoint et le hault appareil d'une belle bien en couleur excusera la rudesse et l'insolence de quelques mots<sup>5</sup>, » employés par nécessité.

Nous assistons donc à un exposé des phénomènes de nutrition et de circulation du sang, curieux pour l'histoire de la science. Il montre chez l'auteur des connaissances presque universelles. Toutefois ne demandons à celui-ci ni le dernier mot sur la circulation du sang, ni l'explication du phénomène de la combustion intérieure, qui immortaliseront Harwey et Lavoisier. Est-ce déjà un mérite si mince et si commun de savoir ce que l'on sait de son temps ? David Rivault le sut et le sut bien. Il

1. *Ibid.*

2. Montaigne.

3. *Art d'embel.*, p. 25 bis.

4. *Ibid.*, p. 26.

5. *Art d'embellir*, p. 28 bis.

expose toujours avec clarté et souvent avec esprit. S'il nous convie à contempler la belle « assise à table, où l'on n'a pas grâce de s'endormir<sup>1</sup>, » oh ! ce n'est pas seulement pour la voir manger, mais aussi pour l'entendre discourir « dans un honneste entretien<sup>2</sup>. » « Remarquez-vous comme elle a l'œil modeste, l'oreille subtile, le nez bon et la langue bien pendue ? Comme elle est judicieuse et a bonne grâce en tout !<sup>3</sup> »

L'étude de sa tête fournirait seule de longs et intéressants développements. Quels rouages admirables servent à ses divers mouvements<sup>4</sup> ! « Là est assurément le siège principal de la beauté que décèlent cet œil, cette bouche, ce front et le jeu de cette physionomie mobile et délicate<sup>5</sup>. Là réside l'expression des sentiments et de la pensée. « Prenez garde comme notre belle accorde cecy, comme elle refuse cela ; comme mesme elle fait la mutine : c'est avecque trois mouvements de la teste, en avant, en arrière et en rond<sup>6</sup>. » La main elle-même a de la grâce<sup>7</sup> et une économie où l'on doit toujours admirer l'habileté du Créateur. « C'est l'autel de la sagesse<sup>8</sup>. »

Comment en cette question oublier la couleur du visage ? A son sujet on ne devrait pas discuter. Le proverbe le dit. Cependant il sera loisible d'avoir son avis. Or nous nous prononçons pour la blancheur. C'est d'abord « le but de nature<sup>9</sup>, » « qui y mesle le pourpre »

1. *Ibid.*, p. 30.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* p. 30 bis.

4. *Art d'emb.*, p. 31 et suiv.

5. *Ibid.*, *passim*.

6. *Ibid.*, p. 42.

7. Cf. *Ibid.*, p. 46 et suiv.

8. *Ibid.*, p. 49.

9. *Ibid.*, p. 50

Et artiste compose  
Du lait avecq la rose<sup>1</sup>.

« La joue trop blanche ou trop rubiconde n'agrée ; la pâle est effigie de la mort<sup>2</sup> ; » l'enflammée déplaît entièrement<sup>3</sup>. » Le sang qui afflue dans « les pores humides et lasches d'une peau douillette » produit « l'incarnatin dont la belle aurore peint le matin d'un beau jour, quand une tendre nuée s'oppose légèrement à sa brillante lumière<sup>4</sup>. » De son action modérée et discrète résulte un mélange heureux, l'expression même de la beauté de la peau. Mais, dit Rivault, « il n'y faut qu'une blancheur naïsve, qui reçoive ainsi que l'air pur le brandon de la vie et le feu qui éclaire dans le sang<sup>5</sup>. » Pour cela soyons sages : la passion rompt infailliblement ce bel équilibre, qui fait la beauté des dames.

Aux hommes on demande autre chose en rapport avec leur rôle dans la nature et dans la société, je ne sais quoi qui révèle de l'énergie, de la force, joint au bel agencement et à l'harmonie des formes, une structure qui satisfasse et en impose.

Pour la taille, on est loin d'être complètement d'accord ; la petite, la moyenne et la grande ont leurs avantages, propres à chacune d'elles<sup>6</sup>. Pourtant il me paraît hors de conteste que si la haute taille se soutient bien, et possède « la proportion de la quarreure à la hauteur<sup>7</sup>, » elle l'emporte sur les autres. Il y règne une majesté toute autre qu'ès plus basses<sup>8</sup>. » Au reste

1. Anacréon, cité par D. Rivault, *Art d'emb.*, p. 51 bis.

2. *Art d'emb.*, p. 52.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 52 bis.

5. *Art d'emb.*, p. 54.

6. Cf. *Ibid.*, p. 54 bis.

7. *Ibid.*, p. 55.

8. *Ibid.*



au sujet des qualités précises de chaque partie du corps il est assez difficile d'avoir une idée très claire et très exacte. « D'un nez, d'une bouche ou d'un front parfaitement beaux je ne sçay qui se pourrait vanter d'en arrêter la juste figure. Le grand ouvrier s'est réservé ce secret <sup>1</sup>. »

Là-dessus fermons cette parenthèse, ouverte en ce traité en faveur de la beauté mâle, pour revenir à la beauté qui est plus voisine de la grâce. Celle-ci est une puissance chez la femme et le vrai sujet de ce livre. Rivault constate cette influence et redit les strophes dithyrambiques, mais toujours gracieuses, de la poésie italienne :

O ! guancie porgolette  
Chi le vostre dolcezza  
Chi le vostre bellezze  
Non mira ? o ! rose elette ;  
Rose, che nutre il latte e le colora  
Col suo minio l'Aurora <sup>2</sup> ?

Labra ove'l ciel tutte le gratie ascose <sup>3</sup>...

Il commente ces vers et conclut, d'après les doctes dont ils émanent, à un modèle que plusieurs trouveront assurément mignard. Nous n'en sommes pas encore aux poupées de Watteau ; mais nous reconnaissons bien cet essaim joli, venu de Florence avec Marie de Médicis.

Malgré cette indulgence marquée pour ce que nous appellerions volontiers des actualités, Rivault reste en général dans les limites de la vérité et du bon goût, qui sont de tous les temps, et condamne « l'art, quand il dé-

1. *Ibid.*, p. 56.

2. Murtola, cit. par Rivault, *op. cit.*, p. 61.

3. Marini, *ap. Riv.* p. 61 bis.

figure le naturel ; comme » fait « le minion sur la joue, et le blanc d'Espagne sur la face<sup>1</sup>. »

Les cheveux naturels sont en particulier un ornement de valeur. Ils gagnent à être longs. « Pour ce qui est de la couleur, on y varie<sup>2</sup>, » dit-il. — Rare prudence de jugement que nous imiterons ! — Cependant il penche pour le cil noir des yeux. Ceux-ci sont des pièces importantes. On les veut bien clairvoyans, vifs, bien placés, clair-bruns, doux, gracieux<sup>3</sup>. » L'œil bleu et le noir ne sont pas non plus à mépriser. La forme des yeux paraît mériter une mention spéciale. Ils doivent être « ronds et grands. » Ainsi les portait la mythologique Junon, qui avait cela de commun avec d'autres créatures, que le respect dû aux dames ne nous permet pas de désigner en français. Laissons aux anciens et à leur langue cette comparaison essentiellement classique<sup>4</sup>. — Les beaux yeux ne sont ni trop rapprochés, ni trop « distancés et séparés par la tumeur du nez. »

« Il ne se peut rien imaginer de plus séant<sup>5</sup> » que ce dernier, « tant il est bien taillé comme à l'esquierre. » Sa grâce est encore relevée par le voisinage de joues rondettes et grassettes<sup>6</sup> » confinant à une oreille « petite » — La grande est « mésestimée » — Il s'abaisse sur une lèvre fine et sur une bouche délicate et comme animée par l'expression discrète du rire et du sourire<sup>7</sup>.

Pour être complet il faudrait encore parler du « men-

1. *Art d'emb.*, p. 65.

2. *Ibid.*, p. 68 bis.

3. P. 70 bis.

4. « Βοῶπις... Ἡρα, » littéralement : « Héra aux yeux de bœuf. » (Hom. *Iliade*, XVI, v. 399 cit. par Riv., p. 71. — Item *Iliade*, I, 568 ; IV, 50).

5. *Art d'emb.*, p. 73.

6. *Art d'emb.*, p. 74.

7. Cf. *id.*, p. 74 bis.

ton mignon, » du « col point court<sup>1</sup>, » des doigts de rose, comme ceux de « la matinale aurore<sup>2</sup>. »

De quoi ne devrait-on pas parler dans un sujet si fécond ? Mais il faut bien en finir avec ce qui frappe les yeux pour examiner ce qui fait les délices de l'ouïe. Ce sera le sujet du troisième discours.

La voix n'est pas une quantité négligeable parmi les facteurs de la beauté. On l'a compris depuis longtemps, et, par des études patientes et de savantes combinaisons des sons, on a cherché à mettre en valeur ses propriétés naturelles, à produire des accords, qui, rendant les diverses expressions de nos sentiments et « chatouillant » agréablement l'oreille, sont une source de contentement et de plaisir.

David Rivault s'étend longuement sur les lois de la musique et du chant, sur les modes « dorien, phrygien et lydien, » et « l'octachorde » des anciens. Avec quel succès ? N'étant que profane nous n'osons nous prononcer, ni pénétrer dans ce sanctuaire où trône « Euphrosine, » à qui l'auteur « baise les mains<sup>3</sup>. » Nous préférons accompagner celui-ci à la campagne et dans les forêts pour y entendre la voix de la nature, que tout le monde comprend et goûte, soit au bord du ruisseau

Où l'eau va murmurant de plaisans gazouillis ;

soit à la lisière du grand bois, où « le chiffle » des arbres « agités du vent » est « soëf<sup>4</sup> ; » soit près de la haie là-bas, où le rossignol « chromatise. » Car presque tout dans la création fait entendre sa voix ; mais l'homme

1. Cf. *id.*, p. 87.

2. P. 80.

3. Cf. *Art d'emb.*, p. 80.

4. Cf. *Ibid.*, p. 116 bis.

seul s'en sert pour exprimer sa pensée et lui donner l'expression raisonnée de ses diverses impressions.

Là encore l'âme a le rôle qu'elle mérite; elle empreint le chant de ses qualités, et le cœur y trahit les sentiments qui l'agitent. La passion modifie la voix et lui prête parfois des accents d'une « mélancolie mère de subtiles et spirituelles voluptez, » un genre d'harmonie « qui attriste bien, mais qui ne fasche jamais<sup>1</sup>. »

Le plus souvent elle l'altère et la déshonore. Voulez-vous donc embellir votre voix ou du moins lui conserver ses qualités natives, possédez-vous dans « la paix, » qui est la seule mère nourrice de l'harmonie<sup>2</sup>. »

Ce genre de beauté tient donc de près à la sagesse, qui engendre aussi « les beautés spirituelles<sup>3</sup>.

Ici l'on nous présente les trois Grâces, conduites par la Sagesse. Emblème d'une riche poésie pourtant juste de tous points; toute beauté est fille de l'éternelle sagesse.

La beauté en premier lieu reluit dans les intelligences célestes, « naïf cachet du front divin<sup>4</sup>. » Mais nous ne pouvons guère juger de son excellence que par « la suprême force de notre esprit; il n'y faut employer les yeux corporels<sup>5</sup>. » Nous sommes plus à l'aise quand nous étudions le beau de notre âme.

Celle-ci « est bien belle qui a la volonté simple et obéyssante au régime de l'entendement<sup>6</sup>, » et qui se pare de vertus comme de délicates fleurs. Elle laisse la « matoiserie aux hommes de néant<sup>7</sup>; » bannit la frippe-

1. *Art d'emb.*, p. 132.

2. *Ibid.*, p. 105 bis.

3. P. 134. Ici commence le 4<sup>e</sup> discours.

4. P. 140.

5. P. 141 bis.

6. *Art d'emb.*, 5<sup>e</sup> disc., p. 169.

7. *L'Art d'embellir*, p. 177.

rie d'honneur<sup>1</sup>; » se rend les bonnes actions si faciles que le bien faire tourne en nature<sup>2</sup>; » devient « capable de dilection et accomplie en beauté. » Mais si les mauvaises passions ne sont combattues et repoussées, la raison « quitte son office, » les vertus morales, qui faisaient l'ordre, « jettent la halebarde, » chassées par le trouble; tous les vices « s'y mettent en crédit; » une « horrible langueur gaste tout le visage de l'âme; et il ne reste traict qui ne soit souillé par l'impiété qui y est introduite<sup>3</sup>. »

Mais notre âme est associée à notre corps pour le « vivifier, » le « faire florir et l'embellir. » Elle commande à ce petit monde de notre personne, où Dieu — qui a semé tant de merveilles à travers le vaste univers, « ces orbes cristallins mouvans si justement, ces astres radieux, ce clair soleil<sup>4</sup>, tant « d'espèces de choses vivantes, tant de changeantes couleurs, qui diaprent les coins et le milieu de ce grand tableau<sup>5</sup>, — a déversé tant de beautés marquées au coin de la divine sagesse<sup>6</sup>.

C'est encore un chef-d'œuvre incomparable, quand le vice n'a point rompu l'équilibre de « ce superbe estat de l'homme, qui est que les qualitez de l'âme et de la matière symbolisent heureusement ensemble; que la supérieure donne sagement les loix de l'estre et de l'entretien, et que l'inférieure les reçoive doucement, y acquiesce et en retire la fleur et le fruit qui est la Beauté<sup>7</sup>. » La sagesse contribue à cet effet et « suivant ce qui en paroist au dehors, peut apporter en notre vie beaucoup

1. *Ibid.*

2. P. 177 bis.

3. P. 178 bis.

4. P. 180; 6<sup>e</sup> disc.

5. P. 180 bis.

6. Cf. *Art d'emb.*, p. 183.

7. *Art d'emb.*, p. 186.

d'ornement<sup>1</sup>. » Si elle « modère nostre manger et boire, nostre repos et veiller. » « De ce pesle-mesle fleurissent au front, ès joues, ès lèvres, en la main, des liz et des roses<sup>2</sup>. » Au contraire « voyez cette mangeuse de plâtre, de charbon, de fruits verds, cette avaleuse de vinaigre. »

Quelle langueur ce beau front deshonore....<sup>3</sup> !

« Si elle estoit bien sage cela ne se feroit pas<sup>4</sup>. » Elle se prescrirait un régime de vie, propre à « la nourrir en humeur sanguine-phlegmatique. C'est la drogue dont le corps gentil se doit peindre de blanc et d'incarnin, » à l'exclusion de tout fard, qui rend la peau « de jeune vieillissante avant l'âge<sup>5</sup>. »

D'ailleurs une âme candide et sage apporte l'aise, le calme et le contentement, qui dilatent le cœur, et « met cette couleur soësvé de la beauté<sup>6</sup>, qui naturellement reussit du tempérament propre aux louables actions de la personne bien faicte : elle n'y taille et burine moins industrieusement la figure qui y plaist<sup>7</sup>. » Mais il faut que l'âme se conserve elle-même et qu'elle n'abdique jamais son autorité. Si l'état de l'homme est pitoyable quand il « se laisse tomber en quenouille<sup>8</sup>, » quel est « l'estat de l'esprit qui suit les mouvements de la chair et reçoit le joug de sa tyrannie<sup>9</sup>? » Les affections désor-

1. *L'Art d'embellir*, p. 189.

2. P. 189 bis.

3. Ronsard, cit. par D. Riv., p. 191.

4. *Art d'emb.*, p. 191.

5. *Ibid.*, p. 192.

6. *Ibid.*, p. 191 bis.

7. *Ibid.*, p. 195 bis.

8. *Ibid.*

9. p. 198.

données « étouffent » sur le visage les rayons de la beauté, et « la laideur y prend tellement pied qu'il ne s'y aperçoit rien que de malgracieux<sup>1</sup>. » Hélas ! combien voyons-nous de jeunes êtres, qui ne tiennent pas, devenus grands, les promesses de leurs premières années ? Le vice est venu et « ces jeunes parterres n'ont connu ni pensées, ni marguerites de bonne odeur<sup>2</sup>. »

Assurément les physionomistes ne sont pas infailibles ; et les règles qu'ils donnent feraient souvent prendre le change à qui les suivraient aveuglément. « J'ay leu parfois entre deux beaux yeux des menaces d'une nature maligne et dangereuse<sup>3</sup> ; » et « c'est une faible garantie que la mine<sup>4</sup>. » Cependant il y aurait de la témérité à n'en tenir aucun compte. Des opinions ont cours, qui reposent peut-être sur quelque expérience. L'œil surtout mérite d'être examiné. C'est « le naïf portrait de l'âme<sup>5</sup>. » « Le brun doux et perçant est signe de bon et courageux esprit. » Une grosse tête ou toute ronde marque de l'ignorance et de l'inconsidération. » Du menton « quarré se juge en l'homme un esprit puissant ; du rond peu creux se cognoit en la femme de la douceur et peu de babil, etc.<sup>6</sup>. »

Prenons ces observations pour ce qu'elles valent et n'y attachons pas plus d'importance que ne le fait l'auteur. Personne ne saurait être repris pour avoir peine à croire que la vie, même la mieux réglée, puisse jamais donner au nez ou au menton la beauté plastique qui y ferait défaut. Mais ne décourageons pas les dames. Elles « sont de paste plus molle, se figurent en tout âge

1. *L'Art d'embellir*, p. 198.

2. P. 198 bis.

3. Montaigne. *Ess.* III, 472.

4. *Id. ibid.*

5. *Art d'emb.*, p. 209 bis.

6. *Ibid.*

comme il leur plaist, quand elles veulent s'y exercer de mesme soin que Livia Drusilla <sup>1</sup>. » Celle-ci de fort laide qu'elle était « née et crue en assez bon âge, ordonna un temps des mouvements de son âme » et devint, paraît-il, « très belle de corps <sup>2</sup>. » On l'a écrit ; c'est imprimé.

Les clartés qu'une belle âme répand sur le visage peuvent effectivement pallier ou effacer des défauts naturels ; mais ce bonheur n'arrivera jamais à un Thersites, « homme boesteux, borgne et bossu, » portant « une face longue et plate, l'œil aspre, les paupières saigneuses et enflées, les oreilles longues et étroites, le nez gros et voulté dès le front..., qui sont les ordinaires marques... d'un homme chien et corbeau en mœurs <sup>3</sup>. » « De vray il n'y a sagesse humaine qui puisse remédier à une figure si désespérée <sup>4</sup>. »

Nous convenons aussi qu'il y a en nous des premiers mouvements de passion que nous ne pouvons pas toujours empêcher, mais on peut les affaiblir et les diminuer par une sage surveillance et sauvegarder ainsi la beauté qu'ils tendent à amoindrir. Les tempéraments sont souvent une rude épreuve ; mais il faudrait être fataliste pour prétendre qu'on ne puisse se refuser à leurs exigences. L'imagination qui est le plus affectée peut, sous l'empire de la raison et des secours de Dieu, se maintenir dans des hauteurs sereines où l'atteint à peine cette buée épaisse, qui s'élève des fanges humaines <sup>5</sup>. L'habitude de contempler de belles et nobles images la façonne d'après celles-ci ; c'est le plus sûr garant de la beauté humaine appelée à se reproduire de génération en génération <sup>6</sup>.

1. Sœur de Germanicus. — *Art d'emb.*, p. 210.

2. *Ibid.*, Cf. Tacit. *Ann.* 4.

3. *Art d'emb.*, p. 214 bis.

4. *Ibid.*

5. Cf. *Ibid.*, *passim*.

6. *Art d'emb.*, p. 220-222 *passim*.



Ainsi considéré le thème s'élève à la hauteur d'une question morale et sociale. Nous ne pourrions refuser nos sympathies à un auteur qui préconise le cœur pur, les sentiments élevés et une belle-âme. Sa thèse, du reste, nous paraît suffisamment prouvée dans son ensemble, et c'est sans arrière pensée que nous concluons avec lui « que généralement la *sagesse de la personne embellit la face, qu'en la face de la personne prudente reluit la sagesse*<sup>1</sup>. »

David Rivault avait décidément conquis une place honorable dans le monde des lettres. Sa réputation s'étendait même au-delà de nos frontières. Nous l'avons vu déjà, huit ans plus tôt, bien reçu des savants qu'il visitait<sup>2</sup>. Un second voyage en Italie, en 1608, fut pour lui l'occasion de recueillir de la part des lettrés des témoignages d'estime, mérités par ses travaux. Mais ce n'était pas seulement un voyage paisible, préparé pour de petits triomphes académiques, que David Rivault accomplissait. L'Italie, avec l'éclat des lettres et des arts, et le bassin oriental de la Méditerranée, enveloppé de souvenirs classiques, autant que des côtes riantes et fameuses de la Grèce, de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de cette Egypte des Pharaons et des Ptolémées, voire même de la Sicile, aimée des muses idylliques, avaient pour l'homme de goût et d'étude des attraits puissants.

Mais cette « mer aux flots d'argent<sup>3</sup> » était sillonnée au XVII<sup>e</sup> siècle par les odieuses galères des sultans de Constantinople et des beys d'Alger. Les chrétiens luttèrent toujours sur quelque point contre les mécréants. Les soutenir et combattre contre le Turc maudit, c'était devoir de gentilhomme. Rivault n'eut garde d'en refuser l'accomplissement.

1. *L'Art d'embellir, sub fine.* — *Prov. c.* 17, v. 24.

2. Cf. *Infra*, chap. II.

3. Ampère, *Poés.*

Il courut donc « les mers d'Orient<sup>1</sup>, » combattit « les Furcs et par mer et par terre<sup>2</sup>, » exposé à des dangers « de diverses sortes<sup>3</sup>. »

« De retour en Italie, » il pensa à ses amis avec qui, sur ces entrefaites, il n'avait pu communiquer<sup>4</sup>. Après les combats et les courses sur mer, il revenait au commerce de l'amitié et des lettres. Cés dernières l'appelaient à Rome, où son correspondant devait lui écrire<sup>5</sup>.

Dans ce temps il y avait à Rome une société littéraire dite Académie des Humoristes. Rivault la qualifie de « très célèbre<sup>6</sup>. » Elle reçut dans son sein notre compatriote, qui y prononça, le 28 février 1610, une harangue latine sur l'un de ses sujets favoris : unir les lettres et les armes<sup>7</sup>. L'admission de D. Rivault ne devait rien à la faveur. Ses titres étaient sérieux. L'élu était de ceux qui honorent une société savante autant qu'ils en sont honorés. Son discours de réception en serait à lui seul une preuve. S'il est empreint, dans une mesure que nous trouverions aujourd'hui excessive, de l'érudition et du goût du temps, il reste, même pour nous, très

1. *Lettre de David Rivault de Fleurance à M. de Calas*, de Florence, 5 novembre 1608. Ms de la B. N. pub. par le P. Colombier, t. IV, p. 405, *Revue du Maine*.

2. *Id. ibid.*

3. *Id. ibid.*

4. Cf. *Id. ibid.* L'auteur parle d'un « livret » qu'il a envoyé à M. Calas. Il s'agissait, semble-t-il, de quelque chose que Rivault se préparait à publier.

5. *Ibid.* P. S. . « S'il vous plaist m'honorer des vostres, vous les pourrez adresser à Rome... »

6. Cf. *Minerva armata*, etc. Dédicace.

7. Exactement : *Minerva armata, de coniuniendis literis et armis*. Lectio habita a D. Rivaldo a Flurantia, nobili Gallo, in celeberrima Humoristarum Academia. Romæ, XXVIII Februarii quo solet Academia publice aperiri. MDCX. Romæ, apud Stephanum Paulinum, MDCX. Superiorum permissu, in-8° 17 p. (Bib. Mazarine, 20590).

brillant de forme et solide de fond. On aurait plus d'esprit et d'aisance au Palais-Mazarin, mais pas davantage ce qu'on demande à un bon humaniste.

Ce discours, publié à Rome, est dédié à Jean Zamet<sup>1</sup>, qui lui-même faisait partie de l'académie des Humoristes<sup>2</sup>. La dédicace a le mérite de s'adresser à un capitaine dont l'exemple était un argument pour la thèse de l'auteur. Elle est d'ailleurs délicate, et écrite, comme le discours lui-même, en un latin élégant et plein d'ampleur, qui dénote chez David Rivault un écrivain formé à l'école des meilleurs auteurs de la littérature romaine.

Une affabulation<sup>3</sup> sert de prologue à la manière de Plaute et de Térence. La harangue n'est du reste qu'une longue allégorie ou mieux un long monologue de Minerve elle-même. L'auteur s'y efface. Dans l'espèce d'avertissement qui précède, il présente à l'illustre assemblée le personnage dont il décline les qualités et les titres ; il fait remarquer ses principaux traits, puis se retire.

Cette ingénieuse fiction facilite la leçon. Fénelon ne dédaignera pas de moraliser de même par la bouche de Mentor. Avec ses yeux bleus, un peu fauves, mais pudiques, sa démarche grave, qui convient à la déesse de caractère, et sa longue<sup>4</sup> tunique, d'où la sévérité n'exclut pas la grâce féminine, Minerve peut compter sur un meilleur accueil que le prêcheur du Télémaque. Son langage soutenu et sa philosophie aussi solide que nette et tranchée décèlent la sagesse et l'autorité ; c'est bien

1. Jean Zamet, fils du banquier Sébastien Zamet, d'origine italienne, et de mademoiselle du Tremblay, fut un homme de guerre remarquable par sa vertu et sa valeur. Il mourut au siège de Saint-Antoine, près de Montpellier, en 1620.

2. « Alias gymnasticæ das operam, alias in celeberrima Humoristarum Academia.... cui asciti sumus..., vel animo nutritis ab aliis, vel ilios etiam reficis. » (*Minerva arm...* Dédicace).

3. « Προμύθιον legentis. » (*Id. ibid.*).

4. *Id. Prolog.*

Minerve-Athena, transportée du Parthénon à Rome avec la gracieuse majesté et la lucidité attiques. Elle conserve sa politesse native, et, à Rome, salue cette Rome devenue « sienne, » qu'elle chérit plus qu'aucune autre ville du monde<sup>1</sup>. »

Elle réunit en elle-même les qualités de Mars et des Muses, et c'est la « diminuer de la tête<sup>2</sup> » que d'affirmer que les lettres et les armes n'ont rien de commun<sup>3</sup> ; c'est méconnaître l'origine de la déesse et sa raison d'être ; c'est la dépouiller de son « casque, de son bouclier et de sa lance, » pour ne voir que la jeune fille, faible et craintive, au lieu de Pallas redoutable. On n'est pas mieux inspiré de la transformer en amazone, avide de sang et de carnage et méprisant la philosophie et l'étude dont elle ignorerait l'excellence. Elle est, au contraire, un résumé complet des qualités propres aux lettres et aux armes, un tempérament heureusement équilibré, qui lui permet de crier aux rejetons de la noblesse : « Gentilshommes, croyez-moi, vous êtes nés pour l'étude et pour l'action. Etudiez avec soin, combattez avec courage, selon les occasions. Qui ne fait ni l'un ni l'autre ne mérite pas de vivre, et n'est bon que pour la potence<sup>4</sup>. »

Arrière donc le dédain des gens d'armes qui détestent les livres et traitent les « doctes de hiboux et de teignes de cour<sup>5</sup>. » Arrière aussi l'ami des lettres, qui, retenu par ces aimables sirènes, se rend impropre à l'action<sup>6</sup>. Il n'est admis d'exception que pour ceux qui se sont voués « au saint ministère<sup>7</sup>. » Encore, combattant

1. *Minerva armata*, prologue.

2. « Capite me minuunt... » (*Minerva arm.*, p. 7).

3. Cf. *Id. ibid.*

4. « ...Ad scalas gemonias rapiendus est. » (H. P. 8).

5. « Sorices et tineas... » (*Id.* p. 9).

6. Cf. *Id. ibid.*

7. « Soli illi qui se coelesti ministerio manciparunt... » p. 9.

contre le vice et se livrant à la contemplation, ils honorent vraiment Minerve <sup>1</sup>.

Pour les autres, poursuit la déesse, ils me démembrant. De là ces efforts sans vigueur, ces avortons de soldats et ces idées des savants sans échos au dehors <sup>2</sup>. De là également les désordres et les débordements « de Mars. » On n'est pas surpris que jadis il ait été jugé digne de mort par l'Aréopage <sup>3</sup>. Son ardeur n'est pas, comme celle de Minerve, tempérée par la Sagesse.

Minerve préconise l'urbanité, l'élégance, tout ce qui fait l'ornement des belles actions. Elle proclame bien haut que « rien n'est bon en dehors de ce qui convient, et que rien ne convient s'il ne se présente sous les traits de la beauté <sup>4</sup>. Rien de ce qui contrarie Minerve ne saurait être bien. Plaire à tous, aimer le beau, charmer l'esprit, les yeux et les oreilles, voilà le fait de la déesse <sup>5</sup>. Aussi voyez cette inaltérable beauté virginale, cet éclat, cette gaité surprenante, cette fleur de l'âge, délectable et luxuriante dans sa pudeur <sup>6</sup> ! Elle méprise le fard et tout charme d'emprunt ; elle exécère ces efféminées, qui, le peigne et le miroir à la main, tombent dans la mollesse et s'adonnent à des soins excessifs qui vont moins « à orner le corps qu'à dépouiller l'esprit <sup>7</sup>. »

Il faudrait donner en entier un portrait brossé de main de maître et ne pas en défigurer les traits par une froide analyse. Celle-ci ne peut rendre le contraste qui existe entre ces êtres amoindris et la figure si vive et si naturellement belle de la déesse. Cette dernière se

1. *Minerva armata*, *ibid.*

2. *Id. ibid.*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 10.

4. *Ibid.*, p. 13.

5. *Id. ibid.*

6. *Id. ibid.*, p. 13.

7. *Ibid.*, p. 14.

donne pour modèle et nous livre son secret : la culture des lettres, et tour à tour, les exercices corporels<sup>1</sup>. C'est pourquoi elle jouit d'une vigoureuse et indestructible jeunesse, qui se plie aux circonstances avec aisance et à propos. Jeune fille dans l'intimité, les relations, les amusements et les jeux, elle déploie une énergie toute virile dans les affaires importantes soit de la guerre, soit du gouvernement<sup>2</sup>. Elle se maintient, non seulement dans une réserve pudique, mais dans la chasteté, et elle guérit les siens des blessures portées par « Vénus et Cupidon<sup>3</sup>. »

Qui donc ferait à Minerve l'injure de lui préférer Mars, digne tout au plus d'un encens barbare ? Les anciens n'ont pas commis cette méprise. Tous leurs fameux capitaines étaient à la fois « des savants et des soldats<sup>4</sup>. » C'est ainsi que les Romains ont conquis le monde ; et, quand Héliogabale eut, aux noces du Soleil et de la Lune<sup>5</sup>, jeté le palladium à la voirie, l'empire trembla et finalement s'écroula. La leçon est bonne ; il faut en profiter<sup>6</sup>.

David Rivault revint d'Italie grandi par de nouveaux succès. Le roi le jugea capable de remplir d'importantes et délicates fonctions. Par brevet du 28 avril 1611 il le nomma sous-précepteur ou plus exactement « lecteur aux mathématiques » de son fils<sup>7</sup>. Une pension de 3000 #<sup>8</sup> fut ensuite accordée comme récompense des services rendus par le sous-précepteur. Rivault enseignait donc au jeune prince les mathématiques « aux-

1. « Hic literis, hic gymnasticæ operam do. » p. 14.

2. *Minerva armata*, p. 14.

3. p. 15.

4. *Id.*, p. 15.

5. P. 16.

6. Cf. *id.*, p. 17.

7. Cf. Pièces justif. F.

8. Cf. Pièces justif. brevet du 10 novembre 1611.

quelles Sa Majesté avait de l'inclination<sup>1</sup>. » Il devait aussi suppléer « en cas de maladie et d'absence<sup>2</sup> » le sieur des Yveteaux, qui demeurait précepteur en titre.

1. Piéc. justif. F.

2. *Ibid.*



## CHAPITRE IV

Le poète Nicolas des Yveteaux. — Henri IV en fait le précepteur de son fils aîné. — Influence de des Yveteaux à la cour. — Son renvoi. — Sa vie épicurienne et singulière qui donne raison à ses ennemis. — Sa mort à Brianval.

C'est une figure bien originale que ce des Yveteaux. Nous disons « un type ». Il a fait le bonheur de Tallemant des Réaux, qui laisse libre cours à sa mauvaise langue, et crayonne ce portrait d'une main habile, mais s'appesantissant avec excès. Certains traits sont trop saillants et tournent à la caricature.

Au risque d'en amoindrir le relief, retraçons ce croquis avec un souci plus grand de la vérité.

Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, naquit au château de Fresnaye-au-Sauvage, près de Falaise, en 1567 ou 1568<sup>1</sup>. Il était fils de Jean Vauquelin de la Fresnaye et d'Anne de Bourgueville de Bras<sup>2</sup>.

1. Cf. Julien Travers, *Addition à la vie et aux œuvres de N. Vauquelin des Yveteaux*, Caen, 1856, broch. in-8° de 23 p. — Th. Lhuillier, *Le poète des Yveteaux*, Melun, 1872, broch. in-8° de 18 p. — Rathery, *Vauquelin des Yveteaux*, Paris, 1854, 14 p. in-8°, extrait du *Moniteur universel* du 21 oct. 1854. — J. Pichon, *Notices sur Vauquelin de la Fresnaye et Vauquelin des Yveteaux* dans le *Bulletin des Bibliophiles*, 1845 et 1846. — Fournier, *Variétés hist. et litt.*, II. — Michaud, *Biogr. art. des Yveteaux*. — *Athenæum français*, III, 574. — Choisy, *Notice sur V. de la Fresnaye*, Falaise, 1841. — Factums concernant des Yveteaux, Bib. nat., etc.

2. Le père d'Anne, Charles de Bourgueville, sieur de Bras, naquit à Caen le 6 mars 1504. En 1568 il obtint la charge de lieutenant-général de Caen dont il se démit en faveur de Jean Vauquelin, son gendre. Il a laissé plusieurs ouvrages, en particulier ses *Recherches et antiquités de Neustrie*, qui le font ranger parmi les historiens de son pays.



Poète et fils de poète<sup>1</sup>, il se trouva d'abord contrarié dans ses goûts, comme l'avait été son père, qui, en 1593, lui résigna sa charge de lieutenant général au bailliage de Caen. Les lois, la chicane, la procédure, quelle compagnie pour la muse ! Jean Vauquelin réussit pourtant à les mettre d'accord, ou à peu près. Son fils fut moins heureux, sans doute aussi moins sage. Il y eut six ans d'essai<sup>2</sup>. La détermination avait été un vrai sacrifice ; des Yveteaux sentait qu'« il n'estoit rien si accommodé à sa complexion qu'une vie douce et retirée<sup>3</sup>. » Dans cette tentative le jeune lieutenant général fut sincère ; on le voit par des harangues imprimées à Caen<sup>4</sup> et retrouvées par J. Travers<sup>5</sup>. L'auteur se montre convaincu de l'importance de sa position : « Que peut-on, disait-il, adjoûter à la gloire de ceux de qui la vigilance fait dormir tout le monde<sup>6</sup> ! » Il apporte au tribunal au moins de la bonne volonté, « et une intention dont la fin ne peut estre désapprouvée par personne<sup>7</sup>. » Du reste si la charge est lourde, l'exercice en est glorieux ; « la justice est le premier lien de la société humaine, le principal fondement de nostre liberté, la fontène perpétuelle de nostre bonheur : *illius idcirco servi sumus, ut liberi esse possimus*<sup>8</sup>. » L'idée qu'il se fait des diverses

1. Jean Vauquelin de la Fresnaye, né en 1536, publia en 1555 ses *Foresteries*, recueil très faible, et plus tard, un *Art poétique* et des *Satires*, qui lui font plus d'honneur. Il fut un prédécesseur de Boileau, qui ne daigna pas même le nommer. Depuis, la critique littéraire a réparé cette injustice.

2. Cf. *Lettre de M. le président de la Fresnaye à M. des Yveteaux, son frère*, p. 11, ap. Pichon, *op. cit.*

3. *Première harangue de N. des Yveteaux.*

4. « *Trois harangues de Nicolas Vauquelin, lieutenant général du bailliage de Caen. A Caen de l'imprimerie de la veufve de Iaques Le Bas, imprimeur du Roy. MDXCV.* »

5. *Op. cit.*

6. *1<sup>re</sup> harangue.*

7. *2<sup>e</sup> harangue.*

8. *3<sup>e</sup> Harangue, à l'ouverture du Palais, 1595.*

fonctions des hommes de loi, de leur bonne tenue, est également élevée : « Pensez, dit-il aux avocats, que vous êtes icy pour monstrier le chemin de la iustice et non pas des procez<sup>1</sup>. » « Obligez-vous plus que vous ne faites à ce qui est l'ordre, laissant les voix aspres et enrouées à ceux qui font la chasse dans les bois, en retenant que l'avocat doit estre *instructus voce, actione et lepore*, comme dit Cicéron<sup>2</sup>. » Il rappelle encore à leur devoir les procureurs et les greffiers<sup>3</sup>.

Il n'est pas impossible que tout ce monde, si vertement admonesté, ait gardé rancune au magistrat sévère<sup>4</sup>, et se soit joint au sieur de Cambray pour dégouter de sa charge le jeune lieutenant général.

Celui-ci avait fait emprisonner Gabriel de Beauvoisin, sieur de Cambray. L'affaire fut portée au parlement de Rouen, qui ordonna l'élargissement du prisonnier, enjoignit au lieutenant général de comparaître à sa barre en personne, et jusqu'à ce lui interdit l'exercice de son office<sup>5</sup>. Des Yveteaux, qui regrettait peut-être la vie calme à laquelle il avait momentanément renoncé pour une occupation « malaisée à un homme norry dans la solitude des Muses<sup>6</sup>, » jugea l'occasion bonne pour vendre sa charge, en 1600, à son frère Guillaume, sieur de la Fresnaye<sup>7</sup>.

Sur ces entrefaites il reçut à Caen<sup>8</sup> la visite de Fran-

1. 3<sup>e</sup> *Harangue*, à l'ouverture du Palais, 1595.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Cf. J. Travers, *op. cit.*

5. Pichon, *op. cit.*

6. Des Yveteaux, 1<sup>re</sup> *Harangue*.

7. Guillaume Vauquelin, s<sup>r</sup> de la Fresnaye, troisième fils de Jean Vauquelin. Il paya son office 18,000 liv., dit le factum pour Nicolas Vauquelin, sieur des Robours, ou seulement 9,000 liv., selon des Yveteaux, dans sa réponse à la lettre de M. de la Fresnaye.

8. C'est du moins ce qu'affirme Huet (*Orig. de Caen*, p. 355) et Gouget (*Biblioth. franç.*, XVI, p. 112).

çois-Annibal d'Estrées, qui revenait de Bretagne où il avait présidé les Etats. D'Estrées l'engagea à s'en aller à Paris. Après sa dernière aventure l'ex-magistrat devait aisément quitter la province ; puis la protection, au moins entrevue, du frère de la belle Gabrielle, pouvait déterminer des Yveteaux.

Il partit donc pour Paris où il fut présenté à Henri IV par Desportes et le cardinal du Perron, anciens amis de son père<sup>1</sup>. Peu après il devenait précepteur de César de Vendôme, fils du roi et de Gabrielle d'Estrées. Il commençait à avoir « beaucoup d'honneur sans peine<sup>2</sup>. » C'était son ambition. Il y ajouta les plaisirs qui entraient aussi dans son programme de vie.

D'un caractère enjoué, d'un esprit vif et fin et de mœurs peu sévères, des Yveteaux devait naturellement plaire à un prince et à des grands dont il partageait les penchants voluptueux. Son talent pour la poésie servait aussi à le pousser dans une société avide de petits vers et de gaudrioles littéraires. Ses productions légères, licencieuses même, faisaient, dit-on<sup>3</sup>, les délices de nobles dames.

Poète à la mode, il paraît avoir rendu force services aux amants, qui, obligés par l'usage d'adresser des vers à leurs maîtresses et désespérant de pouvoir jamais rimer « malgré Minerve, » étaient tout heureux de tenir de la complaisance d'autrui une élégie, une ode, une épigramme, n'importe quoi, selon la nature des relations. On raconte même — que ne raconte-t-on pas ? — que Henri IV eut recours à ce chantre de bonne composition<sup>4</sup>, qui, à l'occasion, ne ménage pas de poétiques leçons à son royal client :

1. Cf. *Réplique de la veuve Lésinière*; — Gouget, Tallemant des Réaux.

2. *Sonnet* de des Yveteaux, cf. Blanchemain, *œuv. de des Yveteaux*.

3. Cf. Lhuillier. *op. cit.*, p. 4.

4. Cf. Pichon, *op. cit.*

Adraste qui se voit le plus grand de son âge...,  
Ayant soumis la terre aux lois de son courage  
Sous celle d'une femme était emprisonné...  
Enfin il a rompu des chaînes malheureuses...<sup>1</sup>

Des Yveteaux obtenait bien d'autres succès. Ses intrigues galantes n'eurent que trop de retentissement. Il y eut, paraît-il, aventures et mésaventures<sup>2</sup>. En d'autres temps on se serait montré plus sévère à la cour pour un précepteur d'un fils du roi et pour un possesseur de bénéfices ecclésiastiques<sup>3</sup>. Ceux-ci étaient la monnaie avec laquelle Henri IV s'acquittait des obligations qu'il avait à des Yveteaux ; pour faire de son protégé un abbé commendataire, lui-même écrivait au cardinal de Givry :

« Mon cousin, c'est en faveur de des Yveteaux, qui est à moy, que je vous fais ce mot, pour vous prier de vous employer de tout vostre pouvoir à ce que l'abbaye de Nostre-Dame du Val, qui est en titre, passe en commende<sup>4</sup>... etc. »

D'autres fois on donna des abbayes à des poètes. On reconnaissait et récompensait ainsi le mérite littéraire. A ce titre des Yveteaux en valait bien un autre. Assurément il y a dans ses œuvres trop de pièces de commande, trop de vers licencieux comme ce fameux sonnet épicurien, qui traîne aujourd'hui partout :

Avoir peu de parens, moins de train que de rente,  
Et chercher en tout temps l'honneste volupté,

1. *Œuvres de des Yveteaux*, édit. Prosper Blanchemain.

2. Cf. *Le Baston rompu*. Tallemant cite et commente cette satire, t. II.

3. Il ne posséda pas l'abbaye du Val en commende avant l'an 1609. On le voit par la lettre ci-dessous de Henri IV. Des Yveteaux abandonna plus tard N.-D. du Val à l'abbé de Rancé.

4. Original à la Bibliothèque publique de Metz. Cit. par Lhuillier, *op. cit.*

Contenter ses désirs, conserver sa santé  
Et l'Âme de procez et de vices exempte ;

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,  
Voir les siens élevez en quelque autorité,  
Mais sans besoin d'appuy garder sa liberté  
De peur de s'engager à rien qui ne contente ;

Des jardins, des tableaux, la musique, des vers,  
Une table fort libre et de peu de couverts, etc. <sup>1</sup>...

L'agrément incontestable du tour ne peut faire oublier ni méconnaître les droits qu'a au respect, même du poète, la vraie et saine morale. Mais d'autres compositions nous mettent plus à l'aise dans la louange que nous ne marchandons pas à un facile talent. Dans *l'Institution du prince*<sup>2</sup>, poème composé pour César de Vendôme, il y a des vers « bien pensés et bien exprimés<sup>3</sup>. »

Tu peux en tous endroits et lorsque tu le veux,  
Invoquer l'Éternel et lui faire des vœux,  
Pour ceux qui vivent bien, le monde n'est qu'un temple.  
Mais tu lui dois ta vie, au peuple ton exemple...<sup>4</sup>.

On dirait que cette dernière pensée serait empruntée à David Rivault<sup>5</sup>. D'accord encore avec lui, des Yveteaux estime les belles-lettres et les recommande à son élève, comme étant

La source des conseils, le repos des labeurs,  
Le charme des ennuis et l'oubli des douleurs<sup>6</sup>. »

1. Ap. J. Travers, Blanchemain, etc.

2. *L'Institution du Prince*. Paris, 1604, in-4°. Nous nous gardons bien encore de tout approuver en ce poème.

3. Pichon, *op. cit.*

4. *Inst. du Prince*.

5. Cf. Suprà *les Estats*.

6. *Instit. du prince*.

Le prince les aimera et les cultivera, mais discrètement et en prince.

Pourtant je ne veux pas que ton cœur s'en affole ;  
Instruis-toi pour le monde et non pas pour l'école.  
Il faut que ton savoir se découvre en vivant :  
Je t'aime beaucoup mieux habile que savant<sup>1</sup>.

Le poète parfois s'élève. Nous n'hésiterions pas à saluer en lui un prédécesseur de Corneille, s'il en avait le tour vif et le laconique sublime :

Les esprits généreux, malgré les lois du temps,  
Nous font voir leur automne avecque leur printemps,  
Et le cours du soleil, le tyran des années,  
Ne se doit observer pour les âmes bien nées<sup>2</sup>.

Des Yveteaux n'est donc pas un poète à mépriser. Il eut sur son vieux père, avec un talent moins original peut-être, « l'avantage de se trouver du mouvement de réforme imprimé à la langue par l'école nouvelle de Desportes, de Bertaut, de Racan et surtout de Malherbe<sup>3</sup>. »

Tout le monde connaît les stances à Duperrier. On oublie qu'un émule et un ami de leur auteur gémissait, d'une voix qui nous paraît charmante en sa grâce douce et plaintive, sur la mort et ses « rigueurs à nulle autre pareilles : »

Beaux rayons, plus clairs que durables,  
Si vos lumières désirables  
Ont eu leur fin en commençant,  
C'est le destin des belles choses :

1. *Institut. du Prince.*

2. *Ibid.* — Comp. Corneille, *Le Cid*, acte II, sc. II :  
« Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées  
La valeur n'attend point le nombre des années. »

3. Rathery, p. 12.

Un matin est l'âge des roses,  
Et les lys meurent en naissant<sup>1</sup>.

Des Yveteaux et Malherbe étaient liés par l'affection que se doivent des compatriotes, la sympathie d'âmes sœurs, bien que de mœurs et de caractère différents, et la reconnaissance que celui-ci avait à celui-là. Des Yveteaux, fort en crédit auprès du roi, introduisit Malherbe à la cour, et par l'appui qu'il lui prêtait, mérita bien des lettres et de la langue. Il fit la fortune de son ami sans négliger la sienne.

Il obtenait de nouveaux bénéfices simples, deux mille livres de pension<sup>2</sup>, entré dans le conseil privé de Henri IV, et enfin était nommé précepteur du Dauphin, depuis Louis XIII, le 22 août 1609<sup>3</sup>. Mais la mort du Béarnais, assassiné le 14 mai 1610, devait mettre un terme à ses succès et à sa faveur à la cour.

La nomination de des Yveteaux, faite par le roi sur son initiative personnelle, ou peut-être à la prière du maréchal d'Estrées, fut généralement désapprouvée. Elle déplut surtout à la reine. Celle-ci aurait répondu au remerciement du nouveau précepteur : « qu'il ne l'en

1. Des Yveteaux. *Sur la mort de deux jeunes garçons.* — Comp. Malherbe, *Cons. à M. Duperrier sur la mort de sa fille* :  
« Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,  
L'espace d'un matin. »

2. Cf. Lhuillier, p. 5.

3. « ...Nous ne saurions mieux faire paraître à nos sujets combien nous les chérissons que par le soin que nous voulons avoir de faire donner à notre cher et bien aimé fils, le Dauphin de Viennois, une si bonne nourriture qu'elle puisse engendrer en leurs cœurs une affection immortelle... Nous avons advisé de lui donner bailler un précepteur bien choisi, suffisamment versé à toutes sortes de sciences... Nous n'avons pas trouvé de plus propre à cest effect que nostre amé et féal Nicolas Vauquelin, sr des Yveteaux... » (Extrait d'une lettre de Henri IV portant nomination de N. V. des Yveteaux comme précepteur de Louis XIII. — Ms. app. à M. Henri de la Fresnay de Guibray, cit. dans les *Communes et la royauté*, par Ch. Desmazes, Paris 1877, in-12. — De fait des Yveteaux était en fonction dès le mois de février 1609. (Cf. L'Estoile).

remerciait point, mais le Roy, qui seul l'avait voulu, et que, si elle eust esté crue, il ne l'eust jamais esté<sup>1</sup>. »

Le mécontentement de Marie de Médicis a pu se traduire d'une façon moins vive ; mais il fut réel. On le rappellera plus tard à Sa Majesté<sup>2</sup>. C'est un sentiment qui honore l'épouse offensée par les soins donnés au fils de la d'Estrées, et la mère, justement inquiète des leçons et des exemples qu'allait donner à son fils un maître de capacité douteuse et de mœurs au moins suspects.

En outre des Yveteaux avait contre lui le nonce Ubalini, le maréchal de Villeroy et Bruslart de Sillery.

L'Eglise ne pouvait se désintéresser de l'avenir et ne pas veiller avec une extrême vigilance sur l'éducation du fils aîné de Henri IV. Aussi à peine l'enfant était-il né que le roi était supplié par le nonce Buffalo de ne point le mettre aux mains des hérétiques<sup>3</sup>. Henri IV le promit et tint parole. Il donnait aussitôt au jeune dauphin une nourrice orthodoxe, puis le confiait aux soins de M. et de M<sup>me</sup> de Montglas, tous deux catholiques. Enfin, quand il eut atteint l'âge de sept ans, à ceux de Gilles de Souvré<sup>4</sup>, qui l'était aussi.

« Henri IV ne fut pas toujours aussi bien inspiré dans le choix des personnes qu'il plaçait auprès de son

1. L'Estoile, 1881, IX, 226.

2. Cf. Une pièce à la suite des *Mém. de Villeroy*, 1723, t. V, p. 204. « On scait que vostre Majesté informée du peu de scavoir de ce payeur de bonne mine, ...ne vouloit en façon du monde qu'il élevât votre fils.... »

3. Cf. *Biblioth. nation.*, ms. italiens, n° 66.

4. Cf. *Suprà*, p. 35. Lettre de Henri IV nommant des Yveteaux comme précepteur. « Notre principale intention a esté aussitôt que nous avons reconnu son esprit (c.-à.-d. du Dauphin) capable de recevoir des instructions, de faire choix de notre amé et féal sieur de Souvré pour estre son gouverneur. » — Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, né vers 1540. Il reconnut l'un des premiers les droits de Henri IV au trône et le servit avec fidélité. Courtenvaux est dans le Maine (Cf. *Bulletin de la Société d'agric. de la Sarthe*, XVI, 71-74).



fil, et sa légèreté ou son imprudence donna un trop légitime prétexte au nonce Ubaldini d'intervenir dans les affaires du ménage royal<sup>1</sup>. » La nomination de des Yveteaux en est une preuve. Elle était désagréable au nonce qui avait obtenu de la reine (1608 ?) qu'elle ferait donner des maîtres bons catholiques à son fils, déjà « plus grand que son âge, plus beau que ne le faisaient les peintres, très semblable à sa mère par le visage, avec la gravité sévère qui caractérisait la maison de Médicis<sup>2</sup>. »

On soupçonnait bien Nicolas des Yveteaux de ne pas tenir toute la promesse de la reine ; mais qu'y faire ? Le joyeux précepteur se réclamait du roi et de M. de Brèves, ambassadeur près le Saint-Siège. L'ombre même du feu roi semblait encore couvrir de sa protection le précepteur suspect.

Ubaldini le faisait surveiller par de Souvré et le père Cotton<sup>3</sup> et recueillait « les accusations les plus extraordinaires et les plus graves<sup>4</sup>. » On parlait de discours tendant à l'athéisme, à l'impureté des mœurs, etc. C'était inquiétant, malgré les notes optimistes de l'ambassadeur de Brèves, assurant que « le roi avait porté au choix du précepteur de son fils tout le soin désirable et qu'il était difficile de faire une meilleure élection<sup>5</sup>. »

Mais les renseignements venus de Paris ou de Fontainebleau ont plus de poids devant l'histoire que ceux qu'envoyait de Rome le trop facile de Brèves. Or voici ce que nous apprend le fameux « Discours présenté à

1. Perrens. *L'Eglise et l'Etat, sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, I, p. 379.

2. Cf. Ubaldini, dép. du 5 février 1608, ap. Perrens, *op. cit.*

3. Jésuite, confesseur de Henri IV et de Louis XIII enfant.

4. Perrens. *op. cit.*

5. Dép. du 22 juillet 1610.

la reine, mère du roi<sup>1</sup>. » L'auteur, quel qu'il soit<sup>2</sup>, se montre sévère pour le premier précepteur de Louis XIII<sup>3</sup>, qui a le soin de « cette belle plante, ...si mal cultivée<sup>4</sup>. » Il faut de toute nécessité en choisir un autre qui « efface les traits fardez et cet ombrage de scavoir de son premier maître. Car quel profit peut faire le prince de l'exemple de sa vie et de ses instructions ? Ses leçons sont en toutes leurs parties prodigieuses, sans têtes et sans pieds<sup>5</sup>... »

Suivent d'autres accusations, par exemple de propos licencieux et « efféminez, » et même de foi suspecte, etc. De ces griefs il en est dont nous ferions bon marché, comme l'histoire de Pomone et de Flore. Elle pouvait bien être oiseuse, mais tout professeur en parlait en ces temps où la mythologie était très à la mode.

1. A la suite des *Mémoires de Villeroy*, V, 199, Amsterdam, 1725.

2. Le ton ferme, les grandes vues de ce discours nous font penser à Richelieu. L'évêque de Luçon était jeune encore mais non inconnu à la cour. — Quant à y voir, comme le veut Tallentant, une remontrance directe et officielle du clergé, impossible ; la forme du discours s'y oppose. L'auteur parle en son nom et s'appuie sur des renseignements « puisés dans les compagnies de plusieurs personnes de qualité... »

3. Ce discours fut adressé à la fin de l'année ; « il y aura force mécontentements à ce premier de l'an. » Aux étrennes de 1612 la question du précepteur était tranchée. Elle l'était même en 1611, au moins pour ce qui concerne des Yveteaux, personnellement nommé et pris à partie. La question se présentait de nouveau le 13 novembre 1612 à l'occasion de la mort de Nicolas Leffèvre. Mais là encore ne peut trouver place le « Discours à la Reine. » L'orateur parle avantageusement de Sully, qui ne pouvait donc être en disgrâce de difficultés de la reine pendant les « six derniers mois. » Enfin — et cette raison me paraît décisive — la reine devra bien recevoir « le comte de Soissons, quand il sera de retour, » et lui témoigner sa satisfaction pour les services rendus aux États de Rouen. » Or le comte de Soissons était mort dans la retraite et presque dans la rébellion, à Blandy, le 30 oct. ou au moins le 1<sup>er</sup> nov. 1612 (Cf. Daresté, *Hist. de France*, V, p. 12 ; Michaud, art. Soissons, etc).

4. *Disc. à la Reine.*

5. *Ibid.*

Nous ne serions pas plus sévère pour « les plagiat ; » un maître ne saurait tout inventer. Quant au reste il faut bien y voir un grand mal qui appelait un grand remède. L'insuffisance de des Yveteaux paraît avoir été assez notoire<sup>1</sup>. L'enfant lui-même « avait le sentiment de l'infériorité de son maître en face d'une tâche faite pour des hommes éminents, et le malheureux des Yveteaux dut s'en excuser un jour d'une manière assez pitteuse en disant à son élève, à propos d'une réflexion qui n'est pas parvenue jusqu'à nous<sup>2</sup>, « qu'il n'était sans doute pas des plus savants, mais toutefois qu'il n'était pas un homme du commun ni du vulgaire, car on ne l'eust pas mis auprès de Sa Majesté<sup>3</sup>. »

Si l'on en croit l'auteur du « Discours à la Reine, » Henri IV obligé d'avouer un jour dans l'intimité que son choix laissait à désirer, aurait ajouté que des Yveteaux « était auprès du Dauphin plutôt pour lui apprendre un bien peu de grammaire que pour un autre sujet, mais qu'il en choisirait un autre de meilleure étoffe quand il serait plus grand<sup>4</sup>. »

Prévu ou non par le roi, le remplacement de des Yveteaux eut lieu subitement en juillet 1611.

Quelle en fut la cause ou l'occasion ? L'Estoile, qui n'en sait probablement rien, affirme que c'était pour avoir « babillé entre autres de M. d'Encre.<sup>5</sup> » Il faut plutôt, pensons-nous, en chercher la raison dans les motifs déjà connus du lecteur. L'ambassade vénitienne n'en donnait pas d'autres à son gouvernement<sup>6</sup>. Mais il

1. Cf. *Disc. à la Reine*.

2. B. Zeller, *La minorité de Louis XIII*, p. 130.

3. Hérouard, t. II, p. 57. Ed. Soulié et Barthélemy, Paris, Didot.

4. *Dic. à la Reine*, p. 204.

5. *Mém.*, tom. XI coll. Michaud, p. 133.

6. « Fu dimisso improvvisamente il S. d'Ifito dal carico de prectore del Re per ombra pressa de lui in materia di religione, et dato al signor di Fevro, gran litterato, et bonissimo catolico, et al Re che l'amava s'è fatto creder altro. » (Amb. venit. 27 juillet 1611).

est aussi fort possible « qu'on ait caché la vraie cause du renvoi de son précepteur au roi qui l'aimait<sup>1</sup>. »

Des Yveteaux quittait la cour largement pourvu de pensions<sup>2</sup> et de bénéfices. Il se retira dans sa belle maison du faubourg Saint-Germain. La vie qu'il y mena n'était pas pour infirmer les griefs articulés contre lui.

Bien que désormais les détails de cette singulière existence soient pour nous d'un moindre intérêt, nous en donnerons un résumé succinct, sans nous porter garant de la véracité de tous les faits relatés, la plupart par le médisant Tallemant des Réaux.

Libre de tout souci et de toute contrainte, Nicolas des Yveteaux s'enfermait dans sa maison<sup>3</sup>, « ornée de festons et de lacs d'amour, se parait de vieux rubans que Ninon lui avait donnés, recueillant une aventurière, en procès avec sa famille, scandalisant tout le quartier, et soutenait jusqu'à la fin de sa vie une espèce de mascarade dont Chaulieu a poétisé les détails<sup>4</sup>. »

Il sortait peu, mais recevait volontiers et dinait en la joyeuse compagnie de Saint-Amant, du comte de Brionne, de Saint-Laurens et de l'historien Mézeray, qu'il protégeait ; car il ne refusait pas son aide aux débutants dans le monde des lettres et n'était pas insen-

1. Cf. la note précédente.

2. Il existe de lui une quittance de 1621 de 6000 liv. « pour l'estat et entretenement qu'il plaist à Sa Majesté lui donner durant la présente année. » (Obligement comm. par M. Bertrand de Broussillon d'après le n° 88 de mai 1882 de la *Revue des Autographes*).

3. Des Yveteaux possédait une maison rue du Marais. On a beaucoup parlé de pont souterrain faisant communiquer un jardin de des Yveteaux avec un autre jardin situé l'autre côté de la rue. Nous ne pouvons entrer dans ces détails. (Cf. Fournier, *Variétés hist. et litt.*).

4. Cf. Rathery, *op. cit.*, et la pièce de Chaulieu :

« Jacques au dernier de ses jours  
« Il porta constamment pannetière et houlette,...  
« Expira mollement au son de sa musette...

sible aux souffrances des poètes besoigneux. Par mode de reconnaissance l'un d'eux lui ouvrait son cœur et se plaignait d'être incompris ailleurs :

Hé quoy, Des Yveteaux, n'est-ce pas un grand fait  
Qu'un poète ignorant, un rimeur imparfait  
    Trouve ce qu'il désire,  
Et que le vray poète, en ce mal-heureux temps,  
    Languit en son bien dire  
Comme la fleur cachée au déclin du printemps!...  
Et qu'estant le scavoir en l'oubliance mis,  
    Et le prix dans la fange  
L'erreur est au Pactole, ayant de bons amys<sup>1</sup>?

Sa compassion et son intérêt furent d'autres fois moins bien placés. Témoin ce certain jour où il aperçut une femme jeune et fort triste, avançant la tête par la porte entr'ouverte de son grand jardin, une harpe à la main. Malgré sa grosseur et ses haillons, elle ne lui parut point laide<sup>2</sup>. Cette joueuse de harpe était Jeanne Félix, mariée à un certain Adam du Puy. L'un et l'autre finirent par loger chez des Yveteaux, qui achevait ainsi de se couvrir de ridicule.

Déjà on ne le voyait pas sans étonnement faisant le dameret, malgré ses cinquante ans, ayant des chausses à bandes rattachées avec des brides, des manches de satin de Chine, un pourpoint et un chapeau de peau de senteur et une chaîne de paille à son cou, sur la tête une calotte de cuir et des souliers d'étoffe à ses pieds ; bref, se coiffant comme les autres se chaussent et se chaussant comme les autres se coiffent<sup>3</sup>. Ce ne fut plus qu'un tissu d'extravagances. Tous les matins la du Puy pre-

1. Garnier. ap. Fournier, *Variétés hist. et litt.*

2. Vigneul-Marville dit même. qu'elle était « Tanto più bella quanto più lacerata. »

3. Cf. Les récits de M<sup>me</sup> de Rambouillet, ap. Tallemant, *op. cit.*

nait ses ordres pour son costume du jour<sup>1</sup>, et suivant son désir s'habillait en reine, en déesse, en nymphe ou en bergère.

Pour lui, il se travestissait d'une manière analogue<sup>2</sup>. Tantôt il s'affublait en berger, tantôt en dieu de la fable et jouait avec la du Puy des scènes mythologiques<sup>3</sup>. D'autres fois, « la houlette à la main, la panetière au côté, le chapeau de paille doublé de satin rose sur la tête, il conduisait paisiblement le long des allées de son jardin ses troupeaux imaginaires, leur disait des chansonnettes et les gardait des loups<sup>4</sup>. » On ne vit jamais de pareilles mœurs que sur les bords du Lignon, aux temps fantastiques de Céladon et d'Astrée ou bien dans l'Arcadie de Guarini.

Malgré le calme de cette vie pastorale et le soin qu'il mettait à bannir toute inquiétude, des Yveteaux trouva des épines mêlées aux roses de sa vie épicurienne. Chassez les soucis, ils reviennent au galop. D'aucuns vinrent du fait de la bergère et de sa famille. Cette famille se montrait âpre à profiter de la nouvelle position de la du Puy, et insatiable en matière d'argent. Isaac Félix, dit de Lézière, en exigea de sa sœur. Une bagarre s'en suivit avec les valets, dans les jardins de des Yveteaux où Lézière fut tué. De là des difficultés pour le propriétaire, qui cependant n'y était pour rien, et la séparation momentanée d'avec la du Puy, emmenée en prison préventive.

D'un autre côté, le Céladon était repris par son curé<sup>5</sup>, et surtout par Richelieu, qui l'engageait dans son intérêt à renvoyer de chez lui une femme qui dévorait tous ses revenus<sup>6</sup>. Richelieu payait ou du moins faisait

1. Pichon, *op. cit.*

2. Cf. Tallemant, *op. cit.*

3. Vigneul-Marville, *Mélanges*, t. I<sup>er</sup>, 1725.

4. Cf. Tallemant.

5. Cf. Fact. I.

6. Cf. Huet, *Orig. de Caen*, p. 355.

payer les quartiers des bénéfices. Des Yveteaux sacrifia ses bénéfices à la du Puy et remit au roi ses abbayes du Val et de la Trappe. Mais il ne put éviter les procès avec sa propre famille, justement inquiète au sujet d'une fortune exposée à passer en d'autres mains <sup>1</sup>.

Toutefois rien n'y faisait. Rien ne pouvait vaincre cet entêtement de vieillard original et indépendant à l'excès. Du reste, comme Lafontaine, des Yveteaux ne nous paraît pas avoir eu jamais une idée exacte de la moralité. N'est-ce pas lui en effet qui écrivait à son frère :

« Quoi que vous disiez, je ne m'aperçois pas que j'aie obscurci la lumière de notre race par les ténèbres de mon ignorance, ni par la bassesse de mes actions. Mes occupations et mes plaisirs sont toujours honnêtes ou agréablement profitables aux autres et à moi-même ; et s'il y a quelque splendeur en ma dépense, elle est sans somptuosité, comme ma liberté sans dissolution. Il y a vingt-cinq ans que je ne sais ce que c'est du Cours, des Tuilleries, ni de la cour ; mais j'ai vu plus de reines, de princesses et de duchesses chez moi que vous n'avez vu de dames aux noces de votre fils. Vous prenez la politesse et la délicatesse curieuses pour une volupté vicieuse et défendue... Toutefois je n'ai point vu que la douceur des plaisirs ou la violence des passions ni les plus friands objets aient jamais irrité mes sens jusques à passer à un désir irrégulier ou étranger <sup>2</sup> ? »

Dans une épitaphe généralement attribuée à l'abbé de Rancé, mais dont l'ancien précepteur paraît avoir fourni lui-même les principales pensées, il confirme ce

1. La du Puy avait en particulier une fille, Marguerite, mariée à Nicolas Vauquelin, sieur de Sacy-Rotours, que des Yveteaux voulait doter. Les dissensions de sa famille et les autres difficultés de des Yveteaux donnèrent lieu à des factums que nous avons plusieurs fois cités. Ils sont l'une des meilleures sources de la biographie de des Yveteaux.

2. *Lettre à M. de la Fresnaye*, cit. par Rathery.

qu'il avait avancé : « J'ai tenu ma vie cachée et ma conscience nette sans ostentation, ma liberté entière sans dissolution. »

Donc, s'il faut l'en croire, Huet a quelque raison de dire que la plupart des « gentilleses » du bonhomme « sont supposées<sup>1</sup>. Le même auteur croit d'ailleurs à une conversion sérieuse chez lui et cite à l'appui de son dire un fameux sonnet retrouvé il y a quelque quarante ans :

Enfin je ne suis plus des habitants du monde !  
Mon âme est eschappée et ne tient plus de lieu ;  
Elle a quitté mes sens : le seul amour de Dieu  
Me fait tout voir en ange et sans cause seconde.

Que je suis au-dessus de la terre et de l'onde  
Quand j'en suis séparé par un heureux adieu !  
Que mes travaux sont doux, quand je suis au milieu !  
Plus je suis agité, plus ma paix est profonde !

Quoy pensez-vous que j'aime, mortels, que les cieux ?  
Qui m'inspire en mourant ces pensers glorieux,  
Plus clairs que le soleil et plus nets que l'aurore ?  
C'est le bruslant amour du Maître que je sers,  
Qui m'a paru si vif aux maux que j'ay soufferts,  
Qu'au lieu d'en estre las, je veux souffrir encore<sup>2</sup>.

Ce sont là de louables sentiments ; mais quelques vers, écrits parfois sous l'influence des idées du moment, ne peuvent être une preuve certaine ni de l'entière perversité ni du retour de leur auteur. Ne faisons donc pas trop fonds sur le sonnet scandaleux ni sur le sonnet pénitent de des Yveteaux. Que sait-on ? Ne sont-ce pas là jeux de poètes ?

Quoi qu'il en soit, l'aventurière du Puy sera longtemps de la maison du jouisseur, qui s'en fait accompa-

1. *Orig. de Caen*, 1709, p. 356.

2. Cité par J. Travers, *op. cit.*



gner aux Yveteaux<sup>1</sup> pendant un été, puis à Brianval<sup>2</sup>, près de Meaux, où il avait fait bâtir une somptueuse habitation. Il s'y retira même définitivement et y mourut en 1649. Il avait 81 ou 82 ans.

Ses derniers moments ont été l'objet de jugements les plus contradictoires. Nous ne nous chargeons point de résoudre ce problème. Même désaccord au sujet de la du Puy, qui, un moment, se serait prêtée à Brianval, au même manège de bergeries qu'à la rue du Marais.

Monsieur Lhuiller<sup>3</sup> affirme que la bergère « trépassa avant d'avoir atteint la cinquantaine et que son berger lui survécut de quelques mois seulement. » D'autres assurent qu'elle lui ferma les yeux<sup>4</sup>. Tant pis pour des Yveteaux. La présence de cette femme, soufferte et même réclamée en ce moment, nous gâte l'opinion optimiste du savant Huet et l'effet produit auprès du souverain juge par le sonnet pénitent<sup>5</sup>.

1. Maison de campagne de des Yveteaux en Normandie.

2. Dans la paroisse de Vareddes. « Il y a encore à Vareddes des restes curieux de la demeure du personnage ; elle était située à l'extrémité est du village à 1500 mètres de la Marne, rive droite, vis-à-vis de l'extrémité sud du village de Germigny, qui s'élève gracieusement sur la rive gauche de la même rivière. » (Communiqué par M. le chanoine F. A. Denis, né à Vareddes).

3. *Op. cit.*, p. 14.

4. Cf. Tallemant, Chaulieu, etc.

5. Nous permettra-t-on de donner ici par manière d'épilogue le portrait de Nicolas des Yveteaux dessiné par Tallemant? (*Hist.* p. 11, Id. Paris et Rouen) « C'était un petit homme sec, à yeux de cochon, ayant toujours l'esprit présent et disant parfois de jolies choses. »



## CHAPITRE V

Nicolas Le Fèvre. — Sa naissance. — Ses études. — Ses travaux littéraires. — Ses amitiés. — Ses premiers honneurs. — Il est nommé précepteur du prince de Condé. — Retraite chez la veuve de Pierre Pithou. — Retour à la cour où il est fait précepteur du roi. — Desiderata dans l'instruction de ce prince. — Une idylle : *Georget ou Pierrot*. — Efforts de Le Fèvre. — Sa mort. — Son épitaphe.

On avait appelé pour succéder à des Yveteaux, en qualité de précepteur du roi, Nicolas Le Fèvre, vieillard de soixante-huit ans<sup>1</sup>.

Nicolas Le Fèvre<sup>2</sup>, né à Paris le 2 juin 1544, avait donné sa mesure en faisant avec honneur l'éducation du prince de Condé, et il se recommandait par son érudition et ses qualités morales. C'était un de ces hommes d'étude chez qui la science et la vertu vont de pair et se soutiennent l'une l'autre.

1. C'est à tort que Perrens dit « soixante-dix-huit ans » (*L'Église et l'Etat sous la régence de Marie de Médicis*, I, p. 388, Paris, 1872).

2. Cf. *Nicolai Fabri V. C. vita ad Henricum Borbonium Condæum Primum Gallix Principem, Scriptore Fr. Balbo in curia Monetarum Gallix advocato regio*, dans le recueil *Opuscula*, etc., Paris, 1614, in-4° (Biblioth. Mazarine, V. 11267). — *Discours funèbre* sur le trépas de M. Nicolas Le Fèvre, conseiller et précepteur du très chrestien Louis XIII, roy de France et de Navarre, par un religieux feuillant son ami (J. de S. François). A Paris, chez Jean de Heuqueville, r. Saint-Jacques, à la Paix, M.DCXII, in-8° (Bibl. nat. L 27 n° 12034). — Extrait du testament de Le Fèvre, même v. *ibid.* — *Morceaux choisis de S. Hilaire* avec notes de Le Fèvre (B. n° ms, fonds latin n° 1700). — *V. Fabri observationes in novum testamentum*, etc. (Bib. N° 1<sup>er</sup> latin, n° 125). — *Opuscula*, etc. (B. Maz. 11267). — *Lettres de Malherbe à Péresc*, Paris, Hachette, 1862. t. III. — *Relat. Vénit. et flor.*, fonds italien. — Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*. — Perrens, *op. cit.* — B. Zeller, *La Minorité de Louis XIII*, etc. — Héroard, *Journal de l'enfance et de la jeunesse de Louis XIII*, Paris, Didot. — *Les Mémoires du temps*, etc., etc.

Peut-être nous saura-t-on gré d'avoir tenté de faire revivre en ces pages cette sympathique figure de travailleur consciencieux, modeste, d'un mérite réel et d'une humilité profonde, aujourd'hui presque inconnu pour la plupart des lecteurs.

Du reste nous ne saurions séparer ceux que la Providence rapprocha un moment dans une communauté d'efforts et de travail pour nous donner un bon roi. A côté de Rivault de Fleurance, Nicolas Le Fèvre détient dans l'histoire une place honorable.

Cette raison n'existât-elle pas, il faudrait quand même retracer à grands traits cette vie pleine et méritoire. Faisons la part des exagérations de l'amitié<sup>1</sup> et du panégyrique<sup>2</sup>; il restera encore à l'actif de notre bon vieillard, dans ces vieux livres<sup>3</sup> que nous avons consultés avec plaisir et non sans fruit, assez de nobles et pieux sentiments et de belles actions pour convier le lecteur à ce véritable régal du cœur et de l'esprit.

Nicolas Le Fèvre dut les honneurs qui vinrent à lui à son intelligence supérieure et à son labeur énergique et soutenu. Sa famille jouissait déjà d'une certaine notoriété<sup>4</sup>, mais elle n'était pas de celles qui d'elles-mêmes ouvraient à l'enfant naissant les carrières publiques et les grands emplois. Son père, Vincent Le Fèvre, était un honnête et riche bourgeois de Montlhéry, qui, veuf de Catherine Arnould, avait épousé Jeanne Haque, parisienne et veuve d'une grande distinction. Il en eut deux enfants, Gilles et Nicolas<sup>5</sup>. Celui-ci vint au monde

1. Cf. *Nic. Fabri vita*, scrip. Fr. Ball o (François Le Bègue) *op. cit.*

2. Cf. le P. Jean de Saint François (a ias Jean Gulon) *Disc. funèbre*, *op. cit.*

3. Cités ci-dessus et à la page préc.

4. Voir Franç. Le Bègue *op. cit.* «Fabrorum nomen... per multiples familiarum propagine enituit... »

5. *Id. ibid.*

l'année même où Charles-Quint envahissait la France<sup>1</sup>.

Avec son frère, né de la même mère, Nicolas Le Fèvre fit ses premières études au collège de la Marche<sup>2</sup>, à Paris, où son père s'était fixé depuis son second mariage<sup>3</sup>. Il eut le malheur de se crever un œil en taillant une plume. Au dire de Le Bègue, cet accident déterminait, outre la perte de l'œil, une grave maladie qui influa sur la santé et le tempérament de Le Fèvre.

Ayant de bonne heure perdu son père, Nicolas fut élevé par sa mère. « Ceste bonne dame, fort sage et vertueuse..., prenoit grand soin de l'instruire de son devoir, et ce qui manquoit en elle pour l'instruction de son fils, elle mit peine à le faire suppléer par les meilleurs maîtres et précepteurs<sup>4</sup> que elle peust choisir, qui alors abondoient en toutes sortes de sciences en ceste grande et florissante université de Paris.<sup>5</sup> »

On ne sait pour quelle cause pourtant elle l'envoya étudier le droit à Toulouse, d'où il passa en Italie, à Padoue et à Bologne. L'Italie était, à cette époque, le pays auquel on demandait volontiers le fini de l'éducation et de l'instruction. Le Fèvre demeura aussi quelque temps à Rome où déjà il se lia avec des savants de renom : Sigonio, M. A. Muret, le cardinal Baronius et d'autres.

Sa riche nature et « la fidèle correspondance de son étude et travail assidu<sup>6</sup> » lui firent bientôt faire des progrès considérables. A vingt-sept ans<sup>7</sup> il revenait en

1. *Ibid.* — Campagne de Charles-Quint dans le nord de la France ; été de 1544.

2. « In Marchiana scola... » (*Ibid.*).

3. *Id. ibid.*

4. Ni le Bègue ni le P. J. de S. François ne les font connaître par leur nom.

5. J. de S. François, *Disc. funèb.*, p. 25.

6. J. de S. François, *Discours funèbre*, p. 26.

7. Le Bègue, *op. cit.*

France parfaitement armé pour bien servir son pays et la science.

Une grande douleur l'y attendait : sa mère, atteinte de la peste, expirait bientôt entourée de sa piété filiale et de ses soins.

Il semble que le moment eût été favorable à Nicolas Le Fèvre pour se chercher une compagne appelée à remplir dans son cœur le vide qu'y faisait celle qu'une cruelle maladie venait de lui ravir. Le jeune savant en décida autrement. Par vertu, dit son panégyriste<sup>1</sup>, ou pour être plus entièrement à ses chères études, comme le raconte son historien<sup>2</sup>, il ne voulut pas se marier.

Il se donna donc aux lettres et se lia intimement avec Pierre Pithou. Avec lui il donna une bonne édition de Sénèque l'Ancien, enrichie de notes et d'une préface<sup>3</sup>; mais, par humilité, il conserva l'anonyme. Souvent encore il collabora avec le cardinal Baronius, ou du moins lui fournit des renseignements, mais toujours en demandant au célèbre annaliste qu'il ne fit pas même mention de lui<sup>4</sup>.

Une affection toute fraternelle unit Pierre Pithou et Nicolas Le Fèvre. Tous deux, pendant que les guerres de religion désolaient la France, entreprirent de vastes lectures et de longues recherches sur tout ce qui concerne l'histoire et la discipline de l'Eglise.

Mais l'histoire n'occupait pas Le Fèvre tout entier. Les lettres érudites avaient toujours pour lui des char-

1. J. de S. François.

2. Le Bègue.

3. Il donna aussi une édit. annotée, avec préface, de Sénèque le Jeune, avec les remarques de J. Gruter (Cf. Bib. Mazarine v. 27985). « Animadversiones Jani Gruteri in Lucii Ann. Senecæ opera : accedunt Nic. Fabri annotationes. » 1 in-8° 1555.

4. Cf. J. de Saint François, *op. cit.* et les œuvres du cardinal Baronius.

mes particuliers, et à ses heures, il cultivait même la poésie, comme le prouve le volume de ses opuscules recueillis par son ami, François le Bègue, et publiés après sa mort<sup>1</sup>.

C'était un éditeur émérite, grâce à sa connaissance des langues anciennes, qui « furent de luy apprises non superficiellement, mais très profondément, avec la recherche la plus exquise qui peut estre du secret d'icelles<sup>2</sup>. » Elles le rendaient très habile pour « juger du style d'un auteur<sup>3</sup>, » et étaient entre ses mains la clef qui lui ouvrait les trésors des connaissances de l'antiquité.

Jointes à ses qualités personnelles, elles lui permirent encore d'être choisi pour remplir une fonction aussi difficile qu'honorable et importante. Déjà, en 1572, Henri IV, reconnaissant son mérite, l'avait mis au nombre des conseillers royaux chargés des eaux et forêts<sup>4</sup>. Cette fois le roi en faisait le précepteur de Henri II de Bourbon, prince de Condé, alors héritier présomptif du trône<sup>5</sup>.

Par modestie, et sans doute aussi par amour de la retraite, Nicolas Le Fèvre eût voulu refuser la responsabilité et l'honneur auxquels on l'appelait. Mais il dut céder aux instances d'Achille de Harlay et du président de Thou, ses deux illustres amis.

1. Cf. Bib. Maz. V. 11267 « *Opuscula, cum ejusdem Fabri vita*, scrip. Francisco Balbo, » Paris 1614 in-4°, savoir : *Disquisitio, num gravius mali vitandi causa, levius committi possit*; — *Præfatio in D. Hilarii ex opere historico fragmenta*; — *Præfatio in libros L. Ann. Senecæ philosophi*; — *Præfatio ad M. Ann. rhetoris libros*; — *Disputatio de myrrhata potione*; — *Expositio verborum Matthæi, 18 c. « Si peccaverit in te frater tuus, »* — *De B. Dionisio*; — *De presbiterorum cælibatu*; — *Poemata*; — *Epistolæ*; etc.

2. J. de Saint François, *op. cit.*, p. 27.

3. *Id. ibid.*

4. Cf. Le Bègue, *op. cit.*

5. Henri IV n'avait pas encore d'enfant légitime.

En 1596 il se rendit au château de Saint-Germain, où Charlotte de la Trémoille, veuve de Henri I de Bourbon, et le marquis de Pisani, gouverneur du prince, le reçurent avec la distinction due à un homme de son mérite <sup>1</sup>.

L'élève de Le Fèvre avait huit ans. Déjà instruit dans la religion catholique par Pisani, il acheva sa conversion avec son nouveau maître, qui cultiva son âme en même temps que son esprit.

Aussitôt que cette éducation fut terminée le précepteur se sépara avec regret de son élève, mais fut heureux de quitter la cour, et de rentrer dans la vie privée pour y être tout entier à Dieu, aux pauvres <sup>2</sup> et aux lettres, ses premières et dernières amours.

Hélas ! il ne retrouva plus son ami de cœur, Pierre Pithou, enlevé par une mort prématurée en lui donnant une dernière marque de confiance : il lui laissait le soin de publier une édition, qu'il avait préparée, de *Fragments historiques de Saint-Hilaire de Poitiers* <sup>3</sup>.

Redoutant le gouvernement d'une maison et d'une domesticité, et se souvenant qu'autrefois il avait été reçu cordialement dans la famille de Pierre Pithou, avec une simplicité touchante il alla se confier aux soins d'Elisabeth Dumarais, la vénérable veuve de son ami. Dans cette maison il vécut comme un religieux profès, soumis à un règlement de vie austère, et se livrant pendant la

1. Cf. Le Bègue, *op. cit.*

2. J. de S. Franç. *Discours funèbre, passim*, et Testament de N. Le Fèvre.

3. Cf. Ms. fonds lat. Bib. nat. 1700. Ce manusc., d'une très belle écriture, porte en marges quelques notes de la main de N. Le Fèvre. A la p. 131 on lit « Hoc est ipsummet exemplar ex quo prodiit editio Nicolai Fabri anno M. D. XCVIII, ab eodem Fabro repositum in Bibliotheca Thuana ex qua translatum est in Colbertinam, Anno Christi MDCLXXX, die XXIII martis. — Steph. Baluzius. Emendationes in margine appositæ sunt Nicolai Fabri, ejus manu scriptæ. »



nuit à deux heures de méditation ou de lecture pieuse<sup>1</sup>. C'est alors surtout qu'il étudia les pères de l'Eglise, et principalement S. Augustin pour qui il avait une affection particulière<sup>2</sup>. Ses dépenses personnelles étaient fort restreintes et presque « tous les revenus qu'il recevait du roy » étaient consacrés au soulagement des pauvres<sup>3</sup>. De son vivant même il fit une fondation annuelle de 500 livres pour l'entretien d'ecclésiastiques chargés d'instruire les pauvres de l'Hôtel-Dieu<sup>4</sup>. D'un autre côté son désintéressement des richesses et un louable sentiment de délicatesse lui firent toujours « refuser de tenir du bien de l'Eglise<sup>5</sup>. »

Ainsi vivait dans la retraite et se perfectionnait en sainteté notre admirable vieillard, quand le renvoi de des Yveteaux le ramena à la cour.

Le coup fut rudement ressenti par Nicolas Le Fèvre. Il opposa d'abord à la proposition qu'on lui faisait un refus sincère. Sa modestie bien connue, son âge avancé, ses fatigues et les lacunes à réparer dans l'éducation et l'instruction du roi, commencées par un précepteur peu sérieux, pouvaient fournir des motifs très légitimes à alléguer, ou du moins à considérer.

Mais les conseillers de la reine avaient chaudement recommandé l'ancien précepteur de Condé. « Ses amis le poussent, le sollicitent, le pressent<sup>6</sup>. » La reine elle-même promet qu'elle veillera à ce qu'on épargne tout en-

1. Cf. Le Bègue, *op. cit.* et le P. Jean de S. François, *Disc. fun. Passim.*

2. *Id. ibid.*

3. *Ibid.*

4. Cf. J. de S. Franç. *op. cit.*, p. 23 et Le Bègue, *op. cit.*

5. J. de S. Franç., *Disc. funèb.*, p. 55.

6. Cf. Le Bègue, p. 16. Son latin, d'ordinaire traînant et prolix, s'anime alors et devient concis : « Laudant consilii reginæ proceres, omnesque in eum convertunt oculos, amici movent, hortantur, urgent. »



nui ou tout excès de fatigue au vénérable vieillard, qu'il sera bien secouru<sup>1</sup>, etc. Le prince de Condé, que son ancien maître conjure de lui venir en aide pour faire agréer son refus, est au contraire d'avis qu'on ne pouvait mieux choisir<sup>2</sup>. Les Jésuites eux-mêmes, dit-on, à l'instance du chancelier Sillery<sup>3</sup>, font à Nicolas le Fèvre un devoir d'accepter la proposition. Il se rend, par conscience et patriotisme.

Quant au choix même que Marie de Médicis et son conseil faisaient de la personne de Nicolas Le Fèvre pour précepteur du roi, nous ne saurions nous en étonner, encore moins souscrire au blâme indirect d'un écrivain de nos jours<sup>4</sup>. M. Perrens convient du reste « qu'au lendemain de la mort de Henri IV, la cour devait vouloir et voulait un homme dévoué au pouvoir royal<sup>5</sup>. » Le Fèvre l'était et offrait toutes garanties de science et de vertu. Son âge même, — que Perrens exagère — et son expérience lui donnaient de l'autorité et lui assuraient du respect auprès de son royal élève.

Ses amitiés bien connues et ses anciennes relations avec Pierre Pithou le rendaient à bon droit suspect d'opinions gallicanes ; mais c'était une recommandation auprès des politiques et des gallicans. Le nonce Ubaldini lui-même savait faire la part des circonstances. Puis on pouvait obtenir de Le Fèvre qu'il ne parlât jamais de ses opinions au roi, à qui il donnerait assurément d'ailleurs de bons exemples par ses actes, comme de bons conseils par ses paroles<sup>6</sup>.

L'ambassade vénitienne voyait dans ce changement

1. Cf. *Id. ibid.*

2. *Id. ibid.*

3. Perrens, *op. cit.*, p. 390, tome I.

4. *Id. ibid.*

5. *Id.* I, p. 389.

6. Cf. Ubaldini, dép. du 2 août 1611 et Perrens *op. cit.*

de précepteur le fait d'un motif religieux<sup>1</sup>. A ce point de vue l'Église et le nonce ne pouvaient que se réjouir. Par ailleurs on avait auprès de Sa Majesté un sous-précepteur, Rivault de Fleurance, appelé à un rôle important dans son éducation. Rivault était dévoué au Saint-Siège et très en faveur auprès du gouverneur du roi, M. de Souvré.

Le 12 août 1611, dit Héroard, M. le chancelier « présente M. Le Fèvre à la Reine pour être précepteur du Roi ; sur ce la Reine le présente au Roi, disant ces mots : Mon fils, voilà M. Le Fèvre que je vous donne pour votre précepteur. — Madame, j'en suis bien aise. — Il faut que vous lui obéissiez et faire tout ce qu'il vous dira. — Je le ferai aussi, Madame. — C'est un fort homme de bien et bien savant ; il faudra bien apprendre. — Je le ferai aussi, Madame<sup>2</sup>. »

M. le chancelier Sillery prit ensuite la parole et parla avec éloge du nouveau précepteur. Quand on voulut choisir un logement à celui-ci et qu'on proposa celui qu'avait occupé des Yveteaux, le Roi dit avec beaucoup de délicatesse : « Non, il ne serait pas bien : il faudrait monter trop haut. Il faut le loger à la chambre où souloit loger mon frère de Verneuil, dans la tour<sup>3</sup>. »

Malherbe<sup>4</sup> donne quelques autres détails. M. Le Fèvre aurait promis « au Roy que bientôt et sans l'en-nuyer, il l'aurait rendu savant. »

On passa ensuite dans le cabinet des livres où M. de Fleurance fit la leçon au roi en présence de M. Le Fèvre

1. « Fu dimesso improvvisamente il S. d'Ifito del carico de pre-cettore del Re per ombra presa di lui in materia di religione et dato al signor di Fevro, gran litterato et bonissimo catholico... » (Amb. vénit., 27 juillet 1611).

2. *Journal de la jeunesse et de l'enfance de Louis XIII*, II, p. 75, Paris, Didot.

3. *Journal de l'enfance de Louis XIII*, II, p. 76.

4. *Lettres à Peiresc*, III, Paris, Hachette 1862, p. 350.

et du vidame du Mans<sup>1</sup>. Le Fèvre ne dit mot. Il voulait « reconnaître la portée<sup>2</sup> » de Louis XIII.

Il ne devait pas tarder à constater les difficultés qu'il avait pressenties. On connaît cette page fameuse de Saint-Simon : « On le laissa (le roi) croupir dans l'oïveté, dans l'inutilité et dans une ignorance si parfaite de tout, qu'il s'est souvent plaint à mon père dans la suite, en parlant de son éducation, qu'on ne lui avoit pas même appris à lire....<sup>3</sup> » Sans attacher plus d'importance que de raison à ces exagérations manifestes et injustes, il faut pourtant convenir que tout n'avait pas été parfait.

A notre avis c'était moins la quantité que la qualité qui avait fait défaut dans les soins apportés à l'éducation et à l'instruction du jeune prince. Nous trouvons même qu'on lui imposait un travail excessif et bien souvent au-dessus de son âge et du développement de son intelligence. Il faut voir dans Héroard le détail de ces journées d'un enfant de huit à dix ans<sup>4</sup>. On y constate l'influence persistante des programmes surchargés, la tradition des leçons multipliées et l'absence d'initiative chez l'élève, si justement stigmatisées par Montaigne : « On ne cesse de crier à nos oreilles, comme qui verserait dans un entonnoir<sup>5</sup>. » Le maître ne savait pas assez s'accommoder à l'état de son élève, ni « le faire trotter devant luy, pour juger de son train<sup>6</sup>. »

D'un autre côté M<sup>me</sup> de Montglas et M. de Souvré étaient animés des meilleures intentions ; mais, dans

1. Charles d'Angennes.

2. Héroard, *op. cit.* — Cf. Malherbe, *Lettres à Peiresc*.

3. *Parallèle des trois premiers Bourbons*, tome I, p. 7. Paris, Hachette.

4. *Journal. passim*.

5. *Essais*. Ch. XXV, De l'institution des enfants.

6. *Essais, ibid.*

l'accomplissement de leur charge, ils n'échappèrent pas toujours aux minuties, qui du reste étaient du goût de la reine<sup>1</sup>.

Ce n'est pas qu'on ait usé à l'égard du prince de l'indulgence qu'on serait tenté de supposer chez ses gouverneurs. On ne le laissait guère en repos. « Il ne se passe pas de jour, écrit M. B. Zeller, sans qu'il ait à fournir sa besogne. » « Levé, déjeuné, étudié, écrit<sup>2</sup>, tel est l'emploi régulier de toutes ses matinées, même en voyage. La formule est presque toujours la même chez Héroard, sauf parfois cette variante : éveillé, fouetté, étudié<sup>3</sup>. » La moindre boutade chez l'enfant pouvait lui faire donner le fouet. M. de Souvré était sur ce point plus rigoureux que M<sup>me</sup> de Montglas à qui Henri IV écrivait très sérieusement un jour :

« Madame je me plains de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils, car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniastre ou quelque chose de mal ; sachant bien, par moi-même, qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela....<sup>4</sup>. »

Ces procédés ne réussirent pourtant pas toujours à empêcher des scènes qui ne doivent pas surprendre chez un enfant irascible, impérieux, solennellement grave, né sur les marches d'un trône et pompeusement couronné à Reims, à l'âge de dix ans. Héroard<sup>5</sup> et L'Estoile<sup>6</sup> nous en ont laissé le récit. Du reste, force res-

1. Cf. Les curieuses lettres de Marie de Médicis, relatives à l'éducation de son fils (ap. Perrens, *op. cit.*, p. 382).

2. *La Minorité de Louis XIII*, p. 131.

3. Exp. empr. à Héroard, *op. cit.*

4. De Fontainebleau, 14 nov. 1607.

5. *Op. cit.*

6. Cf. *Mémoires*.

tait toujours à l'autorité du maître ; l'enfant, bon gré mal gré, fournissait sa tâche.

Si Le Fèvre eût été seul, des congés imprévus auraient de temps à autre rompu cette monotonie. Ce vieillard souffreteux était souvent obligé de garder la chambre. Le maréchal d'Ancre faisait un jour remarquer au roi que M. Le Fèvre était souvent malade et que M. de Fleurance ne l'était jamais. Il faut, dit le maréchal, lui faire prendre une médecine. — « Alors, reprit le roi, ce sera le jour que M. Le Fèvre sera malade<sup>1</sup>. »

Pour être né prince et couronné roi à dix ou onze ans, on a quand même l'esprit écolier. On est content aussi de pouvoir jouer avec d'autres enfants. Louis XIII, naturellement taciturne et froid, avait néanmoins du cœur et était susceptible d'attachement. Il pleura abondamment quand le jeune Alexandre de Vendôme prit congé de lui à Saint-Germain<sup>2</sup>.

Une anecdote touchante, presque une idylle, nous prouve encore l'existence chez le jeune roi de qualités affectives. Nous la rapportons brièvement d'après Andréa Cioli<sup>5</sup> et M. B. Zeller<sup>3</sup>.

Au mois de septembre 1610, arriva au Louvre un enfant de l'âge du roi. Cet enfant avait obtenu la permission de devenir familier avec le fils de Henri IV, pendant qu'il était élevé à Saint-Germain. Il apportait un nid de passereaux. Il entre et tout de suite demande « Monsieur le Dauphin. » Il parvient, non sans peine, auprès du roi et lui dit : « Monsieur le Dauphin, comment vous portez-vous ? Je suis venu pour vous voir,

1. Héroard, *op. cit.*

2. Cf. Scip. Amm., 16 août 1611 et B. Zeller, *op. cit.*

3. Dépêche du 19 septembre 1610.

4. *Op. cit.*



parce qu'il y a un bout de temps que je ne vous ai vu et que j'en avais grand désir ; je vous ai apporté ce nid de passereaux ; mais je ne puis vous les donner tous ; car j'en veux vendre une partie, afin de pouvoir payer la barque dans laquelle on m'a passé quatre fois ; et je n'ai jamais, jusqu'à présent, rien donné au brave homme qui la conduit. » Le roi reçut avec plaisir cet enfant, et, après avoir parlé quelque temps avec lui, il voulut lui faire donner un écu ; mais on ne put le lui faire accepter. Il n'avait, répétait-il, besoin que de quatre sous. Le roi, ravi par ce trait, ordonne de garder avec lui son ancien compagnon et de le vêtir avec un de ses habits. Ce n'est pas convenable, lui fait-on observer. « Eh bien, reprend le roi, qu'on lui en fasse un et qu'on se dépêche. »

De la sorte, observe Andrea Cioli, le petit *Contadin* pouvait devenir un grand seigneur. Mais ce pronostic ne s'est pas réalisé. L'histoire, parfois bien oubliée, ne se souvient pas même si le pauvre garçon de Saint-Germain s'appelait sûrement Georget ou Pierrot. Le petit paysan s'en retourna avec une grande peur d'être battu ; son père et sa mère ne voulaient pas qu'il vint à Paris voir le Dauphin.

Cette aventure donna, dit-on, à réfléchir à l'entourage de la reine, et particulièrement à Concini et à sa femme, qui, à leur point de vue, n'avaient pas entièrement tort de craindre un de Luynes, que l'instinct de conservation leur faisait entrevoir.

Quoi qu'il en soit, l'isolement, justifiable jusqu'à un certain point, dans lequel on tenait le roi, ne pouvait qu'augmenter ses défauts naturels en faisant de lui un homme avant le temps.

Cet excès même de gravité et de sérieux du roi le faisait admirer des étrangers, qui ne le voyaient que dans les représentations et prenaient le change sur l'é-

ducation qu'on lui donnait. C'est là qu'il faut chercher l'explication d'une contradiction apparente entre nos appréciations et celles des ambassadeurs italiens, qui ne cessaient de louer le jeune roi dans les rapports à leur gouvernement. Nous n'en citerons comme exemple que la dépêche de Gustinian : « Mercredi, onze du présent mois, le roi très chrétien revint de Fontainebleau à Paris.... Sa Majesté le roi grandit et est très bien élevé. Il aime extrêmement la marine et a fait venir de Marseille une petite barque dans laquelle, par mode de délassement, il fait des parties sur l'eau<sup>1</sup>. » On trouverait également des relations louangeuses pour le roi dans les papiers florentins<sup>2</sup>.

Tenue froide et digne, décorum, représentations, exercices corporels, amour des armes, de la chasse et des faucons, avec quelques connaissances acquises plutôt par devoir que par plaisir, voilà tout Louis XIII enfant ou sortant de l'enfance. Le Fèvre eut donc à réagir en faveur des lettres tout en respectant ce qu'il trouvait à conserver dans les goûts du prince.

Les gouverneurs du jeune roi durent aussi déployer de la vigilance en des matières délicates. Louis XIII avait eu de bonne heure, trop tôt même, des aperçus dangereux pour le jeune âge. Nous ne pouvons ne pas blâmer des propos imprudents tenus devant lui par des subalternes, des grands et Henri IV lui-même. Le jeune roi, plus sage en cela et plus réservé que certains courtisans parfois sans pudeur<sup>3</sup>, ne tarda pas à manifester

1. « Mercoledì undeci del corrente mese ritornò in Parigi il christianissimo da Fontainebleau... Cresce la Maestà sua e si fa grande; viene con esquisita disciplina educato.... mostra grande inclinazione alle cose de mare etsi ha fatto venire da Marsiglia una piccola galera nella quale va sollanzando per queste acque. » (G. Gustinian, dép. du 18 mai 1611. Pap. ital.).

2. Cf. Cioli, sc. amm., Botti.

3. *Op. cit.* Héroard rapporte des traits qui font honneur à la vertu de Louis XIII, commençant à se rendre compte des personnes et des choses.

une véritable horreur pour ce genre de conversation. Il faut voir dans ces tendances, qui firent appeler le prince Louis le Juste et le Chaste, une heureuse influence du P. Coton, son confesseur, de M. de Souvré, de David Rivault et de Nicolas Le Fèvre.

Il est difficile aujourd'hui de dire exactement dans quelle mesure le passage de ce dernier à la cour fut bienfaisant et réparateur pour l'éducation du roi ; mais on peut affirmer sans hésitation qu'il le fut. Ce n'est pas en vain qu'un maître vertueux et sérieux passe un temps, même court, auprès de son élève. Et, quant à Le Fèvre, on ne « le vit point entretenir l'esprit du roy de fables et curiositez vaines ou discours inutiles, plus pour chatouiller les oreilles des assistants que pour servir à l'instruction de son disciple ; mais s'estant proposé pour but de ceste action, non de plaire, mais de profiter, toutes ses leçons estoient propos de vraye sagesse divine et humaine<sup>1</sup>. »

Si Le Fèvre ne fit pas autant de bien qu'il l'eût désiré, il faut se souvenir des circonstances et du peu de durée de son préceptorat. Depuis un an et demi seulement il exerçait ces nobles fonctions, quand soudain, dans « le cabinet du roy, où il vaquoit à ce qui estoit de sa charge<sup>2</sup>, » il fut pris d'un frisson et dut se retirer et se mettre au lit. Comme le mal augmentait, il fit appeler auprès de lui « des hommes pieux et en particulier Jean Gulon<sup>3</sup>, prieur du monastère des Feuillans, qui l'assista jusqu'à son dernier moment<sup>4</sup>. »

Aussitôt qu'il se sentit gravement frappé, Le Fèvre fit son testament dans lequel sont consignés des dons

1. J. de S. François, *op. cit.*, p. 66.

2. *Id. ibid.*, p. 68.

3. Jean de S. François, auteur de l'oraison funèbre cit. ci-d.

4. Le Bègue, *op. cit.*



généreux ; il chargea de l'exécution son neveu, Louis Le Fèvre, et son cousin, Bourlon, greffier de la chambre des comptes<sup>1</sup>. Dans cette pièce sont réglés les moindres détails de la sépulture du testateur, qui, là encore, fait preuve de grand amour pour la bonne simplicité et l'humilité chrétienne.

Alors, tout à la pensée de son salut et de ses fins dernières, après dix-sept jours de maladie, visité par le prince de Condé, son cher élève, et muni de tous les secours de la religion, il rendit saintement sa belle âme à Dieu, le 4 novembre 1612.

Avec une pompe modeste, comme le défunt l'avait désiré, mais avec le concours d'une foule d'amis et d'hommes de la cour, le corps de Le Fèvre fut porté au cimetière des Saints-Innocents. Le Fèvre avait choisi ce lieu comme étant « le sepulchre commun au menu peuple<sup>2</sup>. » Cependant on déposa son cercueil à part avec ceux de sa mère et de ses autres parents du côté maternel.

Il avait recommandé de ne placer sur sa tombe qu'une simple pierre de marbre avec l'épithaphe qu'il s'était lui-même composée. Le P. Gulon était le dépositaire de cette inscription, qu'il fit graver sur le tombeau de Le Fèvre, et qu'il donne dans son discours imprimé. La voici telle qu'elle s'y lit<sup>3</sup> :

1. Cf. Bibl. nat. imp. L<sup>27</sup> n 12034. — Le Fèvre léguait ses manuscrits au président de Thou et le reste de sa bibliothèque à le Bègue, son futur historien (Cf. *Vita etc. op. cit.*).

2. *Disc. fun.*, p. 76.

3. Le Bègue, *op. cit.*, donne aussi cette épithaphe avec quelques légers changements :

« Nicolaus Faber  
Peccator non unus ex multis  
Hic iaceo.  
Quid de me dici verius,  
Aut a me utilius non video.

D. O. M.

NIC. FABER PECCATOR NON  
VNVS EX MULTIS HEIC IACEO  
QUID DE ME DICHI VERIUS AVT  
A ME QUID VTILIVS NON VI-  
DEO AGNOSCO BONE IESU TU  
IGNOSCE AD HOC ENIM NATUS  
ES AD HOC PASSUS AD HOC  
TREMVISTI VT PER TE SECURI  
ESSEMUS.

VIXIT AN. LXVIII. MEN. IV. D.

III. DEVIXIT AN MDCXII.

R. I. P.

Dans le concert de louanges à la mémoire de Nicolas Le Fèvre il y eut quelques notes discordantes. Le P. Jean de Saint-François s'en plaint <sup>1</sup>, et dans une lettre à Peircsc<sup>2</sup>, Malherbe s'en fait l'écho. Parlant de l'épithèque de Le Fèvre, faite par lui-même, il dit : « Je vous l'envoie ; vous verrez combien il était vain. » C'est un mot de mécontent, un jugement d'esprit de coterie d'un ami de des Yveteaux. Le P. Gulon apprécie autrement cette pièce.

Lui-même aurait voulu payer par une inscription la dette de l'amitié à ce cher défunt. Il le fait du moins à

Agnosco bone Jesu, tui gnosce,  
Ad hoc enim natus es, ad hoc passus,  
Ad hoc pro nobis tremuisti,  
Ut per te securi essemus.  
Vixit ann. LXVIII. M. IV. D. I.  
Devixit pr. N. NOV. AN. MDCXII.  
R. I. P.

1. *Disc. fun.* — Dédicace à M. de Thou, p. 2.

2. Lettre du 22 novembre 1612. Paris, Hachette III, p. 262.

la fin de son livre<sup>1</sup> en des vers qui vengent cet érudit,  
homme de bien, de l'envie et du dénigrement :

« Febvre, tu gis icy, mais pourtant ceste lame  
« Ne ne te peut séparer du nombre des vivants ;  
« Car tu ne peux mourir, puisqu'en Dieu vit ton âme,  
« Comme fait ta mémoire en l'esprit des scavans. »

1. A la suite du *Disc. fun.*



## CHAPITRE VI

David Rivault est nommé premier précepteur du Roi. — Examen de la critique que des historiens ont faite au sujet de cette nomination. — Comment cette nomination fut accueillie généralement, et particulièrement par le nonce Ubaldini. — Crédit de Rivault à la cour prouvé par la fondation d'une Académie au Louvre. — Le « Dessein d'une Académie. » — « Leçon faite par David Rivault à la première réunion de cette Académie. — Retour au sujet principal : l'éducation de Louis XIII.

Pour la troisième fois la cour eut à pourvoir à la nomination d'un précepteur du Roi. Mais, dans cette occurrence, le choix était aisé. Celui qui était à la peine et exerçait souvent les fonctions de maître à un titre secondaire, méritait d'être appelé à l'honneur avec le titre principal.

Au reste, que pouvait-on reprocher à David Rivault ? Sa condition médiocre, peut-être. Encore, même à ce point de vue assez misérable, il était l'égal de des Yveteaux et supérieur à Le Fèvre.

Le P. Griffet<sup>1</sup>, et après lui M. Perrens, soulèvent rétrospectivement une difficulté plus sérieuse. Elle tient au goût de David Rivault, « mathématicien habile, mais exclusif, qui occupa le roi d'artillerie et de fortifications et négligea tout-à-fait l'instruction littéraire. Le judicieux jésuite<sup>2</sup>, historien de Louis XIII, en exprime son regret ; l'instruction littéraire donnant seule, dit-il, ces idées larges et générales sans lesquelles un prince est indigne de s'asseoir sur un trône<sup>3</sup>.

Cette critique est assurément spécieuse ; à défaut d'autres raisons, elle serait sans doute fondée sur une

1. *Hist. de Louis XIII, dans l'Histoire de France* par le P. Daniel, t. XIV.

2. Le P. Griffet, *op. cit.*

3. Perrens, *op. cit.*, p. 391.

présomption que créent le tour d'esprit du roi et celui de son nouveau précepteur. Et pour le jugement du P. Griffet, nous devons y souscrire d'une manière générale. Dans l'espèce pourtant il nous paraît bien sévère, ainsi que celui de M. Perrens. Nous n'avons pas de peine à croire que Rivault de Fleurance ait abondé dans le sens de ses goûts et de ses principales aptitudes ; c'est la nature ; mais fut-il aussi « exclusif » qu'on l'affirme ? Celui qui avait composé un poème<sup>1</sup>, qui faisait partie d'une académie célèbre, qui en fonda même une au Louvre, et qui enfin se montre, dans son « Art d'embellir, » familiarisé avec toute la littérature ancienne aussi bien qu'avec la littérature moderne, ne pouvait, dans son enseignement, être presque l'ennemi des humanités. S'il les cultiva moins dans ses leçons, les circonstances pourraient peut-être nous en donner la raison.

Qu'au point de vue littéraire il y ait eu des lacunes dans l'instruction du roi, soit ; ses deux premiers maîtres n'avaient pourtant pas dû négliger cette partie au bénéfice d'une autre. Souvenons-nous que des Yveteaux était poète<sup>2</sup>, et Nicolas Le Fèvre nourri des classiques, qu'il aimait, dit-on, même avec excès. Or, dans l'enseignement, comme ailleurs, on penche toujours du côté qui plait mieux<sup>3</sup>.

Sans exclure les notions de sciences, qui ne font qu'apporter une heureuse diversion et entretenir un équilibre salubre dans le développement parallèle des facultés de l'enfant, on avait donc été logique dans l'or-

1. Cf. ci-dessus, ch. I.

2. Nous sommes heureux de pouvoir utiliser ici des renseignements obligeamment procurés par M. le comte de Contades. — Cf. *Trois lettres de Nicolas des Yveteaux*, in-8°, Alençon, 1890. — Des Yveteaux montre dans une de ces lettres qu'il savait écrire « en latin le plus correct et le plus orthodoxe, mais » aussi « le plus contourné et le plus obscur... » (Cte de Contades, *Ibid.*, p. 7).

3. « Trahit sua quemque voluptas. »

dre des leçons données au roi. Celui-ci avait d'abord passé par les grammaires, puis parcouru les humanités.

Au moment où David Rivault allait prendre en main la direction de ses études, Louis XIII en était à peu près au point d'un de nos élèves actuels au sortir de sa seconde, ou peut-être même de sa rhétorique. On comprend la tournure des leçons que Rivault fut appelé à faire ou à continuer. D'ailleurs en se réservant plus spécialement les mathématiques, la philosophie et les connaissances religieuses dans lesquelles il était plus compétent, ne laissa-t-il pas à Chaumont, le sous-précepteur, le soin de développer chez le roi le goût des lettres, et de compléter les notions qu'il en avait? Ici une grande place est laissée à la conjecture et nous défend d'être trop absolu dans nos appréciations.

Quoi qu'il en soit, David Rivault reçut son brevet de précepteur du roi en date du 4 novembre 1612<sup>1</sup>.

En somme, ce choix était bon. Devant les garanties sérieuses de moralité, l'expérience déjà très suffisante qu'apportait le nouveau précepteur, son bon esprit et sa foi sûre, disparaissaient les objections dont nous avons parlé.

L'Eglise, cette fois, remportait un vrai triomphe; le précepteur et le sous-précepteur lui étaient dévoués. Ils devaient suivre la ligne de conduite que leur traçaient le P. Cotton, attentif à leurs leçons, et surtout le nonce Ubaldini.

Quand l'immixtion de ce dernier dans les affaires intimes de la cour allait au bien de la France et du roi, nous ne pouvons la regretter. Autrement que serait-il arrivé? Avec de bonnes intentions, Marie de Médicis n'avait ni l'initiative ni la largeur de vues que réclamait une éducation si importante.

« C'est donc au nonce Ubaldini, on ne saurait le nier,

1. Cf. Pièc. just. G.

qu'il faut faire honneur de l'esprit de suite et de la bonne tenue qui s'introduisait enfin dans l'éducation du roi. Il lui rendit service ainsi qu'à la France<sup>1</sup>. »

Assurément le nonce servait ainsi les intérêts du Saint-Siège, mais il servait également les nôtres bien entendus.

Dans une lettre au cardinal Borghèse<sup>2</sup> il parle dans les meilleurs termes du nouveau précepteur. Cette pièce fait grand honneur à notre compatriote et aussi à celui dont elle émane. S'il est beau de mériter de si bons témoignages, il est encore beau de savoir reconnaître et louer le mérite.

De son côté M. de Souvré, le protecteur ou l'ami avoué de Rivault, dut être satisfait. Les liens qui unissaient le précepteur et le gouverneur ne pouvaient du reste que mettre plus d'entente entre eux et profiter au roi.

Il n'y eut donc que des expressions de contentement et de satisfaction de la part des gens sérieux, attirés vers Rivault par la sympathie et la communauté de vues. Celui-ci en effet s'efforçait de mettre en honneur parmi les courtisans autre chose que les frivolités et les passe-temps auxquels la jeunesse surtout tendait à se laisser aller.

C'est pourquoi il songea à instituer à la cour une académie sur le modèle de celles qui florissaient en Italie. En cela il était d'accord avec M. de Pluvinel<sup>3</sup>, sous-gouverneur du roi. Mais à Rivault appartient la part principale dans l'entreprise, ainsi qu'en témoignent son

1. Perrens, *op. cit.*, 392.

2. Lettre du 11 janvier 1613. « Il nuovo precettore del Ré si chiama il signore de Fiorenze ; » etc. (Bibl. nat., fonds italien). — Cette lettre ayant été publiée par le P. Colombier (*Revue hist. et arch. du Maine*, 1878) nous jugeons inutile de la reproduire ici.

3. Cf. les éditeurs du *Journal d'Héroard*, Paris, Didot.

« Dessein d'une académie » et la curieuse « leçon faicte en la première ouverture <sup>1</sup> » de cette assemblée, le 12 mai 1612.

L'auteur appelle son œuvre « un dessein. » Il a « jetté ce rayon au hazard non d'estre blâmé, puisque » son « intention ne tend qu'à bien, mais d'estre postposé à quelqu'un qui y ayant pensé » après lui, « en donnera de meilleurs moyens et en proposera quelque description plus entière<sup>2</sup>. »

Vingt-trois ans plus tard Conrart et Richelieu se souviendront de cet essai pour réunir et établir sur des bases solides la Société qui est encore la gloire et le soutien des lettres françaises. Sans aucun sentiment de jalousie, Rivault aurait applaudi aux succès qu'ils obtinrent en « fécondant » « l'entreprise<sup>3</sup>, » un peu modifiée, de notre compatriote.

Celui-ci rêvait une académie avec un but essentiellement pratique, quelque chose comme les hautes études de la cour ; ou bien encore une école dans laquelle se formerait la jeune noblesse, qui y trouverait une occasion et des moyens d'utiliser ses loisirs.

Les jeunes courtisans se rangent en deux catégories : les uns se destinent aux armes, les autres à la diplomatie et à l'administration. Les exercices corporels auxquels se livre le soldat, ou le futur soldat, lui laissent « plusieurs heures franches, lesquelles il peut employer bien honorablement à l'apprentissage de ce qui est nécessaire et bien séant à sa profession, et dont l'exé-

1. *Le Dessein d'une académie et de l'introduction d'icelle en la Cour. — Leçon faicte en la première ouverture de l'Académie royale du Louvre*, le 6 may 1602. — *Avant-propos pour les mathématiques au roy Louis XIII* (latin-français). — Ces trois opusc. ont été publiés à Paris, 1612, in-8° (Bibl. Mazarine, n. 33727). — *Le dessein d'une Académie* est dédié à la reine régente.

2. *Dessein d'une acad.*, p. 2.

3. *Id. ibid.*



cution après apporterait du lustre et, de la splendeur à ses généreuses actions, et polirait sa vie et ses mœurs<sup>1</sup>. » Le courage ne suffit pas ; il faut « entendre l'art de le pratiquer. » Puis on n'est pas toujours dans les camps. Le soldat, appelé à vivre parmi les hommes, en temps ordinaire, doit avoir les qualités de l'homme de société. Les exercices de l'académie contribueront à les lui donner et à piquer sa curiosité pour s'instruire et interroger le passé, riche d'exemples salutaires<sup>2</sup>. Dans ces réunions l'on entretiendra et l'on complètera même une instruction peut-être bien sommaire, et l'on recevra l'éducation, qui fait l'homme moral et social.

Pour ceux qui songent à servir leur pays dans les différents emplois civils, « ils apprendront à parler en public, acquerront de la hardiesse, formeront leur geste, enrichiront leur langage, qui font parties... utiles à paroistre es conseils privés et d'Etat<sup>3</sup>. »

Enfin à tous « l'opération des lettres donne une grande lumière pour toutes actions de ce monde et du jugement pour s'y conduire honorablement<sup>4</sup>. » Nous en avons pour témoins et garants les « anciens grecs et latins, qui ont exécuté de si belles choses, » et, pour encouragement, l'exemple des « gentils-hommes d'Italie, » qui « se délectent fort aux amusements des académies<sup>5</sup>. »

Omettons d'autres raisons, que David Rivault apporte néanmoins à bon droit pour expliquer et recommander l'œuvre projetée, et arrivons au règlement même, que nous donnons presque dans toute son étendue, parce qu'il est devenu aujourd'hui difficile à trouver.

1. *Dessein d'une acad.*, p. 3.

2. *Id.*, p. 5.

3. *Id.*, p. 6.

4. *Id.*, p. 10.

5. *Id. ibid.*

« On suppliera très humblement le roy de permettre ce louable exercice en sa cour, de l'approuver et d'avoir agréable que ceste académie s'appelle la Royale, qu'il s'en veuille dire prince et protecteur perpétuel : et que néanmoins tous les ans on élise un prince, ou quelque personnage de grande qualité de cest Estat, qui en soit vice-protecteur... »

« On créera un directeur, qui tiendra la place du vice-protecteur ; et, en son absence, sera le chef de la direction de l'académie... et tous les ans le jour de l'heureuse naissance du roy, qui est le XXVII de septembre,... le directeur nouveau fera l'ouverture de l'académie publiquement et prendra pour thème l'heur de la dite naissance du Roy ou l'advenement des Bourbons à la couronne de France.... »

« Il y aura deux assistants du directeur, ...qui en son absence, chacun en son rang, auront le commandement en main... »

« Il y aura un secrétaire de l'académie, qui tiendra registre de tout ce qui s'y passera... Il sera esleu comme tous les autres officiers, le VIII jour de septembre... »

« Il y aura un economer qui aura soin chaque iour d'académie que les chaires et les bancs soient en bon ordre, recevra les gens d'honneur qui y viendroient, et assisté de deux académiques de ses amis aura l'œil à ce qu'il n'y ait nulle confusion... »

« Il y aura six observateurs, qui prendront garde curieusement aux vices qui se pourroient trouver en quelques académiques, et en feront le rapport sous-mains aux principaux chefs, lesquels seuls les choisiront en secret, sans que le reste de la compagnie le sçache, et leur donneront la charge de ce faire quelques iours après leur élection pour toute leur année. »

« Qui voudra estre receu en l'académie, il priera un des académiques de le proposer. Sur la proposition qu'il

en fera, on en députera deux pour s'informer de sa vie et de ses mœurs. (On ne doit y recevoir indifféremment tout le monde). Au rapport qu'ils en feront on ballottera entre tous pour son élection, et, au plus de voix, il sera admis ou refusé. »

« La forme de balloter sera empruntée des anciens. L'économiste portera autour de l'assemblée deux pleines coupes de ballots, ou de fèves, pour représenter une plus chenuë antiquité, les unes noires, les autres blanches, et chacun en prendra deux, une de chaque coupe. Puis il portera encore par les bancs l'urne, qui sera faite de sorte qu'il y aura un endroit à passer la main à couvert, et des deux côtés deux réceptacles, l'un à droite, où se mettront les fèves ou les ballots décisives de la proposition; l'autre à gauche, où les inutiles se renvoyeront. On en prend deux, afin qu'on ne cognoisse point quel a esté le vœu d'un chacun... On ouvrira l'urne et selon le nombre des blanches l'élection sera faite ou refusée. Le nombre des blanches égal, ou arrivant à l'égalité de deux moins, l'élection passera : trois seront le refus. »

« En l'élection des six officiers il y aura cet ordre, que les précédens en choisiront trois pour chaque office, qui ensemble seront présentés aux académiques, et celui qui aura plus de voix sera élu... »

« L'Assemblée de l'académie se fera au jedy et au dimanche ; à trois heures après midy au dimanche publiquement et à huis ouvert à tout le monde ; le jedy à une heure et à huis clos à tous ceux qui ne seraient du nom et de l'élection de l'académie. »

« Le dimanche se fera la leçon par un académique sur tel sujet qu'il luy plaira de ceux qui seront choisis cy-après : sinon aux iours cy-devant prefix de l'ouverture et de l'élection des officiers. Et la leçon finie, qui durera au plus une heure, à l'ordinaire trois quarts d'heure ou demie heure, le lisant mettra une thèse de mœurs ou de

guerre, qui sera débattue de quiconque voudra des académiques, et le lisant répondra doucement aux objections... »

« Quelquefois au lieu de ceste conférence on mettra en avant une question d'Etat ou de guerre sur laquelle les académiques donneront leur avis, qu'ils fortifieront de raisons ; puis le directeur, qui parlera le dernier, cueillera les voix, et aussi la résolution s'en prendra à la forme du conseil, afin que les ieunes s'acquièrent l'assurance de se trouver au lieu où telles affaires se déterminent à bon escient. »

« La conférence finie,... si quelqu'un de l'académie a des vers, un épigramme, un sonnet, une chanson, un madrigal, en latin, françois, italien ou espagnol, de sa façon, il le pourra mettre en jeu. »

« Au jeudy il s'y fera aussi une leçon d'une demie ou trois quarts d'heure ; puis on débattrà une question de mœurs ou de guerre : et la conférence finie, on entrera en considération des choses qui concernent l'académie.... »

« La matière des leçons ne pourra estre directement de théologie.... De toute autre chose, soit de philosophie, d'humanités, de poésie, des arts mécaniques, de l'histoire, de l'éclaircissement d'un autheur vieil ou récent ; des recherches de l'antiquité ; des manières de faire la guerre, vieilles ou nouvelles, de divers peuples, de la police, des maximes d'estat ; principalement des mœurs, et bref de tout ce qu'une âme gentille peut concevoir et rechercher, il en sera discouru au gré de celui qui aura la chaire. »

« La chaire se demandera au directeur qui l'accordera selon qu'il luy semblera bon. »

« Le lecteur sera tenu de donner par écrit au secrétaire sa leçon, qui sera conservée et enregistrée sous le iour qu'elle aura été faite avec le nom du lecteur et le sujet d'icelle... »

« On recevra ès leçons de l'Académie les langues latine, française, italienne et espagnole, et toutes autres en allégations. »

« Tous les premiers jeudis du mois l'un des officiers, ou quiconque se présentera, fera une exhortation à la piété... »

« Le second jeudy de chaque mois le directeur, ou l'officier qui présidera, advertira un chacun de vivre sagement, et après censurera celuy ou ceux des académiques librement, qui au rapport des observateurs vivaient dissolument.... mesme reprendra les mauvaises grâces, s'ils en ont...<sup>1</sup>. »

Les statuts de cette Académie contiennent encore d'autres articles, curieux sans doute, mais trop étendus pour entrer dans cette étude, destinée surtout à mettre en relief la personne de David Rivault.

Quant à l'institution même et à son fonctionnement dans la pratique, à sa durée et à ses travaux, nous sommes malheureusement réduits aux données que nous fournit un discours du même auteur<sup>2</sup>.

C'est une composition assez indigeste, très nourrie d'érudition, mais où brillent médiocrement les qualités des lettres françaises. A notre avis, aucune des publications de Rivault ne donne moins la mesure de son talent. Peu d'auditoires aujourd'hui supporteraient ces longues « allégations » de Plutarque et de quelques autres, et je suppose que dans la jeune académie royale du Louvre plus d'un des membres de cette société de choix admira de confiance les choses dont parlait cette belle vieille langue grecque, qui émaille les pages de la leçon.

1. *Dessein d'une acad.*, p. 12-25.

2. *Leçon faite en la première ouverture de l'Académie royale du Louvre*, le 6 may 1612, par le sieur de Flurance Rivault. Paris 1612. in-8° (Bibl. Mazarine, R. 33727).

Néanmoins cette conférence mérite une mention, ne fût-ce qu'à titre de curiosité et de souvenir.

Les commencements de l'Académie sont « petits » comme ceux de Rome fondée par Romulus, alors qu'on apporta un peu de terre qu'on jeta dans « une fosse en rond<sup>1</sup>. » On ne doit rien en préjuger de défavorable quant aux résultats<sup>2</sup>. Il faut même travailler avec ardeur pour que les mêmes éléments d'industrie et de force réunies qui ont fait la grandeur de l'œuvre de Romulus, fassent de même celle de cette compagnie, et qu'il en rejaillisse de la gloire pour « notre jeune Louis, » comme la fondation de Rome en procura au vieux romain<sup>3</sup>.

La culture intellectuelle jointe aux exercices corporels nous donnera des capitaines accomplis, comme ces grecs célèbres qui sortaient des académies. « Puisqu'il plaît à leurs Majestés autoriser ceste entreprise et en favoriser le dessein, il s'y trouvera des Platons, des Arcésilas et des Lacides, auteurs des trois académies, vieille, moyenne et nouvelle<sup>4</sup>. » Les disciples non plus n'y feront défaut.

L'esprit français n'est pas si rouillé qu'il ne puisse « remettre en lustre l'ancienne valeur de nos ancêtres, » qui donnèrent à la Grèce des leçons de philosophie et de savoir<sup>5</sup>.

Du reste, quel milieu plus favorable que la cour pour fonder et faire valoir cette « institution » ? Là est le « concours » de la noblesse de province, et près de leurs Majestés « l'Académie sera la fosse creusée en

1. Cf. Plutarque, *Vie de Romulus*.

2. Cf. « *Leçon etc.*, p. 1-2.

3. Cf. *Id.*, p. 3-4.

4. « *Leçon. etc.*, p. 7.

5. *Id. ibid.* — Allusion sans doute à la conquête et à l'influence des Gaulois en Grèce et en Asie-Mineure.

rond<sup>1</sup>; » là encore est l'ancre d'Ithaque « lieu sacré aux nymphes qu'on appelle nayades<sup>2</sup>. »

Cela vous fait rêver, peut-être ? Mais entendez bien ; les « belles nymphes naïades » sont les plus belles âmes « qu'aye cest Estat et ceste cour », celles-là mêmes qui opèreront leur « descente<sup>3</sup> » à l'Académie.

Vraiment, nous touchons à des choses merveilleuses. Homère, — qui n'y pensait guère — légèrement aidé par Rivault de Fleurance, nous en révèle les secrets :

« Il y a, dit-il, deux portes à cette caverne, l'une au septentrion, par laquelle les hommes entrent : l'autre, au midy, fermée aux hommes, parce que c'est le chemin des dieux<sup>4</sup>. » — « Nostre Académie, poursuit l'orateur, est ouverte au public par le nort, et par une voye un peu froide et resserrée, qui est celle de l'élection et des ballo-tes. Lesdieux et les princes y descendent par un chemin de midy, plus chaut, plus ample et plus libre, qui est celui de leur volonté seule, laquelle les conduisant chez nos Nayades ; elles leur présenteront à boire de leur ambroisie ès plus larges couppes qu'elles ayent<sup>5</sup>. » C'est là que les « âmes s'abreuvent de belles et saines pensées, de beaux éclaircissements des choses, de piété et de dévotion envers ce qui nous oblige tant au ciel qu'en la terre<sup>6</sup>. »

« Ces belles ames qui s'y rassemblent » ceuilleront « des fleurs de toutes sciences et de toutes cognoissances. » De tels avantages expliquent le soin que les plus grands rois de l'antiquité ont eu d'avoir des académies dont les exercices leur étaient aussi chers que

1. *Id.* p. 9.

2. *Id.*, p. 11. — Cf. Homère, *Odyss.* XIII, v. 103 et 107.

3. *Id.*, p. 12.

4. Homère, *Odyss.* v. 109-112. cité par D. Rivault, *op. cit.*, p. 13.

5. D. Rivault, *op. cit.*, p. 14.

6. *Id. ibid.*

ceux des armes<sup>1</sup>. Ainsi l'empereur Auguste faisait « de sa maison une continue Académie<sup>2</sup>. »

Assurément le goût de l'étude est à développer parallèlement avec celui des exercices corporels. L'étude est nécessaire aux rois eux-mêmes. Le précepteur le rappela au jeune Louis avec à propos et autorité : « Regneriez-vous heureusement, sire, sans estude ?<sup>3</sup> »

Le monarque ne fréquentera pas sans profit l'Académie, et, « comme le chef, sera toujours estimé estre la source du mouvement et sentiment<sup>4</sup> » des associés.

La diversité des sujets traités, sciences naturelles, législation, esthétique, promet de l'intérêt et offre à chacun libre cours d'exercer la subtilité de son esprit dans les matières qu'il aura le mieux étudiées<sup>5</sup>, et les auditeurs se façonneront à tout, s'instruiront en tout et s'esgayeront en tout<sup>6</sup>. »

La jeunesse surtout fera profit en ces réunions. L'habitude que les jeunes gentilshommes auront contractée de parler en public, et d'y déployer beaucoup d'art « leur sera un merveilleusement bon outil à se desmesler de toutes affaires, quand ils viendront à estre employez aux charges, soit d'estat ou de guerre<sup>7</sup>. » Et « les vieux », ajoute l'auteur dans une page, qui n'est pas sans éloquence, « pourroient bien dire ce qu'a servy la langue pendant nos troubles, à ceux qui ont sceu parler ; combien ils ont esteint de rumeurs populaires, appaisé de séditieux, ... ralenti la chaleur des vacillans, eschauffé la froideur des lents, et mis généralement à

1. Cf. *Id.*, p. 17-18.

2. *Id.*, p. 24.

3. *Id.*, p. 20. — On voit par ces paroles que Louis XIII assistait à cette première réunion.

4. *Id.*, p. 28.

5. *Id. ibid.*

6. *Id.*, p. 22.

7. *Id.*, p. 23.



toutes sortes de gens courage au ventre. J'en ay veu plusieurs beaux effets qui auroient donné à des gens de cervelle mieux faicte que moy des grandes envies de valoir quelque chose<sup>1</sup>. »

L'orateur arrive au terme de son discours. Ses conclusions sont prévues : « Le courage ne diminue nullement par le scavoir, au contraire il s'augmente par la connoissance du bien et du mal<sup>2</sup>. » Or cette connoissance s'acquiert à l'Académie dont « la fréquentation est nécessaire pour venir à quelque chose d'éminent et de relevé par dessus le commun et pour paroistre dans le monde<sup>3</sup>. »

Retenons ces paroles, qui nous confirment dans l'opinion que nous nous faisons déjà de l'Académie du Louvre. Celle-ci a un caractère pratique qui en fait une sorte de haute école du palais.

L'idée était heureuse. C'était au moins une semence destinée à germer et à se développer après un hiver de plusieurs années.

Richelieu la retrouvera dans les parterres de Conrart, et, tout en lui faisant subir des modifications, une transformation même, il conservera un nom célèbre et consacré.

L'Académie de 1612 n'était pas, comme celle de notre temps, un aréopage ou un sénat des belles-lettres et la plus haute récompense de leur mérite<sup>4</sup>; mais, telle quelle, elle demeure un titre d'honneur pour notre compatriote, en même temps qu'elle nous montre en lui un homme très entendu à la cour.

1. *Id.*, p. 34.

2. *Id.*, p. 35.

3. *Ibid.*

4. Richelieu lui-même n'avait pas conçu l'académie exactement telle qu'elle est de nos jours (Cf. *Ann. de la faculté des lettres de Rennes*, 3<sup>e</sup> trimestre 1886 et notre *Etude sur Daniel Hay du Châtelet*, Laval, Goupil, 1891).

Celui qui mena à bien, au moins un moment, une telle entreprise sous les yeux de la régente, des grands et des courtisans, en triomphant de l'envie toujours prête à contrecarrer un rival ou un inférieur, ne pouvait être sans considération et sans grand crédit. Il avait qualité et autorité pour diriger, même après un Nicolas Le Fèvre, l'éducation et l'instruction du roi.

C'est ainsi que cette question d'une Académie nous ramène à notre sujet, auquel elle se rattache plus qu'il ne semble à première vue.

Suivons donc maintenant le précepteur dans l'exercice de son honorable, mais bien difficile fonction. Ses leçons mêmes et quelques témoignages contemporains nous serviront de guides.



## CHAPITRE VII

L'éducation du roi (*suite*). — *Avant-propos pour les Mathématiques*. — Petites scènes faites par le jeune roi. — Rivault explique et traduit les *Remontrances de Bastle*. — *Discours faicts au roy en forme de catéchèses*. — Autres leçons. — Situation difficile du précepteur. — David Rivault reprend sa liberté.

Les ouvrages de David Rivault nous intéressent ; ils rendent un témoignage autorisé de la science et des publications de cette époque, et nous font voir en même temps dans la personne de leur auteur un esprit sérieux, une intelligence ornée et des habitudes de travail consciencieux et soutenu. Cependant l'œuvre capitale de cet homme sinon illustre, au moins remarquable, c'est l'éducation de Louis XIII.

Mal commencée par des Yveteaux et ramenée à des conditions meilleures par Nicolas Le Fèvre, cette éducation, si importante pour la France, était encore, à la mort vite venue de ce dernier, un objet de vive sollicitude, d'inquiétude même pour ceux qui entouraient le jeune roi de soins et d'intérêts vrais. David Rivault était l'un d'eux, ou plutôt le premier d'entre eux.

Les mémoires de la cour nous le montrent à la tâche du vivant même de Le Fèvre. Tantôt il « fait étudier » le roi, « en attendant M. Le Fèvre<sup>1</sup> ; » tantôt il lui fait « un sermon<sup>2</sup>, ou un autre jour « une exhortation<sup>3</sup>, » ou encore une leçon d'histoire ancienne<sup>4</sup>.

Il y mit du cœur, du soin et aussi du savoir-faire.

L'un des moyens les plus efficaces dont on usa auprès

1. Héroard, *Journal*, II.

2. *Idem.*, II, p. 103.

3. *Id.*, II, p. 94.

4. Cf. *id.*, II, p. 103.

du roi, fut d'en appeler à ses sentiments d'honneur et de dignité. M. de Souvré avait de bonne heure développé ces sentiments chez l'enfant royal. Louis XIII était du reste naturellement enclin à en prendre conscience et jamais on ne les évoqua en vain devant lui.

Cette tendance le servit bien dans les réceptions des ambassadeurs<sup>1</sup> où l'admira tant Andrea Cioli. « Je dois, écrit celui-ci au grand duc de Toscane, dire à Votre Altesse pour sa satisfaction que Sa Majesté le roi son neveu, en donnant hier audience à M. le duc de Feria<sup>2</sup>, a rendu stupéfait tout le monde, tellement il s'est bien comporté<sup>3</sup>... »

On pouvait, en y allant avec modération, tirer bon parti, pour l'éducation du Roi, de cette tournure de caractère. Rivault de Fleurance se garda bien de l'oublier. Un mot glissé à propos ou bien une comparaison tirée de la vie d'autres princes réveillait l'attention de son auditeur et stimulait son ardeur. Veut-il l'exhorter à se donner à l'étude des mathématiques, il lui met sous les yeux les exemples des plus grands rois, des héros et des savants, qui ont cultivé cette science<sup>4</sup>. Jules César, « enseigné de Sosigène, » corrigea le calendrier et nous laissa de beaux livres d'astronomie<sup>5</sup>. Du reste les mathématiques sont très utiles « à la guerre : pour lever et conduire les armées, pour fortifier les places, etc.<sup>6</sup>. » Cette science convient donc à un roi.

Assurément les mathématiques ne sont pas d'agréable abord. Mais « c'est au bout de la carrière, non à l'entrée, qu'est pendue la bague ; et il faut fournir la course pour

1. Cf. Héroard, *op. cit.*, II, p. 21.

2. Ambassadeur d'Espagne.

3. Andrea Cioli, 27 sept., 1610. ap. B. Zeller, *op. cit.*

4. *Avant-propos pour les mathématiques au roy Louis XIII*, Paris, 1612, in-8° (bibl. Mazarine, R 33727).

5. *Id. ibid.*

6. *Id. ibid.*

emporter le prix<sup>1</sup>. » Le roi ne doit pas négliger les affaires de l'Etat ; mais il tiendra à honneur de cultiver une étude à laquelle s'adonnèrent Jules César, Auguste, Alexandre-le-Grand, Constantin, Adrien et Théodose. Que le roi suive ces conseils et « ce monde icy » plus qu'à Alexandre lui manquera pour ses victoires<sup>2</sup>.

On devine pourtant que l'instruction du royal élève n'allait pas sans difficultés, sans luttes même<sup>3</sup>. La nomination de David Rivault à la charge de premier précepteur ne devait pas faire disparaître cet état de choses, ni le dispenser de déployer un jour ou l'autre quelque énergie. Le précepteur restait digne, calme ; jamais cependant il n'oublia qu'il était maître. Il est curieux de retrouver dans Héroard, très indulgent du reste pour les escapades du jeune Louis, ces petites scènes intimes.

Un jour, dans une visite, la reine régente promet au roi qu'il n'aura pas de sermon. Mais M. de Souvré n'entend pas la chose de la sorte : « M. de Fleurance lui en fera un » dit le gouverneur. La reine était partie sans entendre ces paroles. Le roi murmure : « Oui, Fleurance me dira encore des sottises. » — « Sire, répond Fleurance avec dignité, j'aime mieux que vous me haïssiez homme de bien que si vous m'aimiez méchant. Je gagnerai aussi bien ma vie en Turquie qu'auprès de Votre Majesté<sup>4</sup>. » Tancé ensuite vertement par M. de

1. *Id. op. cit.*

2. Cf. *Id. ibid.*

3. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici le portrait de Louis XIII enfant tracé par des Yveteaux : « Quant aux présages, je croy que toutes ses actions tendront à la bonté et à la gloire. Mais ce sera peut estre par moïens mélez d'une autorité fort absolue et de quelque promptitude violente. Il a un corps parfaitement fort et un esprit également vigoureux, l'apréhension tardive, qui ne quitte point du tout les impressions qu'on luy a données et malaisément les choses où il s'applique... » (Lettre de des Yveteaux à un protecteur inconnu. — *Trois lettres de N. Vauquelin des Yveteaux*, par M. le comte de Contades, Alençon, 1890).

4. Héroard, *op. cit.*, II, p. 103.

Souvré, le roi fut à la fin tout heureux et tout aise d'obtenir qu'on ne dit rien de cela à sa mère.

Parfois cet élève, qui se savait roi, essayait d'un autre stratagème. Voyez par exemple. Fleurance parle. — Supposons qu'il parle bien. — Cependant le roi s'ennuie ; la leçon paraît longue. « Si je vous donne un évêché, dit-il à son précepteur, accourrez-vous mes leçons ? — Non, sire. — Il ne répondit rien <sup>1</sup>. »

Il fallait à la fermeté ajouter l'à-propos. Le prince ne manquait pas d'esprit en ses réparties, et, comme on pense, il était disposé à profiter de tout. Pendant une leçon de géométrie il conteste contre M. de Fleurance, qui dit que sa raison est juste. — « Eh, oui, juste comme M. de Souvré à tirer de la harquebuze, qui donne à deux pieds près du blanc <sup>2</sup>. »

Inutile de nous étendre davantage sur ces anecdotes rapportées avec complaisance par le vieux médecin <sup>3</sup>, qui a surtout à cœur de faire remarquer les saillies du roi dont il est l'admirateur convaincu et presque continu. Nous avons d'autres soucis. Les boutades de l'enfant ne sauraient nous empêcher de rechercher comment on formait un roi. Rivault se plaçait à ce point de vue et laissait le bonhomme Héroard consigner dans son *Journal* les insomnies ou les heureuses digestions de Louis XIII.

Nous aimerions pénétrer au fond de cette question d'éducation et voir plus clairement le précepteur à l'œuvre. Malheureusement les documents et les témoignages sont peu nombreux, peu explicites ; ils sont surtout superficiels. Il serait aisé d'écrire avec eux des pages sur les allées et venues du roi du Louvre à Fon-

1. Id. *op. cit.*, — Lettres de Malherbe à Peireisc, 21 novembre 1614.

2. Héroard, *op. cit.*

3. Héroard était l'un des médecins du roi.

tainebleau et de là à Saint-Germain ; mais personne — ou à peu près — d'entre les chroniqueurs du temps n'a assisté aux leçons faites par David Rivault.

Par bonheur celui-ci écrivait, et ses cahiers, dont plusieurs ont été imprimés, nous renseigneront relativement sur les sujets et les qualités intrinsèques de son enseignement.

Parlons d'abord d'un ouvrage qui servit à Le Fèvre et surtout à Rivault de thème à un enseignement — pardon de l'expression — tout professionnel. Il s'agit des « *Remontrances de Basile*<sup>1</sup>. »

Elles constituent un résumé de morale principalement à l'usage des souverains. Ce traité se divise en soixante-six chapitres dont chacun est fort court. Il attira l'attention de Louis XIII et de Rivault. A la requête du roi, David Rivault traduisit cet opuscule. A ce titre les « *Remontrances* » nous intéressent ; elles prouvent la compétence de notre compatriote dans l'interprétation de la langue grecque.

Cette traduction a été refaite depuis<sup>2</sup>. Telle que David Rivault l'a donnée elle n'est pas sans mérite. Le maréchal de Villeroy la goûtait. Il conseilla à Antoine Estienne d'en faire une réimpression. Celle-ci paraissait à propos ; les leçons données au père<sup>3</sup> pouvaient

1. *Remontrances de Basile* empereur des Romains à Léon son cher fils et compagnon de l'empire pour servir à l'éducation non seulement des rois, mais encore de tous leurs sujets. Traduction faite du grec en françois par le sr Fleurance Rivault, gentilhomme ordinaire de la chambre et précepteur de Sa Majesté. » Un in-8° de 28 pages, 2<sup>e</sup> édition, « présenté à la reyne régente. » Paris A. Estienne, 1649. — La première édition est de 1612. En 1649 on n'en connaissait plus qu'un exemplaire (Cf. Préf. de la 2<sup>e</sup> édit.) Cabinet de M. L. Garnier. — Basile le Macédonien s'adresse à son fils connu sous le nom de Léon le Philosophe (Léon VI), qui lui succéda en 886 sur le trône de Byzance.

2. Cf. la traduction du même ouvrage par D. Porcheron, in-12, Paris, 1690, et une autre par l'abbé Gavaléaux, in-12, Nantes 1782.

3. Louis XIII.

servir au fils<sup>1</sup> et notre traducteur-professeur a doublement mérité de la France s'il contribua par ses travaux à la bonne éducation d'un autre de ses rois.

Dans l'enivrement de la victoire et des passions, Louis le Grand aurait pu relire avec fruit telles de ces pages où la vérité parle d'autant plus haut qu'elle passe par la bouche d'un empereur. « Vous ne vous élèverez, disait celui-ci, jamais plus ambitieusement qu'il n'appartient à celui qui est venu d'une vile poussière<sup>2</sup>. » Et encore : « Montrez-vous soigneux de vous conserver pur... car la vie impudique nous sépare de Dieu...<sup>3</sup>. » « Soit donc votre clarté luisante devant vos sujets et servez-leur de bon exemple<sup>4</sup>. — Empereur Basile, comme vous fustigez à votre insu les adorateurs de la belle Gabrielle, de la Montespan et de la Du Barry !

Cependant tout ne sera pas pour vous déplaire au Louvre ou à Versailles. On y saura que « les mœurs sont plus à priser que la race, et l'adresse volontaire, que la nécessité<sup>5</sup>. » On laissera le Grand Dauphin s'éteindre dans sa magnifique nullité, et Colbert, le fils d'un bourgeois de Reims, dictera des lois.

Le précepteur trouvait dans le cours même de sa traduction un excellent thème à leçons de morale. Il sied bien de recommander à un élève déjà sur le trône la lecture de l'histoire, où l'on trouve « sans peine ce que les autres ont ramassé avec beaucoup de travail<sup>6</sup> ; la pratique des bienfaits, » « qui convient à un vray roi<sup>7</sup>, » l'acquisition de la noblesse de l'esprit « quant et la gentillesse du sang royal<sup>8</sup> ». Il était bon pour le jeune

1. Louis XIV.

2. *Remontrances de Basile*, p. 10.

3. *Id.*, p. 11.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 9.

6. *Ib.*, p. 24.

7. *Ib.*, p. 25.

8. *Id. ibid.*



prince d'entendre dire que le commandement, qui grandit le souverain, est celui « qu'il exerce sur ses plaisirs. » Ainsi règne-t-on véritablement sans *desiderata*. « La pourpre sert d'ornement, mais la tempérance y adjouste la fleur<sup>1</sup>. » Enfin Léon, Louis XIII ou Louis XIV, auront les qualités du cœur; particulièrement la pitié pour les petits et « les hommes misérables; » et quant « aux louanges qu'ils recevront de leurs victoires, ils les présenteront à Dieu seul pour action de grâces, afin que faisant les retenus en prospérité et les courageux en adversité, ils n'oublient jamais qu'ils sont des hommes<sup>2</sup>. »

Une autre série de leçons faites au roi par David Rivault a été imprimée<sup>3</sup>, et présente de l'intérêt tant pour le fond que pour le genre d'enseignement donné à Louis XIII. D'une manière générale l'auteur y traite de l'Eglise et de la communion des Saints. Comme presque toutes les leçons qui nous sont restées de Rivault, celles-ci se rapportent à l'enseignement religieux et moral; mais le précepteur a soin d'approprier ses sujets à la condition et aux besoins de son élève. S'il parle du « pèlerinage » que nous faisons sur cette terre, il ne manque pas d'exposer « comment le Roy voyage icy<sup>4</sup>; et s'il apporte un exemple c'est celui du « roy saint Louis<sup>5</sup>. » Il propose à son élève d'imiter sa piété, sa justice, son « adresse à dompter les fureurs de sa jeunesse et du reste de son âge, etc.<sup>6</sup>. » De même, quand le conférencier, — si je puis me servir de ce terme — arrive à

1. *Ib.*

2. *Ib.*, p. 28.

3. *Discours faicts au Roy en forme de catéchèses* sur le neuvième article de foy *sanctam ecclesiam catholicam, sanctorum communionem*. Paris, 1614, in-8° (Bib. Mazarine, R. 25315).

4. Leçon du 24 août 1612.

5. Leçon du 25 août.

6. *Ibid.*

parler du Pape, il a soin de faire remarquer que les rois eux-mêmes lui sont soumis spirituellement et doivent « se jeter à ses pieds<sup>1</sup>. »

Le vingt-sept septembre David Rivault intercale dans ses instructions un sujet de circonstance ; c'est le jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Il y a là matière abondante pour un entretien, des applications et des compliments, qui sont eux-mêmes des leçons. Aussi y rencontre-t-on un peu tout cela. La conclusion ou la morale du morceau se présentait naturellement : « Puisse le prince ne démentir point la naissance par actions qui ne soient dignes d'un grand roy<sup>2</sup> ! »

Ces « catéchèses, » commencées le 16 août 1612, furent achevées le 30 septembre de la même année. Elles sont distribuées en treize leçons, qui se succédèrent à huit jours d'intervalle, environ.

Le cours d'instructions fut continué au roi par David Rivault. Malheureusement plusieurs de ces « discours » paraissent être perdus. Selon Le Paige<sup>3</sup>, ils formaient deux volumes manuscrits et « allaient jusqu'au 2 mars 1614. » M. Le Fizelier affirme qu'il a « certainement retrouvé le deuxième volume<sup>4</sup>, » commençant au 16 juin 1613.

Ces nouvelles leçons ou exhortations roulent sur la

1. Leçon du 16 septembre.

2. 10<sup>e</sup> disc., 27 sept. 1612.

3. *Dictionn. biog.*

4. Manuscrit de la Biblioth. pub. de Laval. — « Relié en parchemin, manuscrit d'une écriture charmante, de notre format petit in-12, évidemment pris sur un écrit de la main de Rivault, qui l'avait fait copier par une main habile. Le copiste ne savait pas le grec, toutes les citations grecques (et elles sont nombreuses) ont été d'abord laissées en blancs et ont été ensuite rétablies par une autre main, qui ne peut être que celle de Rivault. Cette main a raturé, effacé, corrigé d'assez nombreux passages dans certains des discours. Sur la garde le mot Rivault. » (Jules Le Fizelier). — Il est bien regrettable que M. Le Fizelier ne dise pas où il a retrouvé ce manuscrit.

vertu de charité<sup>1</sup>, du moins jusqu'à celle faite le 24 août. Vient ensuite une série d'entretiens, pour la plupart sur Dieu, le culte qui lui est dû, le respect de son saint nom, etc. A la date du 18 octobre nous remarquons un discours sur la fuite du mensonge ; puis d'autres encore, plus tard, sur divers sujets de morale chrétienne.

On n'attend pas de nous plus de détails sur la froide analyse, qui seule nous reste entre les mains. Encore une fois, elle ne peut servir qu'à donner une idée du genre de leçons du maître, et à nous faire présumer, par le seul énoncé des titres, que celles-ci étaient solides et sérieuses.

Il va sans dire que ces leçons laissaient place à d'autres, qu'il faut supposer dans l'intervalle : histoire, sciences physiques, mathématiques, exercices de composition, explications de textes, etc. Mais à partir du mois de janvier 1614 le roi n'apprit plus le latin. Son instruction littéraire était dès lors considérée comme achevée<sup>2</sup>. Son précepteur fut maintenu néanmoins pour lui continuer son enseignement sur des matières plus élevées et réservées généralement au temps où l'élève est mieux en état de les comprendre et d'en profiter.

Cependant Louis XIII avait grandi. Il avait treize ans accomplis et depuis quatre ans déjà il était roi. On devine que la position devenait de plus en plus difficile pour David Rivault. Il avait l'appui du maréchal de Souvré et de la reine-mère ; mais parmi les courtisans tous firent-ils toujours preuve de délicatesse et de bon sens à son endroit ? Nous savons qu'il y eut au moins une fois une exception. Nous le tenons de Malherbe<sup>3</sup>. « Mercredi

1. « Sine charitate, » etc. (16 juin) — « Deus charitas est. » (23 juin). — « Per charitatem servite invicem » (24 juin) — « Charitas ædificat » (29 juin), etc., etc.

2. Cf. Héroard, *op. cit.* et Malherbe. Lettre à Peiresc, 16 janvier 1614.

3. Lettre à Peiresc, du 13 janvier 1614.

soir, écrit-il, le roi étant allé à ses affaires, il fut crié par un valet de chambre selon la coutume, que ceux qui n'étaient point des affaires sortissent. Entre ceux qui demeurèrent furent M. de Pluvinel et M. Florence (sic). Comme le roi fut au lit et le rideau tiré, M. le maréchal d'Ancre dit tout haut que puisqu'il ne gagnait rien de faire dire que l'on sortit, il le disait lui-même, et s'adressant à M. Florence lui dit : « C'est particulièrement pour vous que je le dis ; vous n'avez que faire ici à cette heure. » M. Florence lui ayant répondu qu'il avait accoutumé d'y demeurer et qu'il croyait que sa charge l'y obligeait, M. le maréchal lui répliqua qu'il n'y avait que faire et que si le roi avait affaire de lui, on l'appellerait ; qu'il ne se souciait pas de lui et qu'il se mettrait bien aux bonnes grâces du Roi sans lui. Cela fait il s'adressa à M. Pluvinel, auquel il tint le même langage, sinon en parole, du moins en substance. Toutefois cette humeur s'est passée, et depuis ils y ont toujours été, sans que M. le maréchal leur en ait rien dit. Le roi, durant ce discours, était au lit, où son aumônier le faisait prier Dieu et ne dit autre chose. »

Il faut blâmer ce sans-gêne injurieux du fameux aventurier florentin. Ce qui peut amoindrir l'ascendant ou l'autorité du maître est toujours une faute.

C'était bien assez pour David Rivault de lutter contre l'humeur et l'impatience du joug chez son élève. Témoin cette scène rapportée par Ménage<sup>1</sup> :

« Le Roi avait un chien qu'il aimait fort. Ce chien incommodant Rivault en sautant sans cesse sur lui dans le tems qu'il donnoit sa leçon au Roi ; Rivault lui donna un coup de pié pour le chasser, ce qui fâcha le Roi. »

David Rivault dut reprendre sa liberté. Pourtant sa réconciliation avec Louis XIII ne se fit pas attendre. Le roi ne pouvait, pour si peu, se passer en d'autres emplois de celui qui l'avait si bien servi dans son instruction.

1. *Observations sur Malherbe.*

## CHAPITRE VIII

David Rivault après son préceptorat. — On pense à lui pour l'archevêché d'Aix. — Contre-temps. — Son état de fortune. — Il donne une traduction des œuvres d'Archimède. — Sa mort.

Entre la dernière leçon de David Rivault, consignée dans le manuscrit dont parle M. Le Fizelier, et sa mort, nous sommes forcé de laisser un hiatus, que de trop rares documents ne parviennent pas à faire disparaître.

Nous apprenons cependant que le roi, dont la réconciliation avec son ancien précepteur ne tarda guère, aurait songé à David Rivault pour l'archevêché d'Aix. Malherbe<sup>1</sup> en parle dans une lettre en date du 3 novembre 1614. L'archevêque d'Aix était l'un des députés de Provence aux Etats de 1614. « Au mois de novembre les chemins étaient défoncés, les rivières grossies et les gués difficiles. Le bruit courut à la cour que les députés de la province et l'archevêque d'Aix à leur tête s'étaient noyés<sup>2</sup>. » Mais cette nouvelle était fautive. Rivault n'eut point d'archevêché.

Il était du reste en état de se passer de bénéfice. Sa fortune s'était arrondie, grâce à ses pensions et peut-être aussi à la munificence du roi. C'est ainsi que le 3 mai 1615 il devenait adjudicataire<sup>3</sup> de la belle terre de

1. Lettre à Peiresc.

2. Note de M. Le Fizelier, manusc. appart. à la Bibliothèque pub. de Laval.

3. Cf. Procuration de David Rivault aux archives de Thévalles et inventaire de sa vente mob. La première de ces pièces porte la signature que nous sommes heureux de reproduire exactement ici.

*David Rivault*

Beaucé près de Sablé. Il possédait en outre des propriétés à Vaiges et à Saint-Léger<sup>1</sup>.

La vente des biens meubles<sup>2</sup> de David Rivault nous confirme dans l'idée que nous nous sommes déjà faite de ce personnage. C'était un gentilhomme qui, sans rechercher un vain éclat, savait soutenir son rang. Sa garde-robe seule produisit « six cent quatre-vingt-cinq livres quatorze sols<sup>3</sup>. » Nous savons aussi qu'il avait un cheval « de malle » et une « hacquenée<sup>4</sup>. » Une partie de sa vaisselle d'argent, vendue à Tours pour payer différents frais de sépulture, fournit une somme de quatre-vingt-quatre livres<sup>5</sup>. Enfin — ce qui est plus intéressant considéré du point de vue où nous nous plaçons — sa bibliothèque fut « délivrée à M. de Mesmes, lieutenant civil au Châtelet de Paris, » pour une somme de mille cinquante livres<sup>6</sup>.

Pour un homme tel que Rivault de Fleurance une bibliothèque n'est pas un pur objet de luxe. Cet érudit y trouvait quelques-uns des instruments d'un labeur persévérant. Alors même qu'il n'était plus chargé de l'instruction de son royal élève, David Rivault ne se crut pas dispensé de travailler, ni de rendre service à la jeunesse studieuse. Pour elle il aurait, dit-on, traduit Archimède en français<sup>7</sup>. Du moins il traduisit en latin les œuvres du fameux géomètre<sup>8</sup>.

1. Cf. Inventaire et partage de ses terres (arch. de Thévalles). — Les deux localités nommées ci-dessus sont dans le Maine, dép. de la Mayenne.

2. Cf. Invent. Biblioth. de Laval.

3. *Id. ibid.*

4. Le cheval de somme fut vendu 105 liv., et la hacquenée 75 liv. parisis (Cf. pièces just. J bis).

5. Même source que plus haut.

6. *Id. ibid.* Copie à la Bib. de Laval.

7. Cf. Casaubon. *Lettre à Scaliger* et Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, anc. édit. III, p. 336.

8. *Archimedis opera*, 1 vol. in-f°, Paris, Claude Morel, 1615.

Chaque traité est précédé d'une savante préface et de nombreuses scholies, qui facilitent l'intelligence de questions difficiles et témoignent de la compétence du commentateur.

En dehors même de sa valeur scientifique cette publication de Rivault de Fleurance est intéressante. Il y a là toute l'érudition et le procédé du XVI<sup>e</sup>. siècle, auquel ce travail appartient par sa physionomie littéraire. Joignez à cela un léger vent de cour qui souffle à travers les préfaces, des sacrifices assez fréquents à la mode du temps, une latinité sévère et correcte<sup>1</sup>, mais roide et uniforme, vous aurez l'in-folio tel qu'il nous est apparu.

Il s'ouvre par une dédicace au roi Louis XIII. L'ancien précepteur ne devait pas moins au jeune souverain<sup>2</sup>. D'ailleurs parmi la fumée de l'encens traditionnel, brûlé devant cette majesté de quatorze ans, se dégage un sentiment généreux et patriotique<sup>3</sup>. L'auteur est satisfait si, au prix de ses travaux, de ses sueurs, de son sang et même de sa vie, il a contribué à la gloire du monarque et des siens, amoindri les forces des ennemis de la France et porté aide à ses défenseurs<sup>4</sup>.

Vient ensuite un aperçu de la vie d'Archimède. Il est plein de faits et de témoignages anciens. Des idées exprimées quelques-unes sont à retenir.

Archimède naquit à Syracuse, dans cette île de Sicile qui unit la grâce à la fécondité<sup>5</sup>. Cette cité grecque, alors la reine de la Méditerranée orientale, offrait au

1. Il ne saurait être question des nombreuses fautes dont se plaint David Rivault. Elles sont le fait d'une impression peu soignée.

2. « Ego... ut pientissimus animi formator, propensissimusque studiorum moderátor... » (Dédicace).

3. Cf. le texte latin : « ...ob regiam potestatem adorando, etc. » — On dirait de quelque réminiscence des apothéoses classiques.

4. Cf. Dédicace. — « Mecum faustissime reputans, etc. »

5. Cf. *Vita Arch.*, p. 1.

génie naissant les conditions les plus heureuses ; un site gracieux, un ciel d'une incomparable sérénité, un sol pour faire germer et grandir les plus beaux talents, une vraie providence des lettres et des arts<sup>1</sup>. De plus, Archimède appartenait à la famille royale<sup>2</sup> ; il bénéficia aisément d'une culture intellectuelle que favorise la fortune quand elle ne se confine pas dans les limites d'une grossière jouissance. Au reste Archimède rendit abondamment à sa race l'honneur qu'il en pouvait tirer ; et, après sa mort, le glorieux défenseur de Syracuse était encore pour les siens une sauve-garde et un appui<sup>3</sup>.

Après l'héroïsme militaire et la gloire que donne la science, la Sicile a connu l'héroïsme du martyr, en particulier chez sainte Lucie, « non moins chère aux Français qu'aux Syracusains<sup>4</sup> ; » elle était, « dit-on, de la famille d'Archimède » et « le jour consacré à l'honorer vit naître Henri le Grand, père à jamais digne de vénération<sup>5</sup>. »

Revenons à des détails que le lecteur s'attend plus à rencontrer ici.

Archimède écrit d'ordinaire dans le dialecte dorien. Cet idiome des vieux Siciliens ne manque ni de fermeté ni d'expression ; à l'occasion, Denys, Hieron et l'orateur Gorgias ne le dédaignaient pas. Un géomètre pouvait s'en contenter. Cependant Archimède parle parfois aussi le dialecte de Rhodes, qui balance presque en élégance

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, p. 2.

3. Cf. Tite-Live, 25 et Plutarque, *Marcellus*. — En considération d'Archimède Marcellus voulut qu'on rendît les plus grands honneurs à ses parents. — Nous nous bornons à une analyse exacte, sans faire œuvre de critique.

4. *Vita Arch.*, p. 2.

5. *Id. ibid.* — Voilà qui est trouvé ! — David Rivault s'adresse directement à Louis XIII.



celui d'Athènes<sup>1</sup>. Il ne faut d'ailleurs pas toujours juger de son style par les exemples qui nous en restent. Ses œuvres ont singulièrement souffert de l'injure du temps, et D. Rivault est obligé de se servir du texte très fautif de Georges Valla. Il le corrige, autant qu'il peut ; mais l'impression se fait en l'absence du traducteur, et des correcteurs ignorants ou peu soigneux laissent passer bon nombre de coquilles<sup>2</sup>.

N'en cherchons pas une excuse dans la précipitation. Commencée dans la<sup>3</sup> jeunesse de Rivault l'œuvre ne fut publiée qu'en pleine maturité de son talent, après un travail, on peut le croire, très consciencieux.

David Rivault avait toujours eu pour les sciences exactes un goût que l'étude, le succès et d'heureuses aptitudes avaient singulièrement développé. En leur faveur il se prend de prosélytisme. Il voudrait les faire aimer des jeunes nobles de France<sup>4</sup>. Il y va de leur intérêt. Sans parler de connaissances pratiques, souvent indispensables, qu'elle procure, l'étude des mathématiques exerce une heureuse influence. C'est de ce point de vue élevé que Rivault envisage la science. Assurément l'étude des mathématiques, si elle n'est pas exclusive, forme à la rectitude du jugement et à la pondération de l'esprit, qui, dans la vie, sont des garanties de sagesse. On l'a négligée. Aussi « le fer, symbole de la sagesse chez les Hébreux et les Chaldéens<sup>5</sup>, » est devenu en France, les dernières années passées, un instrument

1. Préface, *sub fine*.

2. « Hinc græca perversa pessimè que suis notata accentibus, illinc latina pueriliter deturpata : multa etiam aut negligenter relicta, aut inutiliter addita, legeris. » (Prolog. *sub fine*).

3. « Opus... a me juvenilibus studiis repurgatum... » (*Dédicace au Roi*).

4. « Nobilibus Gallis pro mathematicis. »

5. *Ibid.*

de ruine pour la sagesse<sup>1</sup>. Il nous manque l'esprit de mesure que l'étude des sciences mathématiques aurait apporté. Il n'y a pas d'autre cause du désaccord intervenu « entre Mars et Minerve » que le regrettable mépris qu'on a pour les mathématiques<sup>2</sup>. On méconnaît l'affinité du « fer » et de l'esprit. « Le fer brille, l'esprit aussi<sup>3</sup>, » — surtout chez l'auteur que nous ne suivrons pas dans sa longue démonstration. Aussi bien les points de comparaison sont nombreux, et David Rivault ne saurait en oublier un.

Mieux vaut cueillir en courant une pensée déjà exprimée ailleurs<sup>4</sup> : la milice et l'étude n'ont rien d'incompatible. Au contraire, elles se soutiennent, s'ennoblissent et se complètent l'une l'autre. C'est leur union qui, chez les Grecs, fit merveille. Il en sera de même chez nous.

Le patriotisme serait encore une raison suffisante de nous adonner à l'étude des mathématiques, quand même elles n'auraient pas leurs propres attraits. Mais la science des nombres se recommande assez elle-même par ses charmes et les bienfaits qu'elle procure. C'est pourquoi Platon la voulait voir cultiver par ses disciples. Quant à Pythagore, que dire de l'estime qu'il en faisait<sup>5</sup>? « Profanes, retirez-vous!<sup>6</sup> » Le sâr<sup>7</sup> du vieux temps ne veut pour l'entendre que des oreilles initiées. Du reste il possède le secret de cette harmonie céleste

1. Cf. *Id. ibid.*

2. « Causam dissidii quod inter Martem et Minervam visum est, non aliunde quam ex scientiarum præcipuè mathematicarum, ...esse natam. »

3. *Id. ibid. passim.*

4. *Minerva armata*, sive de conjungendis litteris et armis, Rome, 1610.

5. « Quid ad Pythagoricos? » (*Ibid.*).

6. « Procul, procul estè profani. » (*Ibid.*).

7. C'est de Pythagore qu'il s'agit.

entre les sons et les nombres, éloquemment rappelée par Cicéron<sup>1</sup>. Il peut, d'une voix émue, vous dire « la naissance de la pyramide et du cube, fils du tétragone<sup>2</sup>; puis le mariage à l'antique entre ces deux enfants d'un même père<sup>3</sup>. Il fait « six cent mille autres raisonnements du même genre<sup>4</sup>, » que les esprits curieux de hautes mathématiques et de choses étonnantes trouveront chez notre auteur et les pythagoriciens<sup>5</sup>.

Les mathématiques ont bien d'autres avantages. Qui ne sait quels malheurs elles auraient pu éviter et quel bien elles procurent ? — Une différence de calcul divise l'Eglise grecque de l'Eglise latine<sup>6</sup>. — Elles sont l'âme de la chronologie ; elles président au partage des biens, et prêtent à la musique, à la médecine, à l'architecture, etc. un secours indispensable<sup>7</sup>.

Donc, autant que les armes, elles sont dignes d'être honorées. Elles aussi conduisent à la gloire. « En êtes-vous amoureux ? livrez-vous à l'étude des mathématiques<sup>8</sup>.

Après la prose les vers<sup>9</sup> ; vers latins, vers grecs ; hexamètres, pentamètres, iambiques sénaires. Est-ce que tout monument ne porte pas une inscription à son

1. *Acad.* II, 37. — *De natura deor.* III, 11 ; *De republicâ* L, VI.

2. « *Pyramidem et cubum ex eodem tetragone prodiisse.* » (*Id. ibid.*).

3. « *Pyramidis et cubi accidisse conjugium.* » (*Ibid.*).

4. « *Sexcentiesque similia.* » (*Ibid.*).

5. Pythagore n'écrivit probablement jamais rien.

6. Allusion à la question de la Pâque.

7. *Id. ibid.*

8. « *Viam ergo ad honorem quæris? confer te ad mathematicas.* » (*Id. ibid. sub fine.*).

9. Cf. *In Archimedes commentariis illustris viri* DD. Flurantio locupletatum J. B. Machault. — *Ad Archimedes a clarissimo viro Flurantio, etc. Fed. Morelli senarii iambici.* — ΕΙΣ ΤΑ ΔΑΒΙΔΟΣ ΠΙΒΑΛΤΟΥ ΦΑΥΡΑΝΖΙΟΥ, x, x. λ. de Machault.

frontispice ? Celui qu'Archimède et Rivault ont élevé de concert mérite à tous égards d'avoir ce décor. F. Morel — pour ne parler que de lui — chante en termes flatteurs l'auteur et le traducteur de « la Sphère et du Cylindre. » Mais, étonnée de son rôle, la poésie grimace :

« Summe Archimedes, fabricarum autor potens,  
« Te sphæra, te cylindrus agnoscunt suum  
« Et vindicem atque illuminatorem optimum...  
« An tu stupendam non putas industriam  
« Flurantii clarissimi Galli viri<sup>1</sup> ? »

Le traité de « la Sphère et du Cylindre » est du reste le plus parfait qu'ait écrit Archimède et celui qui lui fait le plus honneur. Tel est, semble-t-il, l'avis du grand géomètre lui-même et de ses admirateurs : — Pour remplir ses intentions, on lui éleva un tombeau surmonté d'une colonne sur laquelle on grava le rapport de la capacité de ce corps à celle de la sphère inscrite<sup>2</sup>; — et David Rivault, dont le sentiment ne paraîtra négligeable à personne, en demeure d'accord dans ses « Prologomènes<sup>3</sup>. »

Ces prologomènes sont des pages évidemment écrites après le tirage du livre. Les plaintes qu'ils renferment<sup>4</sup> et une longue liste d'errata le prouvent clairement.

L'occasion était bonne pour donner au lecteur benévole de nouvelles explications. Rivault n'y manque pas. L'importance, la difficulté même de la matière et la con-

1. *Ad Archimedem, etc.*

2. Cf. D. Rivault, *Prolog.*

3. « Certe libris de Sphærà et Cylindro purior est sermo quam reliquis... — Cæterum his libris de Sphæra et Cylindro clarius et eloquentius animum suum protulit quam quibuslibet aliis... » (*Prolog.*).

4. Cf. *Supra.*

sidération due à un « si grand homme <sup>1</sup>, » à défaut d'autres raisons, le motiveraient assez.

Ce n'est pas que la renommée d'Archimède ne soit fameuse ; — « on l'élève jusqu'aux astres <sup>2</sup> ; » — mais vantant l'homme on néglige son œuvre, qui est à peine connue <sup>3</sup>. Plusieurs même doutent de son authenticité ; bien à tort, il est vrai ; les témoignages des anciens sont nombreux et très explicites en faveur de cette authenticité ; puis le style lui-même est reconnaissable, bien qu'inégal dans certains traités, etc <sup>4</sup>.

Les développements du commentateur nous entraîneraient au-delà des limites que nous nous sommes assignées. Il sera toujours loisible aux amateurs de recourir à l'original.

Les commentaires proprement dits échappent à notre appréciation. Nous ne suivrons même pas David Rivault à travers ses préfaces, en tête de chaque traité. Une d'elles pourtant mérite d'être remarquée à cause des belles pensées qu'on y trouve. En considération de leur valeur et de leur opportunité, ajoutons quelques mots à cette analyse. Les lecteurs résignés nous le pardonneront sans peine, et peut-être trouverons-nous grâce encore devant les plus impatientes.

Nous leur dirons : vous, qui jusque-là nous avez prêté une bienveillante attention, que pensez-vous de David Rivault de Fleurance ? Qu'il fut homme de jugement, parfaitement érudit, d'un grand bon sens pratique, ferme, pondéré, capable de se bien gouverner et de gouverner un roi ! Il fut tout cela et quelque chose de mieux. Sans avoir eu jamais, le soir, envie d'aller loger

1. C'est-à-dire Archimède. — Cf. D. Rivault. *Proleg.*

2. Cf. *Proleg.*

3. *Id. ibid.*

4. *Id. ibid.*

dans les étoiles, il s'éleva d'instinct au-dessus des sentiments utilitaires et étroits. Ce n'est pas lui qui eût préféré un chou à une rose. Très souvent, avec la discrétion sans doute d'un homme de cour, il sourit<sup>1</sup> en présence de la sottise ignorante, qui, tombant sur une œuvre même d'un grand renom, la juge de son point de vue borné et n'a qu'un mot dont elle vous fatigue : « A quoi cela sert-il<sup>2</sup>? » Comme si le tout de l'homme était dans ce qu'on appelle les affaires<sup>3</sup>! « O aveuglement de l'esprit! De quoi donc se compose la vie humaine? De ce qui s'impose? De ce qui est ornement accessoire? N'y a-t-il pas l'urgent? le surabondant? le forcé? le facultatif<sup>4</sup>? »

L'auteur s'anime, s'indigne, convainc; il révèle chez lui une qualité nouvelle: il est éloquent. Et, développant sa pensée, il continue :

« Ce qui est laissé à notre élection ne perfectionne-t-il pas l'homme? N'embellit-il pas son esprit? Ne l'élève-t-il pas? Aussurément nous devons au libre arbitre notre dignité<sup>5</sup>, » et la liberté qui préside au choix et à l'exécution de nos œuvres, à l'exercice de nos fonctions, est la mesure de leur noblesse<sup>6</sup>. Ce qui répond aux nécessités de notre vie animale, — ajouterons-nous en interprétant fidèlement les sentiments de Rivault<sup>7</sup>, — fût-il accompli avec une extrême perfection, — ne peut être

1. « Irrisi sæpissime insultam multorum inscientiam, qui in authorum vel maioris nominis opera incidentes... » (D. Rivault. Préf. de l'*Arénaire*).

2. « . . . Cui negotio utilia sint? » (*Id. ibid.*).

3. *Id. ibid.*

4. O cæcas mentes! Ecquibus quæso hominum vita constat? Num necessitate? num ornamento? Nonne sunt quæ urgent? Nonne quæ abundant? Nonne coacta quædam? Nonne alia libera?... (*Id. ibid.*).

5. *Id. ibid.*

6. Cf. *Id. ibid.*

7. « Magis utiles sunt coquinaria et tentoria, quam architectura seu pictura. » (*Id. ibid.*).

considéré à l'égal des œuvres de l'esprit et du cœur, exécutées sous l'inspiration de l'idéal entrevu par une belle âme ? Fût donc du rustaud, fût-il né et nourri faubourg Saint-Germain, — qui préfère un Trompette à un Millet, Trinquard le maçon à Michel-Ange, et la troisième page de son journal à une ode de Lamartine !

Voyant les choses de haut Rivault de Fleurance ne les voyait pas moins bien, et, à l'occasion, dans leurs détails. Fidèle à la méthode d'Aristote et de Saint Thomas dont il se montre le disciple<sup>1</sup>, il sait unir l'analyse à la synthèse, et proclame que c'est se condamner à ne rien connaître que de négliger celle-là.

Il était heureusement servi par ses doctrines philosophiques et non moins bien par sa nature : il avait le don d'observation. Nous le savions déjà<sup>2</sup> ; avec plaisir nous le constatons derechef. Les sujets les plus abstraits, semble-t-il, fournissent à cet écrivain l'occasion de rapprochements et de comparaisons qui en font foi.

Prenons la spirale<sup>3</sup>.

C'est la figure que décrit la pierre précipitée dans l'eau<sup>4</sup> ; et la langue frappant l'air, détermine des ondes sonores, qui, sous la même forme parviennent à notre oreille<sup>5</sup>. Les parfums des fleurs, les plus suaves senteurs elle-mêmes émanent en courbes de la sorte. Ainsi que la science, la poésie le reconnaît :

« Ambrosiæque comæ divinum e vertice odorem  
Spiravère<sup>6</sup>. »

1. « Qui naturam mentis nostræ contemplati sunt, modumque quo rerum notitiam sibi comparat, vel scientiam adipiscitur, in eo omnes fuere sententiæ ut a sensibus artium et scientiarum primordia sunt... » (Préf. de la *Quad. du cercle*).

2. Cf. supra, analyse de l'*Art d'embellir*.

3. D. Rivault. Préf. *des Spirales*, p. 341.

4. *Id. ibid.*

5. *Id. ibid.*

6. Virgile, *En. I*, v. 403, cité par David Rivault, 341.

La nature abonde en spirales. Le goût entre par elles en exercice. C'en serait fait des sensations qui chatouillent si délicieusement le palais et le gosier de nos gourmets, sans « les ronds et les méandres » qu'elles parcourent<sup>1</sup>. O Brillat-Savarin, l'aurais-tu oublié ?

Est-ce que ces courbes ne sont pas aussi la forme sous laquelle nous apparaît le beau ? « Certes la plupart des plantes ont voulu se revêtir de leurs fleurs disposées en spirales, » et — chose plus surprenante — « ne donnent de parfum qu'à la condition d'avoir en nos parterres cette même disposition<sup>2</sup>. » En spirale toujours le lierre tapisse le tronc noueux, et la vigne se suspend gracieusement à l'ormeau<sup>3</sup>.

N'est-ce pas une loi fidèlement observée dans les ordres ionique, corinthien et composite, qui ne vont pas sans volutes ? Et les dames, aussi habiles dans l'art de l'ornementation que le furent jamais les Phidias et les Callicrates, savent « depuis des temps reculés<sup>4</sup> » disposer leur chevelure en courbes élégantes et en gracieux tire-bouchons<sup>5</sup>.

Quoique mathématicien, on n'est pas plus galant.

Seules ces remarques n'auraient pourtant pas suffi pour fonder la renommée de Rivault auprès du monde savant. Mais il a bien d'autres titres à sa considération ; et quelques phrases accessoires, autorisées et presque voulues par le goût du temps, des affirmations qui feraient sourire nos docteurs ès-sciences physiques et naturelles, ne sauraient enlever toute sa valeur au fond même de ses commentaires. Une telle œuvre — fût-elle

1. Cf. D. Rivault. Préface *Des Spirales*, p. 341.

2. « Præcipui flores spiris folia sua concinnunt, nec suaviter spirant nisi his spiris exculti... (*Id. ibid.*, p. 341).

3. *Id. ibid.*

4. *Id. ibid.*

5. « In matronarum ornamentis, quæ potissimum comi, spiræ jam ab antiquis temporibus notatæ sunt... » (*Ibid.*)



encore plus imparfaite, honore son auteur. A défaut d'autres mérites, c'en serait un pour David Rivault de l'avoir tentée. Si plus tard<sup>1</sup>, en des circonstances plus favorables, elle sera reprise à nouveau et complétée, telle quelle, elle couronne dignement quand même une laborieuse carrière, qui devait s'achever d'une façon aussi subite qu'inattendue.

David Rivault venait de recevoir du souverain et de la cour une insigne marque de confiance. En 1615 « il eut, dit Ménage<sup>2</sup>, l'honneur d'accompagner, par l'ordre du Roi, madame Elisabeth de France. » Cette princesse se rendait aux Pyrénées à l'occasion de son mariage avec Philippe d'Espagne, dont la sœur Anne d'Autriche, épousait Louis XIII. Le 18 octobre ces deux mariages furent célébrés par procuration à Bordeaux et à Burgos. Une escorte de quatre mille hommes, sous les ordres du duc de Guise, conduisit Elisabeth à la frontière. Le 18 novembre l'échange des princesses se fit sur la Bidassoa. La cour avec le roi et la reine-mère reprit le chemin de Paris.

David Rivault s'était lui-même arrêté « à Bayonne<sup>3</sup>. » Il dut aussi opérer son retour, peut-être avec la cour, qui ramenait Anne d'Autriche. Mais ces fêtes et ces voyages n'allaient pas pour lui sans fatigue. Atteint d'un mal grave il mourut à Tours, au mois de janvier 1616<sup>4</sup>. Il avait « quarante-cinq ans<sup>5</sup> » seulement, et pouvait prétendre à un brillant avenir. Le roi se disposait à

1. En particulier par Is. Barrow. Londres, 1675. in-4°, et surtout par Joseph Torelli, 1795. — En 1807 F. Peyrard donna aussi en français une traduction des œuvres d'Archimède. — L'édition princeps de ces œuvres avait paru à Bâle, en 1544.

2. *Observation sur Malherbe*, liv. IV. des œuvres de ce dernier. Paris, Barbou, 1722.

3. *Id. ibid.*

4. *Id. ibid.*

5. Cf. *Id. ibid.* et pièces just. J.

récompenser dignement les mérites de son ancien précepteur<sup>1</sup>.

Bien que privé par un trépas imprévu de ces nouvelles distinctions, David Rivault mourait en pleine possession d'une réputation d'homme de bien et de profond érudit. C'est assez pour avoir une place dans la mémoire de la postérité.

1. Cf. Ménage, *op. cit.* — Louis XIII « en sa considération donna une pension de 600 livres au sr Rivault son neveu » (*Id. ibid.*). — A la mort de David Rivault ses biens immeubles furent partagés entre ses héritiers, Jehan Rivault, sr de la Clémencerie, Marc Rivault, sr de Beauvais, Pierre Maulny, Pierre Touchart et Marie Rivault (Pièces just. J.). — Une petite nièce de David Rivault épousa le comte de la Rochelambert, qui avait acheté la terre de Thévalles de Son Altesse Mademoiselle de Charolais, princesse de la maison de Condé. Cette petite nièce de Rivault apporta en dot la terre de Vaiges qu'elle tenait par la mère du précepteur de Louis XIII, et dont Fleurance en Saint-Léger, faisait partie (Gracieusement communiqué par madame la comtesse de Valon).



# PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

## A

EXTRAIT D'UNE GÉNÉALOGIE DES RIVAUT ET DES DOUART DE FLORENCE, conservée aux archives du château de Thévalles et rectifiée par M. Jules Le Fizelier <sup>1</sup>.

Guillaume Rivault, frère puîné de Guy Rivault, eut pour fils :

Jean Rivault, qui épousa Catherine Rallais, dame de la Rallièrre dont sont issus :

Michel Rivault, s <sup>r</sup> de la Rivau- dière.	Gilles Rivault cap <sup>no</sup> de 100 hommes, m <sup>e</sup> d'hôtel du roi. Charles VIII, cap <sup>no</sup> du château de Châlon- nes, 1494.	Mathieu Rivault chanoine de l'é- glise cathédrale d'Angers.
--	--	--

---

Il eut un fils  
Mathieu,  
qui vint se réfugier à Laval,  
où il mourut, en 1522,  
laissant quatre enfants.

Gabriel Rivault, l'aîné,  
se livra au commerce à Laval, comme  
l'avait fait son père.

Pierre Rivault, s<sup>r</sup> de la Rallais, fils aîné de Gabriel, aban-

Et une fille  
N. Rivault,  
mariée au s<sup>r</sup> de la Botte-  
leraye, près de Redon,  
en Bretagne.

1. Manusc. à la Bibl. de la ville de Laval.

donna le commerce et reprit le métier des armes. Il servit sous Coligny, d'Andelot et le Comte de Laval, qui le nomma gouverneur du château de la Cropte. En 1550 il épousa Magdeleine Gaultier, fille de M<sup>e</sup> Julien Gaultier, s<sup>r</sup> des Coyers, bailli de Sainte-Suzanne, et de Louise Pellisson.

De ce Pierre Rivault, décédé le 2 février 1592, sont issus :

1<sup>o</sup> Pierre de Rivault, s<sup>r</sup> de Beauvais, né le 15 février 1551,

2<sup>o</sup> Jean de Rivault, né le 29 octobre 1555.

3<sup>o</sup> David de Rivault, s<sup>r</sup> de Fleurance, précepteur du roi Louis XIII.

4<sup>o</sup> Gabriel Rivault, s<sup>r</sup> de la Rallais, mort en 1591.

5<sup>o</sup> Marie Rivault, mariée à Raoul Planche, de Laval.

## B

### LETTRES DE RELIEF ET RÉTABLISSEMENT DE NOBLESSE DE JEAN ET DAVID RIVAUT.

Louis... à nos amés et feaux conseillers tenant notre cour des aydes à Paris et tous aultres...

Nos chers et bien amés Jean et David de Rivault, écuyers nous ont fait remontrer que combien que leurs prédécesseurs issus de la maison noble de Rivault en Bretagne, proche de la ville de Rennes, ayant autrefois jouy de tous les privilèges de noblesse estans de cette qualité par leur extraction, mesmes compris en l'assise du C<sup>te</sup> Geoffroy de Bretagne, la plus assurée marque que la noblesse puisse avoir en cette province, néantmoins ayant Mathieu de Rivault, leur bisayeul, en ses jeunes ans, été prévenu d'un meurtre par luy commis en la ville de Poitiers, en l'an 1501, estant encore fils de famille, il fut contraint par la nécessité de sa fortune de l'abriter en la ville de Laval et d'y faire le commerce contre l'honneur de sa naissance et de sa profession, à quoy l'alliance qu'il y prist avec une femme roturière, l'aurait entretenu, dont indigné Gilles de Rivault son père, escuyer et M<sup>e</sup> d'hostel du Roy Charles VIII<sup>e</sup>, honoré par luy de plusieurs charges de la milice en ses armées et capitaine du château

de Chalennes au pais d'Anjou, avait détourné son affection de son dit fils et disposé de tous ses biens en faveur d'une sienne fille mariée en la maison de la Botteleraye près Redon en Bretagne, de sorte que Mathieu denué des biens auxquels la fortune le devait appeler et dépouillé de la qualité que sa naissance lui avait donnée, par le commerce auquel la pauvreté et incommodité l'avait mis, vécut caché en cette dite ville de Laval, sans oser poursuivre l'Emolument de la succession jusqu'en l'an 1522 qu'il serait décédé chargé de quatre enfants.

L'ainé desquels Gabriel ayeul des exposants aurait continué la même fonction que ledit Mathieu son père, auquel Pierre son fils aîné ayant succédé au temps des guerres de religion reprenant les armes de ses bisayeuls, aurait fait profession des armes et suivi les s<sup>rs</sup> admiral de Colligny, d'Andelot et comte de Laval, desquels il aurait été honoré de la charge de capitaine du château de la Cropte ; nourri et instruit aux mesmes exercices ses enfans, trois desquels Pierre, autre Pierre et Gabriel de Rivault, frères des exposants seraient morts durant les derniers troubles ez armées de Bretagne, soubz charges de notre cousin le duc de Montpensier et du maréchal d'Aumont, les exposants leurs frères, enfans dudit Pierre qui restent, ayant aussi toujours fait et continué la même profession des armes (avec) nostre noblesse, désirant faire revivre l'honneur de leurs prédécesseurs, se seraient adressés à nous pour estre pleinement reestablis en la noblesse ancienne de leur nom et maison, nonobstant la dérogation faite par lesdits Mathieu et Gabriel de Rivault leurs bisayeul et ayeul et nonobstant que jusqu'à présent leur père et eux n'ayant obtenu nos lettres à ce nécessaires.

Nous à ces causes

Désirant conserver aux exposants ce que la nature et l'extraction de leurs ancêtres leur a laissé, en considération mesmement que leur père, frères et eux ont porté les armes pour nos prédécesseurs et qu'aucuns sont décédés (?) en nos armées, durant les derniers troubles en nostre dit pays et duché de Bretagne,

Nous mandons et de nostre grâce spéciale, puissance et autorité royale, commettons que, s'il nous appert de ce que

dessus que les dits exposans sont descendus de la dite maison, famille noble de Rivault en nostre pays de Bretagne et de Gilles de Rivault m<sup>e</sup> d'hostel du roy Charles VIII, père dudit Mathieu de Rivault, bisaïeul des exposans ; que la dite maison et famille de Rivault aye esté toujours tenue censée et réputée noble et que les prédécesseurs desdits exposans, sauf les dits Mathieu et Gabriel de Rivault, leur bisayeul et ayeul, ayent vécu noblement, que le père desdits exposans et ses enfans ayent aussy porté les armes et vescu noblement et que auscuns d'eux sont décédez faisant service et portant les armes pour le feu roy et son prédécesseur ès armées de Bretagne conduites par nos cousins, les duc de Montpensier et maréchal d'Aumont...

Voulons qu'ils soient par vous maintenus en leur noblesse et que les fassiez jouir ensemble leurs enfans et postérité nez ou à naître en loyal mariage de tous les privilèges, droits, franchises, immunités et exemptions dont jouissent les autres nobles de nostre royaume...

Nous avons relevé et restitué, relevons et restituons iceux exposans, sans que ores ny à l'advenir la dite dérogation puisse leur estre reprochée en quelque sorte ou manière que ce soit, vivant iceux exposans noblement sans faire aucun acte de dérogation, au contraire, à peine d'estre déclarés decheus de nos présentes grâce, relief et restitution...

Donnons et mandons...

Donné à Paris le X<sup>e</sup> jour d'octobre l'an de grâce 1614 et de nostre règne le V<sup>e</sup>.

Par le roy en son conseil. De la Foret et scellé de cire jaune.

(Extrait d'une des copies existant aux archives du château de Thévalles).

## C

« Le 15 aout 1589, le duc de Mercœur étant à Fougères donne au capitaine la Rallais, lieutenant du s. de Boisjordan, capitaine d'une compagnie de gens de pied, les fruits et revenus, pour cette année seulement, du prieuré de Vaiges,

appartenant au s. Lopin tenant le party contraire, pour en jouir et disposer ainsi que bon lui semblera... »

(Arch. de Thévalles).

## D

« Le 15 novembre 1591. Nous, seigneur de Bois-Dauphin. — René Joubert, notre chirurgien, nous expose que deffunct Rallais, un de nos capitaines, est demeuré dépositaire d'une so<sup>e</sup> de 80 livres qui lui avait été ordonnée (à lui Joubert) par nos capitaines à la prise de Mortreux sur les meubles dudit Mortreux, somme que Rallais ne lui a jamais baillée.

Nous, en conséquence, après avoir ouï nos dits capitaines qui ont dit la dite somme avoir été laissée entre les mains de nostre capitaine Rallais pour être baillée à René Joubert, notre chirurgien, permettons à ce dernier de prendre les plus beaux meubles qui se trouveront appartenir au dit deffunct Rallais jusqu'à la valeur de la d<sup>e</sup> so<sup>e</sup> de 80 livres, appréciés par gens à ce connaissant. Fait à Craon. »

(Arch. de Thévalles).

## E

### NOMINATION DE GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE

De par le Roy.

Grand chambellan de France premier gentilhomme de notre chambre, premier maistre de nostre hostel, maistres d'hostel ordinaires et vous ministres et controlleurs de nostre chambre aux deniers salut.

Savoir faisons que nous, ayant esgard aux bons et agréables services que nostre cher et bien amé David du Rivault escuyer, sieur de Fleurance, nous a cy devant faitz et continue chaque jour et désirant le reconnoistre et approcher de nostre personne icelluy, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant à plain confiant de ses

seurs suffisant loyauté, prudhommye, expérience, diligence et fidélité nous avons ce jourd'hui retenu et retenons par ces présentes signées de nostre main en l'estat et charge de gentilhomme ordinaire de nostre chambre pour doresnavant nous y servir, [en cest] estat et charge, en jouyr et user aux honneurs, auctorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés, gaiges, droicts, livraisons, hastelages, fruicts, profits, revenus et esmoluments accoustumés et au dit estat appartenant tels et semblables qu'en jouissent les aultres pourvez de pareilles retenues tant qu'il nous plaira si voullons et vous mandons que au dit sieur de Fleurance pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé sans ceste nostre retenue faictes enregistrés au registre papiers et escripts de nostre hostel et chambre aux deniers et au dit estat et charge honneurs gaiges et droicts dessusdits le faites souffrez et laissez jouyr et user plainement et paisiblement et a luy obéir et entendre de tous ceux auxquels appartiendra en choses touchant la ditte charge car tel est nostre plaisir.

Donné à Fontainebleau le XX<sup>e</sup> jour de novembre mil six cent troys.

HENRY.

Par le Roy.

RUZÉ.

Aujourd'hui cinquième jour du mois de février mil six cent et quatre le sieur de Fleurance dénommé en la présente a fait et prêté le serment de l'estat et charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy dont il a esté pourvu par Sa Majesté entre les mains de Monseigneur le duc d'Aiguillon pair et grand chambellan de France moy secrétaire ordinaire de mon dit seigneur présent.

DETARDY.

Enregistré au controlle général de la chambre aux deniers du Roy par moy sous signé conseiller et controlleur général de la maison de Sa Majesté, à Paris le dixiesme jour de febvrier mil six cent quatre.

(Original aux archives de la Renaudière).



F

BREVET DE LECTEUR AUX MATHÉMATIQUES

Aujourd'hui vingt huitiesme avril mil six cent onze le Roy estant à Fontainebleau. Les bons et salutaires enseignements qui luy ont esté donnés par le sieur des Yveteaux, son précepteur, ayant desjà profitté en luy de telle sorte qu'il y a une grande espérance de le voir aller tousjours de bien en mieux en la congnoissance des bonnes lettres pourveu qu'il n'y ayt point de discontinuation qui pourrait arriver si le dit sieur des Yveteaux venoit à estre malade, Sa Majesté désireuse d'apprendre et d'employer le temps ce pendant que l'âge luy permet pour se rendre tant plus capable du manie- ment des grandes affaires qui lui pourront cy après tomber sur les bras voulant prévoir de bonne heure à cet inconveni- ent et y apporter un remède nécessaire a, de l'advis de la Royne régente sa mère, pensé qu'il serait à propos de faire élection de quelque suffisant personnage qui puisse suppléer au deffaut dudit sieur des Yveteaux lorsque ou par maladie ou par quelques autres subjects d'absence il ne pourra conti- nuer le devoir duquel il s'est jusques à présent dignement et fidèlement acquitté et pour cest effect sa dite majesté deu- ment certiorée par aucuns de ses plus spéciaux et fidelles serviteurs de la grande suffisance et capacité du sieur de Fleurance lequel se trouve parfaitement enrichy de toutes les qualités propres à ung si louable desseing a du même advis de la Royne régente sa mère voulu et ordonné veult et ordonne qu'il puisse désormais en l'absence dudit sieur des Yveteaux approcher près de sa personne pour l'ins- truire aux sciences selon et ainsi qu'il jugera estre à pro- pos ; et pour ce que Sa Majesté a de l'inclination aux mathé- matiques dont elle désire avoir la congnoissance qu'elle ne peut acquérir de personne qui y soyt plus expérimenté que le dit sieur de Fleurance icelle Sa Majesté luy a, du même advis que dessus, accordé la charge de lecteur aux mathéma- tiques pour lui en faire apprendre les règles et l'instruire en

la ditte science aultant qu'il luy sera possible sans qu'il luy soyt besoing d'aultre expédition que du présent brevet qu'icelle Sa Majesté a voulu signer de sa propre main et faict contresigner par moy son conseiller et secrétaire d'Estat.

LOUIS

RUZÉ

## G

### NOMINATION DU S<sup>r</sup> DE FLEURANCE COMME PRÉCEPTEUR ORDINAIRE AU LIEU ET PLACE DE LE FEBVRE.

Aujourd'hui IIII novembre mil six cent douze le Roy estant à Paris, adverty du décès du sieur Lefebvre son précepteur et mémoratif des bons enseignements qui luy ont été donnés par le sieur de Flurance Rivault en plusieurs leçons qu'il luy avait faites en l'absence et dès le vivant du dit feu sieur Le Febvre, Sa Majesté asseurée aussy des grandes doctrines, bonne vye, mœurs, suffisance, capacité, affection et fidélité du dit sieur de Flurance Rivault l'a, en sa présence et par l'avis de la Royne régente, sa mère, retenu et retient pour son précepteur ordinaire au lieu et place du dit feu sieur Lefebvre pour d'icelle charge et des honneurs, auctorités, gaiges de dix-huit cent livres et pension de quatre mil deux cent livres, droitz de livrées et autres droitz y appartenant et attribués, jouir par le dit sieur de Flurance Rivault tout ainsi qu'en jouissait le dit feu sieur Lefebvre à commencer d'aujourd'hui pour les dits droitz de livrées seullement et du premier jour de janvier prochain mil six cent treize pour les dits gaiges et pension, voullant sa ditte Majesté qu'il en soyt payé par ses simples quittances sans qu'il lui soyt besoing d'autres lettres ni expéditions que le présent brevet qu'elle a pour ce voullu signer de sa main et icelluy faict contresigner par moy son conseiller et secrétaire d'Estat.

LOUIS

LOMÉNIE

Enregistré ès registres du controlle général de la chambre aux deniers du Roy par moy conseiller et contrôleur général

de la maison de Sa Majesté soussigné. A Paris le cinquième jour de décembre mil six cent douze.

PARFAICT

(Arch. du château de la Renaudière).

## H

### NOMINATION DE D. RIVAUT COMME CONSEILLER D'ETAT

Aujourd'hui IIII août mil six cent treize. Le Roy estant à Paris reconnaissant par les belles instructions et utiles enseignements que le sieur de Flurance Rivault son précepteur lui donne, combien il est capable des affaires d'estat et le voulant gratifier et favorablement traicter aultant qu'il luy rend avec beaucoup d'assiduité, Sa Majesté par le présent advis et sage conseil de la Royme régente sa mère a retenu et retient le dit sieur de Flurance Rivault pour l'un de ses conseillers en son conseil d'estat et privé veult et entend qu'il y ait dorénavant entrée, séance, voix et opinion délibérative, qu'à ceste fin il en preste le serment ès mains de monsieur de Sillery, chancelier de France et qu'il jouisse des mesmes honneurs et autres prérogatives, prééminences, pension et droits dont jouissent les autres conseillers au dit conseil m'ayant sa dite Majesté pour tesmoignage de sa vollonté commandé en expédier au dit sieur de Flurance Rivault le présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa propre main et faict contresigner par moy conseiller au dit conseil d'estat et secrétaire de ses commandements et finances.

LOUIS

PHILYPEAUX.

Aujourd'hui le IX<sup>e</sup> jour de septembre mil six cent treize le conseil du roi estant à Paris le dit sieur de Flurance a faict et presté le serment de conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé ès mains de Monseigneur de Sillery chancelier de France moy, conseiller de Sa Majesté et secrétaire de ses finances et de son conseil, présent.

MOREAU

(Arch. du château de la Renaudière).

I

BREVET D'UNE PENSION DE 3000 LIVRES

Aujourd'huy dixiesme novembre l'an mil six cent onze le roy estant à Paris, desirant par l'advis de la royne régente sa mère, recognoistre les bons, fidelles et agréables services que le sieur de Fleurance luy (a) cy-devant faicts et continue chacun jour près sa personne avec beaucoup de soing et pour luy donner moyen de persévérer de bien en mieux et supporter les dépenses qu'il luy convient faire Sa Majesté luy a libéralement accordé et fait don de la somme de troys mille livres de pension annuelle et icelle avoir et prendre en son espargne. Voullant que à cette fin le dit sieur de Fleurance soyt employé dans l'estat de ses pensionnaires pour la ditte somme de trois mil livres et payer icelle par les trésoriers de son dit espargne présent et à venir chacun en l'année de son exercice à commencer du premier jour de janvier prochain par ses simples quittances sans qu'il luy soyt besoing d'aucune lettre ni expédition que le présent brevet que sa ditte Majesté a pour ce signé de sa main et icelluy faict contre signer par moy son conseiller et secrétaire d'estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS

LOMÉNIE.

(Arch. du château de la Renaudière).

J

INVENTAIRE DES BIENS DE DAVID RIVault

L'an mil six cens seize du sabmedy douze a mercredy seiziesme jour de mars, de la partie de Jehan Rivault escuier sieur de la Clémencerye, Marc Rivault sieur de Beauvais, Pierre Maulny, Pierre Touchart, François Pleschart, procu-

reur fondé de procuration de Marye Rivault, sa belle-mère, passée par devant René Baude notaire royal au Maine en datte du troisieme jour de mars mil six cens seize, tous héritiers de deffunt messire David Rivault vivant sieur de Florence conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, précepteur de Sa Majesté fut à moy Jacques de Bray sergent à verge au Chastelet, priseur juré, vendeur de biens es ville, presvoté et vicomté de Paris, présenté certaine requeste et ordonnance estant au bas d'icelle donnée de monsieur le Prévoist de Paris ou son lieutenant civil de laquelle requeste la teneur ensuit. A monsieur le lieutenant civil supplient humblement Jehan Rivault escuyer sieur de la Clémencerye, Marc Rivault, sieur de Beauvais, Pierre Maulny, Pierre Touchart et François Pleschart procureur fondé de procuration de Marye Rivault sa belle-mère, passée par devant René Baude notaire royal au Maine en datte du troisieme jour de mars mil six cens seize, tous héritiers de deffunt m<sup>re</sup> David Rivault vivant sieur de Florence conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, précepteur de Sa Majesté, disant que ledit sieur estant decedé en la ville de Tours il aurait laissé plusieurs habitz et aultres meubles lesquelz lesdits supplians désiraient faire vendre par le premier sergent sur ce requis, ce qu'ils ne peuvent faire sans avoir sur ce vostre permission, ce considéré mondiet sieur il vous plaise permettre ausdicts supplians faire vendre lesdicts meubles et habitz....

Permis faire ladicte vente par le premier sergent à verge à ce requis, appelés ceulx qui pour ce sont à appeler. Faict le douziesme jour de mars mil six cens seize. Signé : H. de Mesmes.

Me requerant.... j'ay fait transporter les meubles, habitz et aultres choses cy après declairez a moy représentez par les dictz héritiers en la place du bout du pont Sainct Michel lieu accoustumé à vendre meubles par auctorité de justice... j'ay commencé à cryer et proclamer les dits meubles en quoy faisant savoir apparu plusieurs enchérisseurs et finalement iceulx vendus et délivrez aux personnes et aux sommes de deniers cy après déclarées....

Premièrement ung manteau de drap noir doublé de velours avec boutons, délivré à Jehan Bourrier marchand frippier

demeurant au carrefour Sainte Geneviève à trente et une livres cy XXXI liv.

....Item ung manteau de taffetas noir doublé de satin noir garny de deulx passemens de Millan delivré au sieur Bouttin intendant de la maison de M. le comte de Noyon à soixante livres, cy LX liv.

Item cinq draps deulx de chanvre et trois de lin telz quelz delivrez à M. Bonnet à neuf livres, cy IX liv.

Item deux douzaines de serviettes de gros lin neufvès delivrées à M. du Tertre, à dix livres, cy X liv.

.....  
Somme toute de la dicte vente six cens quatre vingtz cinq livres quatorze solz sur laquelle somme ont esté paiezs les frais qui ensuivent.

Premièrement pour mes deulx journées de vente six livres huit solz, cy VI liv. VIII s.

Pour les tables de vérité neuf solz, cy IX s.

Pour les crocheteurs qui ont porté les dictes hardes quarante solz, cy XL s.

Pour le présent procès-verbal quarante-huit sols, cy XLVIII s.

Somme desdictz frais de vente unze livres cinq solz.

.....  
J. DEBRAY.  
(Arch. de Thévalles. — Copie à la Bib. de la ville de Laval).

### Jbis

#### EXTRAIT D'UN INVENTAIRE DES BIENS ET DES MEUBLES DE DAVID RIVAULT DE FLEURANCE.

La bibliothèque et librairye dudit defunt sieur de Fleurance... a esté délivrée à Monsieur de Mesmes lieutenant civil au chastelet de Paris ladite somme de mil L liv.

Le cheval... brun qui souloyt porter la malle avec sa selle et bride, vendu à Mathurin Toutain... pour la somme de centz cinq livres parisis, cy CV liv.

La hacquenée.... bay avec sa selle et bride a esté vendue

à M. François Pleschard (?) sieur du Tertre, ....la somme  
de soixante et quinze livres parisis, cy LXXV liv.

Item a esté vendu en la ville de Tours où ledit deffunct est  
deceddé pour ayder à païer ce qui estoit deu, une eguer, un  
chandelier et deux cuillers le tout d'argent et pezant quatre  
marcs (?) la somme de quatre-vingtz quatre livres parisis,  
IIII<sup>xx</sup> IIII liv.

.....  
(Copie à la Bib. de la ville de Laval).







# TABLE ALPHABÉTIQUE

---

## A

Abou-Abaid, 24.  
Académie du Louvre, 100-110.  
Aix (arch. d'), 121.  
Alègre (Anne d'), 14, 15.  
Amérique, 21.  
Andelot (d'), 13, 137.  
Ancre (maréc. d'), 71, 89, 90, 120.  
Apremont (d'), 12.  
Archimède, 25, 124, 125.  
— Œuvres d'Archimède, traduction, 123, 133.  
Armes des Rivault, 12.  
Arnoult (Catherine), 79.  
*Art (l') d'embellir*, 32-53.  
Artillerie, 25, 30, 31.  
Aumont (maréc. d'), 137, 138.  
Auguste (emp.), 108.  
Autriche (Anne d'), 133.  
*Avant-propos pour les mathématiques*, 112-113.

## B

Baht (Georges), 27.  
Bâle (Pères de), 16.  
Ballotes, à quoi elles servent à l'acad., 103.

Baronius (card.), 80, 81.  
Basile le Macédonien, 115.  
Beau (le), 35 et suiv.  
Beaucé (terre de), 122.  
Beauté mâle, 44.  
Bègue (François le), hist., 80.  
Berulle (m. de), 26.  
Béthune (Max.), 25.  
Bois-Dauphin, 14, 139.  
Botteleraye, 13, 137.  
Borghèse (card.), 99.  
Bouche, 46.  
Bourbon (v. Condé), 82.  
Bourgeois (Marin), 29-32.  
Buffalo (nonce), 68.  
Brèves (de), 69.  
Brianval, 77.

## C

Canon à vapeur, 30.  
Caractère de Louis XIII, 90, 91.  
Casaubon, 24.  
Chalonnès (chât. de), 13, 137.  
Charles VIII, 12, 136.  
Chaumont, sous-précep. de Louis XIII, 98.  
Cheveux, 46.  
Chéro (Mérien), 12.  
Cicéron, 127.  
Cioli (Andrea) amb. vén., 112.  
Clément VIII, 26.

Clémencerie (Rivault de la),  
134.

Clisson (Olivier de), 11.

Coligny (François de), v. Guy  
XX, 14, 15.

Coligny, 13.

Comora (combat de), 28.

Concini (v. d'Ancre), 90.

Condé (prince de), 78 et suiv.

Conrart, 109.

Cotton (le Père), 26 et suiv.

Coyers (s<sup>r</sup> des), 11

Croisade, 26, 27.

Cuilly (le Père de), 28.

## D

Desportes, 66.

*Dessein d'une Académie*, 100-  
109.

*Discours présenté à la reine*,  
69, 70.

*Discours faits au roy en for-  
me de catéchèses*, 117-118.

Dumarais (Elisabeth), 83.

Du Perron (card.), 63.

Duperrier, 66.

Du Puy (la), 73 et suiv.

## E

Education de Louis XIII, 80 et  
suiv., 111-121, etc.

*Eléments de l'artillerie* (les),  
25-33.

— 2<sup>e</sup> édit., 30.

Elisabeth de France, 133.

Epitaphes de N. Le Fèvre, 93,  
94.

Erpénus, 24.

*Estats* (les), 15-24.

Estrées (d') Gabrielle. 63, 116.

Estrées (d') François-Annibal,  
62 et suiv.

Euphrosine, 47.

## F

*Fasché amoureux* (le), 15.

Feria (duc de), amb. d'Espa-  
gne, 112.

Fèvre (V. Le Fèvre).

Fervacques (Mme de), 27, 28.

Fleurance (voir Rivault).

Fleurance (ferme), 10.

Florence (Rivault de) v. Fleu-  
rance.

Flurance (V. Fleurance).

*Fragments hist. de Saint-Hi-  
laire de Poitiers*, 183.

François II, duc de Bretagne,  
12.

Fresnaye (de la), V. Vauquelin.

## G

Gautier (Julien), 11, 136.

Gautier (Magdeleine), 11, 136.

*Georget ou Pierrot* (idylle),  
89-90.

Givry (card. de), 64.

Grâce féminine, 44 et suiv.

Griffet (le Père), 95, 97.

Guise (duc de), 133.

Guy XX de Laval, 14, 26,  
27, 28.

Gulon (le Père Jean) 92, 93, 94.

## H

Hague (Jeanne), 79.

Harlay (Achille de), 82.

Harwey, 42.

Henri IV, 16, 17, 24 et suiv.

Héroard (*Journal de*), 87 et sui-  
vantes.

Hollande (voyage en), 24.

Homère, 107.

Hongrie (voyage en), 26, 29.

Huet, év. d'Avr., 77.  
*Humoristes* (acad. des), 54, 55.

**I**

Industrie et Commerce, 22.  
*Institution du Prince* (poème),  
65.  
Italie (voyage en), 53.

**J**

Jésuites, 85.  
Joue (la), 44.

**K**

Kérissac, 11 (v. Rivault Ga-  
briel).

**L**

La Bruyère, 23.  
Laideur (la), 52.  
La Cropte, 11, 13, 137.  
La Fontaine, 36, 37.  
Laval (François de), 12.  
Landais (Pierre), 12.  
Langues, 90.  
Leçons faites au roi Louis XIII,  
117-118.  
— Autres leçons, 118-119.  
Le Fèvre (Nicolas), 78-95.  
Léon VI, 115.  
Lettres (*trois lettres de N. des*  
*Yveteaux*, 97, 113.  
Lézinière (de), Isaac Félix, 74.  
Ligue (la), 13, 19.  
Livia Drusilla, 52.  
Louis XIV, 34, 116, 117.  
Louis (Saint), 17, 115.  
Louis XIII, 10 et suiv. *passim*.  
Louvre, 10, 105.  
Luynes (de), 90.

**M**

Malherbe, 32, 66, 67, 119.  
Marolles (de), 26.  
Màs (Gilles du), 12.  
*Mathématiques (éloge des)*,  
126 et suiv.  
Médicis (Marie de), 33, 45, 68  
et suiv.  
Ménage, 10, 11, 14, 120, 133.  
Menton (le), 51.  
Mesmes (de), 122, 145.  
*Minerva armata*, 55-58.  
Mercœur (duc de), 13, 138.  
Mézeray (hist.), 72, 73.  
Montglas (Mme de), 68, 87, 88.  
Montaigne, 40, 41.  
Musique (la), 47.

**N**

Nez (le), 46.  
Noblesse, 19-21.

**O**

Œil, 46-51.  
Orléans (Marguerite d'), 12.

**P**

Papin (Denis), 31.  
Paysans, 23.  
Planche (Raoul), 11.  
Perrens, 96, 97,  
Philippe d'Espagne, 133.  
Physionomie (la), 51.  
Pisani (marquis de), 83.  
Pithou (Pierre), 81 et suiv.  
Platon, 35.  
Plutarque, 105.  
Pluvinel (de), 99, 120.

Puy (la du), 73-78.  
Pythagore, 126.

## R

Rallais (Gabriel Rivault), 11, 13, 14.  
Rallais, 139.  
Règlements de l'académie du Louvre, 102-105.  
*Remontrances de Basile*, 115-116.  
Richelieu, 70, 74, 100.  
Rivault (David), 10, 15, 14, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 36, 42, 44, etc. *passim*.  
Rivault (Gabriel), 13.  
Rivault (Gilles), 12.  
Rivault (Guillaume), 11.  
Rivault (Jean), 12.  
Rivault (Marie), 145.  
Rivault (Pierre), 11, 13.  
Roi, ses qualités, 17-19.  
Rochelambert (de la), 7, 10.

## S

Sagesse, 48, 49.  
Saint-Léger (comm. de), 10, 122, 134.  
Saint-Siège, 99.  
Saint-Simon, son erreur, 87.  
Scaliger, 24.  
Scènes intimes, 113, 114.  
Sillery (Bruslart de), 68, 85.  
Souvré (maréc. de), 68, 86, 112.  
Spirale (esthétique de la) 131 et suiv.  
Sphère (de la) et du Cylindre, 128 et suiv.  
Sully, 25, 86.

## T

Taille, 44.

Tartessus, 22.  
Tête (grosse), 51.  
Tharsis, 21, 22.  
Thévalles, 9, 134.  
Tiers-Etat, 21-23.  
Thou (de), 82.  
Trappe (abbé de la), 75.  
Trémoille (duc de la), 27.  
Trémoille (Charlotte de la), 83.

## U

Ubal dini (nonce), 68, 69, 85, 98.

## V

Vaiges, 14, 122, 134.  
Val (abbaye du), 75.  
Vauquelin (Jean), 61.  
Vauquelin (Nicolas), v. Yveteaux, 60-77.  
Vapeur (découverte de la), 30.  
Vendôme (Alexandre de), 89.  
Vendôme (duc de), 65.  
Vice, 50, 51.  
Villeroy, 68, 115.  
Voyages de D. Rivault, en Italie, 24, 53; en Hongrie, 27, 28.  
Voix (la), 47.

## W

Watt, 32.  
Watteau, 45.

## Y

Yveteaux (Nicolas des), 60-77.

## Z

Zamet (Jean), 55.

# TABLE

## ANALYTIQUE DES MATIÈRES

---

	PAGES
Dédicace. . . . .	7

### CHAPITRE I

Un portrait. — David Rivault de Fleurance. — Sa naissance. — Sa famille. — Gilles Rivault. — Mathieu Rivault vient habiter à Laval. — Education de David Rivault. — Ses « <i>Estats</i> . » . . . . .	10
---	----

### CHAPITRE II

Premiers voyages de David Rivault. — Ses relations avec le monde savant. — Il est nommé gentilhomme de la chambre du Roi. — Les « <i>Eléments de l'Artillerie</i> . » — Expédition en Hongrie avec Guy XX de Laval. — Voyage à Lisieux. — Deuxième édition des « <i>Eléments de l'Artillerie</i> . » — L'arquebuse à air comprimé et le canon qui ne « se charge que d'eau pure. » — <i>L'Art d'embellir</i> . . . . .	24
--	----

### CHAPITRE III

<i>L'Art d'embellir</i> (suite et fin). — David Rivault en Italie. — Il combat sur la Méditerranée. — Son retour à Flo-	
---	--

rence. — Sa réception à l'Académie des Humoristes à Rome. — Discours qu'il prononce. — Son retour en France. — Il est nommé sous-précepteur du Dauphin. 39

#### CHAPITRE IV

Le poète Nicolas des Yveteaux. — Henri IV en fait le précepteur de son fils aîné. — Influence de des Yveteaux à la cour. — Son renvoi. — Sa vie épicurienne et singulière qui donne raison à ses ennemis. — Sa mort à Brianval . . . . . 60

#### CHAPITRE V

Nicolas Le Fèvre. — Sa naissance. — Ses études. — Ses travaux littéraires. — Ses amitiés. — Ses premiers honneurs. — Il est nommé précepteur du prince de Condé. — Retraite chez la veuve de Pierre Pithou. — Retour à la cour où il est fait précepteur du roi. — Desiderata dans l'instruction de ce prince. — Une idylle : *Georget ou Pierrot*. — Efforts de Le Fèvre. — Sa mort. — Son épitaphe . . . . . 78

#### CHAPITRE VI

David Rivault est nommé premier précepteur du Roi. — Examen de la critique que des historiens ont faite au sujet de cette nomination. — Comment cette nomination fut accueillie généralement, et particulièrement par le nonce Ubaldini. — Crédit de Rivault à la cour prouvé par la fondation d'une Académie au Louvre — Le « *Dessein d'une Académie*. » — « *Leçon faite par David Rivault à la première réunion de cette Académie*. » — Retour au sujet principal : l'éducation de Louis XIII. 96

#### CHAPITRE VII

L'éducation du roi (*suite*). — *Avant-propos pour les Mathématiques*. — Petites scènes faites par le jeune roi. — Rivault explique et traduit les *Remontrances de Basile*.

— *Discours faits au roy en forme de catéchèses.* —  
Autres leçons. — Situation difficile du précepteur. —  
David Rivault reprend sa liberté . . . . . 111

CHAPITRE VIII

David Rivault après son préceptorat. — On pense à lui  
pour l'archevêché d'Aix. — Contre-temps. — Son état  
de fortune. — Il donne une *traduction des œuvres d'Ar-*  
*chimède.* — Sa mort . . . . . 121

Pièces justificatives . . . . . 135

Table alphabétique . . . . . 149

Table analytique des matières . . . . . 153

